

**Assemblée des États Parties au
Statut de Rome de la
Cour pénale internationale**

**Septième session
La Haye, 14 - 22 novembre 2008**

**Documents officiels
Volume II**

Note

Les cotes des documents de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les résolutions de l'Assemblée sont identifiées par les lettres «Res.» et les décisions par le mot «Décision».

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties
Cour pénale internationale
B.P. 19519
2500 CM La Haye
Pays-Bas

asp@asp.icc-cpi.int
www.icc-cpi.int

Téléphone: (31) 70 515 9806
Télécopie: (31) 70 515 8376

ICC-ASP/7/20
Publication de la Cour pénale internationale
ISBN No. 92-9227-110-5

Copyright © International Criminal Court 2008
Tous droits réservés
Imprimé par DeltaHage, La Haye

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de budget-programme pour 2009 de la Cour pénale internationale.....	1
B. Rapports du Comité du budget et des finances.....	177
1. Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa dixième session, avril 2008	177
2. Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa onzième session, septembre 2008.....	219
C. Documents connexes	278
1. États financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007.....	278
2. États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	340

A) **Projet de budget-programme pour 2009 de la Cour pénale internationale***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-70	3
II. Projet de budget-programme pour 2009.....	71-422	19
A. Grand programme I : Branche judiciaire.....	71-103	21
1. Programme 1100 : Présidence.....	78-84	24
2. Programme 1200 : Chambres.....	85-103	27
B. Grand programme II : Bureau du Procureur.....	104-163	32
1. Programme 2100 : Procureur.....	114-140	36
a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques.....	119-127	38
b) Sous-programme 2120 : Section des services.....	128-140	41
2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.....	141-146	44
3. Programme 2300 : Division des enquêtes.....	147-157	47
a) Sous-programme 2310 : Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes d'enquêteurs.....	148-153	49
b) Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations.....	154-157	52
4. Programme 2400 : Division des poursuites.....	158-163	54
C. Grand programme III : Greffe.....	164-376	57
1. Programme 3100 : Greffier.....	174-206	61
a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier / Section des avis juridiques.....	180-187	64
b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne.....	188-191	67
c) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité.....	192-206	69
2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs.....	207-272	73
a) Sous-programme 3210 : Bureau du directeur.....	212-214	76
b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines.....	215-225	78
c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des fina.....	226-231	81
d) Sous-programme 3250 : Section des services généraux.....	232-249	84
e) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et de la communication.....	250-260	88
f) Sous-programme 3280 : Section des opérations hors siège.....	261-272	92
3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour.....	273-336	97
a) Sous-programme 3310 : Bureau du directeur/Section de l'administration judiciaire.....	277-298	100
b) Sous-programme 3330 : Section de la détention.....	299-304	105
c) Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour.....	305-322	108
d) Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins.....	323-336	112
4. Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation.....	337-354	116
5. Programme 3500 : Direction des victimes et des conseils.....	355-376	122
a) Sous-programme 3510 : Bureau du directeur/SAD/VPRS.....	357-363	125
b) Sous-programme 3540 : Bureau du conseil public pour la Défense.....	364-369	128

* Publié antérieurement sous la cote ICC-ASP/7/9, Corr.1, Corr.2 et Corr.3.

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
c) Sous-programme 3550 : Bureau du conseil public pour les victimes	370-376	131
D. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	377-386	134
E. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes	387-417	139
F. Grand programme VII : Bureau du projet pour les locaux permanents	418-422	146
 Annexes		 149
I. Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur le budget-programme proposé pour 2009 et le Fonds de roulement pour 2009		151
II. Organigramme de la Cour.....		153
III. Hypothèses retenues pour le budget-programme proposé pour 2009		154
IV. Liste des buts et objectifs stratégiques de la Cour pénale internationale		155
V. Informations sur les effectifs :		157
a) Effectif proposé pour la Cour par Grand programme		157
b) Modifications apportées au tableau des effectifs.....		158
c) Traitements et indemnités des juges (2009)		160
d) Coûts salariaux types 2009 – Administrateurs et agents des services généraux (siège).....		161
VI. Tableau récapitulatif par objet de dépense.....		162
VII. Ventilation des dépenses de 2009 préengagées en 2008.....		163
VIII. Incidence prévue des créations de postes sur le budget 2010 (Taux de vacance de postes)		164
IX. Projection des recettes, 2007-2009		165
X. a) Estimation du compte de résultat, 2009 – Tribunal spécial pour la Sierra Leone ...		166
b) Estimation du compte de résultat, 2009 – Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités / Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée.....		167
XI. Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes		168
XII. Glossaire (termes budgétaires).....		174

I. Introduction

1. Le présent projet de budget-programme pour 2009 est soumis par le Greffier conformément à l'article 3.1 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.2, pour approbation par l'Assemblée des États Parties à sa septième session.

2. Le budget proposé s'élève à un total de 102,63 millions d'euros, qui se décompose ainsi :

- 98,97 millions d'euros (96,4 %) sont affectés à la Cour elle-même ;
- 3,66 millions d'euros (3,6 %) sont affectés au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

Au sein de la Cour, le budget est ventilé comme suit :

- 10,40 millions d'euros (10,1 %) pour la Branche judiciaire (Présidence et Chambres) ;
- 24,59 millions d'euros (24,0 %) pour le Bureau du Procureur ;
- 62,11 millions (60,5 %) pour le Greffe ;
- 1,35 million d'euros (1,3 %) pour le Secrétariat du Fonds au profit des victimes ;
- 0,50 million d'euros (0,5 %) pour le Bureau du projet pour les locaux permanents.

3. Ces chiffres représentent une augmentation de 12,24 millions d'euros par rapport à 2008, soit 13,5 %. Comme il est expliqué ci-après, cette augmentation est en grande partie due aux engagements existants et au début d'un deuxième procès, représentant une somme de six millions d'euros (5,8 %).

Tableau 1.

	<i>Ressources de base (milliers d'euros)</i>	<i>Ressources liées aux situations (milliers d'euros)</i>	<i>Total (milliers d'euros)</i>
Juges	5 812,0	0,0	5 812,0
Coûts salariaux	32 701,0	33 958,1	66 659,1
Coûts non salariaux	12 196,3	17 958,6	30 154,9
Total	50 709,3	51 916,7	102 626,0

La Cour aujourd'hui

4. Les trois chambres préliminaires mènent actuellement des procédures judiciaires dans le cadre de quatre situations (République démocratique du Congo (RDC), Darfour/Soudan, Ouganda et République centrafricaine). L'audience ayant trait à la confirmation de l'inculpation de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui (situation de la RDC) a commencé le 27 juin 2008 et est censée durer jusqu'au 16 juillet 2008. L'audience de confirmation de l'inculpation de Jean-Pierre Bemba Gombo a provisoirement été fixée au 4 novembre 2008. Le 13 juin 2008, la Chambre préliminaire I a prononcé une suspension des procédures dans l'affaire *Le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo* (situation de la RDC). À moins que cette suspension ne soit levée, le procès restera au point mort à tous égards. La Chambre des appels a été saisie d'un nombre croissant d'appels dans le cadre des procédures contre MM. Katanga et Ngudjolo et contre M. Lubanga et, dans une moindre mesure, dans le cadre des situations de l'Ouganda et du Darfour. Des particuliers demandent à participer aux procédures et à y participer à titre de victimes.

5. Le Procureur mène des enquêtes en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, et dans le cadre de la situation du Darfour. En outre, le Procureur suit de près la situation de l'Ouganda, en vue notamment d'analyser et de couper les réseaux d'approvisionnement des personnes inculpées et de recueillir une information sur les crimes commis depuis peu. Des analyses sont menées sur trois continents, dans des pays comptant notamment l'Afghanistan, la

Colombie, la Côte d'Ivoire et le Kenya. Dès les premiers temps des opérations, le Procureur a veillé à utiliser au mieux les ressources et à mener les enquêtes dans un souci d'efficacité et d'économie. Pour que le nombre de témoins reste raisonnable, les enquêtes sont concentrées sur un nombre d'incidents soigneusement sélectionnés. La souplesse dans l'utilisation des ressources octroyées constitue un autre critère essentiel à cet égard.

6. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui (situation de la RDC) ont été arrêtés et remis au centre de détention en octobre 2007 et février 2008, respectivement. À la suite d'un mandat d'arrêt délivré sous scellés, Jean-Pierre Bemba Gombo (situation de la République centrafricaine) a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008 ; il a été remis à la Cour le 3 juillet 2008. Des efforts incessants sont déployés pour s'assurer la coopération des États dans l'exécution des mandats d'arrêt encore en suspens.

Hypothèses pour 2009

7. Le Procureur va mener cinq enquêtes dans le cadre de trois des situations dont la Cour est déjà saisie. À ce stade, il n'est pas prévu que le Procureur mènera d'enquête dans le cadre d'une nouvelle situation. À supposer que cela s'avère nécessaire au cours de l'exercice 2009 (par exemple, à la suite d'une enquête ouverte par le Procureur de sa propre initiative en vertu de l'article 15 du Statut de Rome ou à l'occasion d'une demande de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies), une demande sera alors adressée au Fonds en cas d'imprévus pour obtenir les ressources additionnelles nécessaires en 2009. Le Bureau du Procureur va en outre continuer d'analyser jusqu'à huit autres situations.

8. Deux procès sont envisagés pour 2009. À ce stade, on ne saurait exclure la possibilité de la tenue d'audiences parallèles pendant plusieurs semaines. Cela étant, la Cour a décidé d'établir le projet de budget en retenant l'hypothèse de procès consécutifs. À l'heure actuelle, la Cour n'envisage pas le début d'un troisième procès en 2009, mais la situation sera fonction de l'évolution de la phase préliminaire et des préparatifs en vue de la première instance.

Objectifs pour l'année 2009

9. Comme le montrent les tableaux ci-après, les objectifs de la Cour pour 2009 sont directement liés à son plan stratégique.

Plan stratégique de la Cour ¹		
BUT N°1: UNE JUSTICE DE QUALITE Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits.	BUT N°2: UNE INSTITUTION RECONNUE BENEFICIAIRE D'UN APPEL ABOUQUÉ Mieux faire connaître et comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie.	BUT N°3: UN MODELE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique.
1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire.	6. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées.	10. Etablir des procédures de prise de décision bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe.
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome.	7. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées.	11. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité.	8. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation.	12. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible.
4. Compléter le modèle de capacité de la Cour et engager avec l'Assemblée des Etats-Parties un débat sur le nombre des affaires pouvant être traitées par la cour chaque année.	9. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale.	13. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des Etats-Parties.
5. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents.		14. Recruter du personnel répondant aux normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité en tenant dûment compte de la représentation géographique, de la représentation des principaux systèmes juridiques et de la parité entre les sexes.
		15. assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome.
		16. Mettre en place un environnement à visage humain qui valorise le personnel, dans toute sa diversité.
		17. Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant.
		18. Commencer à créer et à renforcer une culture commune pour la Cour.
		19. Etablir et mettre en pratique un ensemble complet de normes éthiques claires destinées à orienter le comportement du personnel.
		20. Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information.

Objectifs stratégiques prioritaires	
1. Mener le nombre d'enquêtes et conduire le nombre de procès requis	11. Organisation non bureaucratique
2. Sécurité pour tous les partenaires	14. Recrutement de personnel du plus haut niveau et représentation équitable des sexes et des nationalités
5. Locaux permanents et emplacements géographiques	15./16. Environnement à visage humain et bien-être du personnel
6. Sensibilité et compréhension dans les communautés touchées	17. Mise en valeur du personnel et possibilité de progression professionnelle
7. Mécanismes spécifiques aux situations en vue de la coopération (arrestation et remise de suspects)	18. Instauration d'une culture commune à la Cour
10. Processus de prise de décision bien rodé	19. Normes éthiques pour le personnel

Objectifs 2009
1. Procès et enquêtes
2. Coopération
3. Protection des témoins et des victimes
4. Sécurité et protection
5. Ressources humaines
6. Gestion des risques
7. Administration non bureaucratique

¹ Voir également l'annexe IV.

10. Dans le cadre de l'établissement de son plan stratégique, la Cour a retenu douze objectifs stratégiques prioritaires pour les années à venir. À partir de ces objectifs stratégiques prioritaires, la Cour a déterminé les principaux objectifs pour ses activités en 2009. Dans le présent projet de budget, les objectifs pour 2009 sont le fondement sur lequel s'appuient le plan annuel et le budget axé sur les résultats pour chaque Grand programme, programme et sous-programme.

Activités pour 2009

Procès et enquêtes

11. Au nombre des activités extérieures de la Cour, on compte les enquêtes menées par le Bureau du Procureur et l'exercice de certaines fonctions critiques concernant la Défense, la participation des victimes et les réparations, la protection des témoins et l'information des populations touchées.

12. À mesure que chaque situation évolue, certaines activités de la Cour prennent peu à peu fin alors que d'autres commencent dans le contexte d'une autre situation, ou, éventuellement, de la même situation. En fonction de l'évolution des différentes situations, les ressources affectées préalablement, et qui ne sont plus nécessaires pour une enquête donnée, sont affectées à de nouvelles enquêtes.

13. Les activités de la Cour en 2009 dépendront en grande partie de facteurs indépendants de la Cour, s'agissant notamment de l'arrestation et de la remise des personnes accusées.

14. Grâce à la finalisation des changements d'infrastructure apportés aux bureaux extérieurs en 2008, la Cour a acquis plus de trois années d'expérience dans l'appui aux opérations hors siège. Elle fournit une assistance à l'ensemble de ceux qui participent au travail de la Cour : enquêtes, protection et participation des témoins et victimes, protection et défense, appuyés par le personnel de sécurité, ainsi que par le personnel médical, juridique et opérationnel. Forte de cette vaste expérience, la Cour va examiner en 2009 les pratiques établies, et ce afin de déterminer une stratégie à plus long terme pour ses activités hors siège.

Ouganda

15. Les procédures préliminaires vont suivre leur cours devant la Chambre préliminaire II, qui restera saisie essentiellement de questions ayant trait aux victimes. Il se peut que ces questions donnent lieu à des appels, mais la procédure judiciaire dans son ensemble dépendra de l'exécution ou non des quatre mandats d'arrêt en souffrance.

16. Bien que l'enquête sur les crimes réputés avoir été commis par l'Armée de résistance du Seigneur dans le nord de l'Ouganda ait été achevée, le Procureur reste saisi de la situation et va continuer de suivre les enquêtes sur les crimes qui auraient été commis par d'autres groupes, y compris par les Forces de défense populaire (FDPU). Le Procureur va également garder le contact avec les témoins afin d'être prêt à entamer un procès dès lors qu'il y aurait arrestation et remise de suspects courant 2009. De plus, il va poursuivre les activités visant à s'assurer la coopération en matière d'arrestation.

République démocratique du Congo

17. À moins que la suspension dans l'affaire *Le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo* ne soit levée, le procès se trouvera à tous égards au point mort. Sous réserve de la confirmation de l'inculpation dans l'affaire *Le Procureur contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, un procès pourrait éventuellement débiter et se poursuivre tout au long de 2009. Diverses questions pourraient donner lieu à un appel interlocutoire. Dans l'affaire *Le Procureur contre Bosco Ntaganda*, l'ampleur de l'activité préliminaire dépendra de l'exécution ou non du mandat d'arrêt.

18. Courant 2009, le Procureur va non seulement mener toutes les activités requises au titre des enquêtes dans le cadre du procès de Thomas Lubanga et de celui de Germain Katanga et de Mathieu Ndjolo Chui, mais encore poursuivre les enquêtes menées sur d'autres affaires. Le choix d'une enquête sur une troisième affaire et le début de cette enquête interviendront mi-2008. L'enquête devrait se terminer en 2009. Une quatrième affaire dans le cadre de la situation de la RDC sera également choisie en 2008 ; les enquêtes devraient se poursuivre tout au long de 2009.

Darfour

19. La Chambre préliminaire I a délivré deux mandats d'arrêt en 2006. D'autres mandats pourraient être délivrés à l'issue des observations que le Procureur fera vraisemblablement en juillet 2008. En attendant l'exécution de l'un ou l'autre de ces mandats, l'activité judiciaire portera essentiellement sur les questions ayant trait aux victimes. Un emplacement a été repéré pour le nouveau bureau extérieur de la Cour. Son installation initiale a commencé avec la mise en place d'une infrastructure de transport et de communication.

20. L'exécution des mandats d'arrêt contre Ahmad Harun et Ali Kushayb reste en suspens. Le Procureur va continuer les activités visant à s'assurer la coopération en vue de l'arrestation et de la remise de ces deux suspects. En 2008, le Procureur a lancé une enquête sur deux affaires supplémentaires. Tout d'abord, l'affaire relative à la mobilisation de l'appareil d'État pour planifier, commettre et étouffer les crimes à l'encontre de civils, et notamment des peuples four, massalit et zaghawa. Ensuite, une enquête sur les crimes qui auraient été commis contre les forces de maintien de la paix et du personnel humanitaire, et notamment la mort de soldats des forces de maintien de la paix de l'Union africaine à Haskanita. Ces deux nouvelles enquêtes seront achevées en 2009.

République centrafricaine

21. À la suite de la remise de Jean-Pierre Bemba Gombo à la Cour, une nouvelle phase des activités préliminaires va commencer. La Chambre préliminaire III va rester saisie de questions concernant la divulgation, la participation des victimes et la protection des victimes et des témoins. La Chambre des appels sera peut être saisie d'un certain nombre de ces questions. Cette phase des activités préliminaires se poursuivra tout au long des audiences consacrées à la confirmation de l'inculpation.

22. Après l'arrestation de Jean-Pierre Bemba Gombo en mai 2008 et sa remise à la Cour en juillet 2008, l'enquête sur les crimes qui auraient été commis sur le territoire de la République centrafricaine en 2002/03 va se poursuivre, en plus du suivi de crimes commis plus récemment.

Autres situations

23. Le Procureur va analyser jusqu'à huit autres situations éventuelles dans d'autres pays, dont notamment l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire et le Kenya.

Coopération

24. La Cour continue d'être tributaire de la coopération avec les États Parties, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et les États non parties au Statut de Rome. Cette coopération est indispensable dans le cadre d'activités spécifiques à une situation, en particulier les enquêtes, l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour, l'isolement des personnes recherchées par la Cour, leur localisation et la facilitation des opérations ayant trait aux arrestations.

25. La Cour va continuer toutes les activités visant à accroître l'appui et l'aide dans tous les domaines où cela s'impose.

Protection des témoins et des victimes

26. À mesure que l'activité judiciaire de la Cour est entrée dans une nouvelle phase, la charge de travail ayant trait à la protection des témoins s'est accrue de manière significative au dernier trimestre 2007, pour rester élevée tout au long de 2008. Un certain nombre de décisions prises par les Chambres ont eu un impact notable sur la protection des victimes et des témoins.

27. En 2009, la protection des témoins continuera d'être d'une importance cruciale pour l'exécution du mandat de la Cour étant donné les enquêtes en cours et le début des procès. Le développement de dispositifs de réaction rapide sur le terrain et le renforcement de capacités indépendantes de collecte et d'analyse d'information aux fins de l'évaluation des risques sont au nombre des questions auxquelles la Cour va s'intéresser au cours de l'année à venir.

Sécurité

28. La Cour continue de mettre au point des programmes de gestion des risques et de sensibilisation du personnel dans le but de renforcer la sécurité sur le terrain. Cette initiative va s'appuyer sur un examen exhaustif des besoins en matière de formation et des pratiques en vigueur et donnera lieu à un programme de formation à la sécurité sur le terrain pour tout le personnel hors siège, intégrant les programmes obligatoires du Département de la sécurité de l'ONU.

29. Les mesures de protection et de sécurité visant les fonctionnaires de la Cour sur le terrain vont être améliorées et intensifiées grâce à une approche fonctionnelle tenant compte des menaces. Dans le cadre d'un examen permanent, le choix et la formation des personnes retenues pour les fonctions de protection et de sécurité vont être formalisés ; un ensemble de pratiques opérationnelles d'excellence va être adopté.

Ressources humaines

30. Dans son rapport à l'Assemblée des États Parties consacré à l'élaboration d'une stratégie pour les ressources humaines (RH), datant d'avril 2008², la Cour a défini plusieurs objectifs stratégiques clés ayant trait aux ressources humaines en vue de l'élaboration de stratégies à mettre en œuvre. Neuf objectifs spécifiques aux ressources humaines ont été identifiés, concernant les possibilités de promotion, la mise en place d'un environnement à visage humain et le recrutement du personnel.

31. Ce sont tout particulièrement les objectifs RH ayant trait au développement professionnel sur lesquels seront axées les activités en 2009, et essentiellement les mesures visant à institutionnaliser un système de gestion des performances bien rôdé et la mise en place de nouvelles approches visant à faciliter la promotion du personnel.

32. Pour répondre aux besoins du personnel en matière de formation et de promotion, la Cour a analysé les écarts entre capacités souhaitées et capacités effectives. Cette analyse a débouché sur des recommandations visant à multiplier les possibilités de formation et de développement professionnel et à mettre en place un programme de leadership à hauteur de 750 000 euros. Étant donné les contraintes budgétaires, la Cour a décidé de reporter ces activités à 2010 et reprendra ce programme dans le prochain projet de budget.

33. S'agissant de l'environnement à visage humain, un examen des conditions de service hors siège sera mené afin d'améliorer la capacité d'attirer et de garder du personnel qualifié.

² Voir le rapport sur les ressources humaines de la Cour – Mise en œuvre d'une stratégie en matière de ressources humaines ; Rapport de situation, ICC-ASP/7/6.

Gestion des risques

34. La Cour s'est lancée dans un projet de gestion des risques dans le but d'assurer la continuité de ses opérations en incorporant des procédures éprouvées de gestion des risques pour l'ensemble de la Cour. Ce projet se déroulera en quatre temps consécutifs :

- Phase 1 : Identification des risques et analyse des impacts
- Phase 2 : Choix d'une stratégie
- Phase 3 : Mise en œuvre de la stratégie
- Phase 4 : Suivi de la continuité de la gestion des risques (vérification, formation et révision)

35. Les deux premières phases sont engagées en 2008 et permettront d'élaborer une matrice complète des risques et de leur probabilité, ainsi qu'une proposition de stratégie visant à faire face aux principaux risques. Lorsque les deux premières phases auront été menées à bien et que la proposition de stratégie aura fait l'objet d'un examen approfondi, la Cour, en 2009, mettra en œuvre les mesures qui auront été retenues pour faire face aux risques. La dernière phase sera axée sur des analyses et des actualisations appropriées du projet destinées à assurer que la stratégie retenue permet de modifier les priorités en fonction des circonstances.

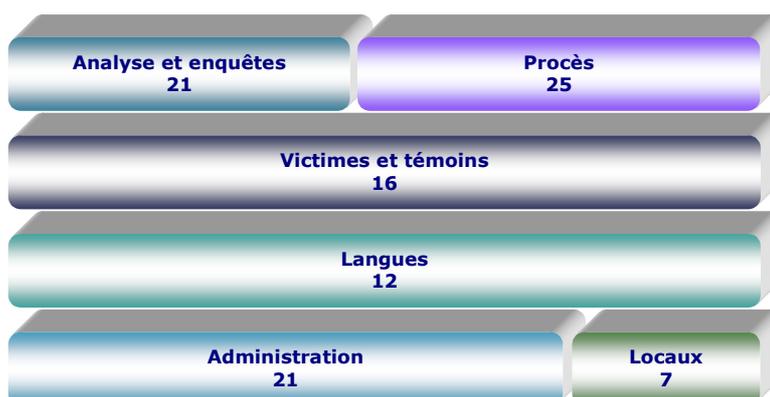
Administration non bureaucratique

36. Dans son plan stratégique, la Cour se fixe pour objectif prioritaire de devenir une administration non bureaucratique. En 2009, la Cour s'est fixé pour objectif de réduire la bureaucratie en identifiant les procédures inutiles et en redéfinissant les autres afin de les simplifier. En 2008, la Cour a commencé d'élaborer une stratégie de réalisation de cet objectif et procédera en 2009 aux premiers exercices de redéfinition des procédures.

Macroanalyse

Analyse des activités

Graphique 1. Ventilation du budget 2009 par activité (millions d'euros)



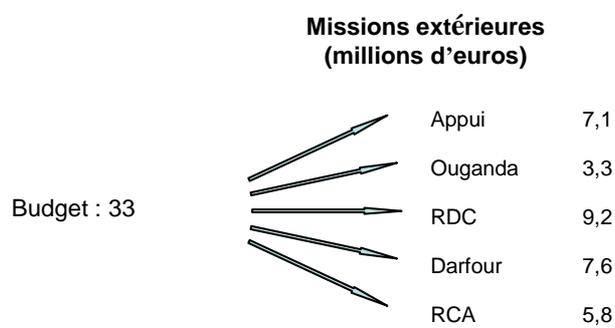
37. La dotation prévue pour l'analyse et les enquêtes est de 21 millions d'euros et est destinée à appuyer l'analyse des situations susceptibles de donner lieu à une enquête et à la poursuite d'enquêtes, en application du Statut de Rome. À l'appui de deux procès successifs, la somme de 25 millions d'euros est prévue. Les activités ayant trait à la protection et à la participation des victimes et des témoins représentent une somme de 16 millions d'euros, y compris pour le conseil public. L'aide linguistique, c'est-à-dire les services d'interprétation et de traduction, se monte à

12 millions d'euros en 2009, dont 10 millions d'euros à l'appui des procédures judiciaires. Pour assurer l'ensemble des fonctions d'appui administratif autre que judiciaire, un montant de 21 millions d'euros est inscrit au budget. Enfin, le budget affecté aux locaux rend compte de la nécessité d'occupation des locaux provisoires ainsi que de la poursuite de la mise en place du Bureau du projet pour les locaux permanents.

38. Environ 72 millions d'euros, soit 70 % du budget, seront consacrés aux différentes phases des procédures judiciaires. Les coûts administratifs, représentant 20 %, peuvent être considérés comme raisonnables.

39. Le budget de la Cour affecté aux situations est divisé en missions extérieures et en sessions de la Cour. Les missions extérieures peuvent être récapitulées dans le graphique ci-après qui ventile le coût total proposé pour 2009 par situation. Par coûts afférents au soutien opérationnel, on entend l'aide apportée à l'ensemble des opérations sur le terrain qui ne peuvent être affectées à une situation spécifique.

Graphique 2. Budget affecté aux missions extérieures, par situation



40. Le budget affecté aux sessions de la Cour est de 19 millions d'euros.

Analyse des variations

41. Bien que les coûts de base soient essentiellement stabilisés, les coûts afférents aux opérations vont progresser parallèlement à l'évolution des différentes phases des procédures judiciaires, au nombre des situations et au nombre d'affaires qui font l'objet d'une enquête ou d'un procès à tout moment, ainsi qu'au nombre de victimes qui y participent. Dans ces conditions, le nombre de procès dans chaque affaire est d'une importance cruciale pour le budget.

42. Dans sa proposition de budget pour 2009, la Cour demande des crédits supplémentaires de 12,2 millions d'euros, soit 13,5 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est caractérisée par deux éléments principaux : le deuxième procès et l'ajustement du taux de vacance de postes qui a été ramené à 10%. Certaines augmentations seront compensées par des économies dans d'autres domaines.

Tableau 2. Augmentation du budget pour 2009 – principaux facteurs

<i>Élément</i>	<i>Augmentation en millions d'euros</i>
Ajustement du taux de vacance de postes	5,8
Deuxième procès	6,0
Protection des témoins et des victimes	1,1
Locaux temporaires	0,7
Économies	-1,4

*Engagements antérieurs**Coûts afférents au régime commun (calcul des traitements)*

43. Les propositions de budget des exercices antérieurs utilisaient le barème des traitements applicables à La Haye fourni par le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le barème des traitements pour 2009 a été élaboré sur la base des traitements nets moyens effectivement versés en mars 2008, par classe. Cette méthode s'est traduite par une baisse nette de 0,7 million d'euros des coûts salariaux en raison du plus grand nombre de fonctionnaires employés dans les échelons inférieurs de toutes les classes par rapport à l'Organisation des Nations Unies.

44. Étant donné que l'Organisation des Nations Unies emploie du personnel hautement spécialisé dans des fonctions de projection des taux de change et des indemnités de poste, la Cour s'est servi du multiplicateur de taux de change/indemnité de poste de l'ONU dans tous ses calculs de traitements.

*Croissance nette des ressources**Ajustement des taux de vacance de postes*

45. Eu égard à la lenteur du recrutement, l'Assemblée³, à sa sixième session, a fixé à 18% le taux de vacance de postes pour le calcul des traitements dans le budget approuvé pour 2008. Dans l'espoir de pourvoir la plupart des postes vacants, la Cour a ramené à 10% le taux de vacance de postes pour le calcul des coûts du personnel pour 2009. La réduction du taux de vacance de postes de 18 à 10% se traduit par une augmentation de budget de 5,8 millions d'euros (voir l'Annexe VII).

Deuxième procès

46. L'une des hypothèses sur lesquelles repose le budget pour 2009 concerne l'éventualité d'un deuxième procès qui commencerait au cours du second semestre. Ce deuxième procès accroît le budget pour 2009 d'environ 6 millions d'euros, comme suit :

Tableau 3. Augmentations dues à un deuxième procès

<i>Élément</i>	<i>Augmentation en millions d'euros</i>
Juges et juristes	0,8
Équipe juridique du Bureau du Procureur	0,9
Aide judiciaire	2,2
Administration judiciaire	0,8
Interprétation et traduction	0,7
Victimes et témoins	0,6
Total	6,0

47. Ces coûts couvrent le détachement de deux juges et de juristes de la Branche judiciaire et de onze fonctionnaires du Bureau du Procureur, chargés des poursuites. Au sein du Greffe, les principaux facteurs d'augmentation des coûts, outre la protection des victimes et des témoins, sont le détachement de deux équipes de conseillers juridiques chargés de la Défense et de trois équipes de conseils auprès des victimes.

³ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre - 14 décembre 2007 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20), Volume 1, partie II.E.1 c), paragraphe 16.

Protection des témoins

48. Les activités ayant augmenté, les ressources en personnel de siège et de terrain affecté à la protection des témoins sont épuisées et il est maintenant impératif de recruter du personnel chargé des opérations d'accompagnement des procès.

49. En outre, l'accroissement des activités de protection des témoins est à l'origine de la nécessité de renforcer les capacités de la Cour en matière de protection des témoins, notamment le recrutement de personnel spécialisé dans la violence sexiste, la protection des victimes et l'appui aux victimes ; et d'élargir les compétences du personnel de terrain, en particulier en matière de gestion des affaires et d'appui approprié aux témoins dans le cadre du programme de protection de la Cour.

50. Outre les crédits prévus pour un deuxième procès, la Cour a prévu des fonds supplémentaires de 1,1 million d'euros dans la proposition de budget pour 2009.

Locaux temporaires

51. Au cours du dernier trimestre de 2008, la Cour quittera les bureaux fournis par l'État-hôte dans le bâtiment Hoftoren, et installera le personnel qui s'y trouve actuellement, ainsi qu'une partie du personnel qui occupe l'Arc, dans le nouveau bâtiment « Haagse Veste 1 » (HV1), qui devrait suffire aux besoins de la Cour jusqu'à ce que les locaux permanents soient disponibles. Avec ce déménagement, l'État-hôte transfère à la Cour la responsabilité financière des services publics et de l'entretien. Dans la proposition de budget pour 2009, la Cour a prévu des crédits de 1 million d'euros, au titre des dépenses supplémentaires associées au bâtiment HV1.

Éléments du budget

Efforts déployés pour faire des économies

52. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour utiliser au mieux les ressources disponibles, la Cour s'efforce en permanence de réduire les coûts de ses opérations et d'optimiser l'exécution de son budget.

53. Afin de réduire au minimum les augmentations des crédits demandés dans le cadre du budget pour 2009, plusieurs projets en suspens, dont la valeur est supérieure à 600 000 euros, ont été retardés. Les services de nettoyage et d'entretien des jardins de l'Arc seront réduits en 2009 afin de pouvoir assurer ces services dans le bâtiment HV1, tout en réduisant au minimum l'augmentation des coûts.

54. De plus, la Cour a négocié son entrée dans les contrats de service postal et de messagerie du Gouvernement néerlandais. Il en résulte des économies de 35% dans le coût unitaire de ces services. En outre, la Cour a conclu un nouveau contrat de location de photocopieuses grâce auquel des économies de 20% pourront être faites en 2009.

Jean-Pierre Bemba Gombo

55. Jean-Pierre Bemba Gombo a été remis à la Cour le 3 juillet 2008 alors que la Cour parachevait la présentation de son budget ; il n'a donc pas été possible d'en tenir compte dans le présent document. Avant la 11^e session qui se tiendra en septembre 2008, la Cour présentera au Comité du budget et des finances un rapport complet sur les incidences budgétaires, qui figurera dans un document séparé, assorti d'une demande soit d'amender le budget soit de puiser dans le Fonds en cas d'imprévus pour faire face aux besoins supplémentaires.

Fonds en cas d'imprévus

56. Comme dans le budget 2008, la Cour n'envisage d'engager des dépenses que lorsque celles-ci correspondent à un besoin manifeste. S'agissant des procès, ce sont notamment l'arrestation et la remise des personnes au siège de la Cour le jour même de la demande de crédits faite à l'Assemblée des États Parties qui justifient la demande. Toute arrestation et remise d'une personne après cette date sera suivie d'une demande de prendre contact avec le Fonds en cas d'imprévus.

57. Par ailleurs, la Cour a l'intention d'assurer d'autres coûts imprévus en puisant dans le Fonds en cas d'imprévus créé par l'Assemblée. Comme le veulent le Règlement financier et les Règles de gestion financière, le Greffier soumettra une notification supplémentaire au président du Comité, si besoin est. En mai 2008, la Cour a déjà soumis une notification au Comité, pour un montant de 3,6 millions d'euros. La Cour mettra tout en œuvre pour répondre à ses besoins budgétaires à partir des ressources disponibles. Au cas où il serait nécessaire de puiser dans le Fonds en cas d'imprévus, la Cour demandera que les fonds puisés soient reconstitués en 2009.

Visites familiales

58. La question des visites familiales aux détenus de la Cour a été examinée par le Comité et l'Assemblée en 2008 et est en attente d'une décision⁴. En attendant cette décision, et conformément à la pratique habituelle de la Cour, le présent budget prévoit des crédits de 84 600 euros pour une visite par an de la famille immédiate de chaque détenu (jusqu'à 7 membres de la même famille).

Révision des prix

59. Les coûts énergétiques unitaires sont restés stables dans la mesure où la Cour avait un contrat à prix garanti de 3 ans pour la fourniture de ses besoins énergétiques. Cet accord expire à la fin 2008. Des rapports de l'OCDE font état d'une augmentation des prix de l'énergie pour le consommateur de 13,3% en mars 2008, par rapport à l'année précédente. La Cour a calculé ses dépenses énergétiques pour 2009 sur la base d'une augmentation du coût unitaire de l'énergie estimée à 15%.

60. Les coûts de l'industrie des voyages augmentent en raison des surcharges de carburant et des taxes vertes. En 2008, la situation est incertaine et l'incidence de ces éléments de coût est encore imprévisible. Pour 2008, l'augmentation des prix des billets d'avion est estimée à 3%, hors surcharge de carburant, sur la base des informations communiquées par l'industrie. Sur la base de ce chiffre, la Cour a retenu l'hypothèse d'une augmentation de 5% dans le calcul des billets d'avion pour 2009.

Reclassement

61. Dans la présente proposition de budget, la Cour demande 19 reclassements de poste. Ces reclassements sont essentiellement liés à des modifications importantes des fonctions, à l'exception de 6 postes de la Direction du service de la Cour. Les postes de sténotypiste et de coordonateur des transcriptions ont été classés nettement en dessous du niveau du marché, ce qui gêne considérablement la sélection et la nomination de personnel qualifié.

⁴Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre - 14 décembre 2007 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20), volume II, B.2, paragraphe 67 et volume I, partie III.A, résolution ICC-ASP/6/Res.2, paragraphe 14, et ICC-ASP/7/3, paragraphe 32.

Fonds de roulement

62. Tenant compte de la recommandation du Groupe de travail sur le budget-programme pour 2008 et de l'approbation de cette recommandation par l'Assemblée⁵, la Cour a maintenu, pour 2009, le Fonds de roulement à son niveau de 2007 jusqu'à ce qu'une politique appropriée de gestion de ce Fonds ait été définie.

Participation aux dépenses

63. La Cour a modifié la présentation de la participation aux dépenses dans sa proposition de budget pour 2009. Dans les budgets précédents, la participation aux dépenses des sections administratives apparaissait dans une rubrique séparée des budgets proposés et des crédits approuvés. L'expérience a montré que cette pratique était à l'origine de problèmes et de risques dans la gestion du budget. La Cour suit maintenant la pratique courante qui consiste à faire une distinction entre comptabilité de gestion et comptabilité financière et à séparer la participation aux dépenses des crédits budgétaires. Cette mesure n'a aucune incidence sur les informations présentées dans la mesure où les deux rubriques d'informations figurent dans le tableau récapitulatif de chaque Grand programme, chaque programme et chaque sous-programme.

*Engagements futurs**Incidences pour 2010*

64. La proposition de budget pour 2009 aura des incidences budgétaires pour 2010 en matière d'engagements à terme dans les coûts de régime commun et les ajustements du taux de vacance de postes.

- Engagements à terme 1,70 million d'euros (estimation)
- Ajustement du taux de vacance de postes 0,17 million d'euros (estimation)

65. Si le Fonds en cas d'imprévu vient à être utilisé, en totalité ou en partie, courant 2009, il faudra envisager de le réapprovisionner l'année suivante. L'ouverture de nouveaux procès entraînerait de surcroît d'autres effets.

Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

66. Comme l'ont recommandé les vérificateurs internes et externes⁶, la Cour a décidé d'adopter les normes comptables internationales du secteur public, ou normes IPSAS. Cette décision est conforme à celle prise en novembre 2005 par le Comité de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies sur la gestion concernant l'adoption des normes comptables communes.

67. La mise en œuvre des normes comptables communes donnera lieu à de gros investissements dans les années à venir : investissements en ressources humaines, en systèmes d'information, en gestion de projets, en communication, en formation et en mise à l'essai. La Cour n'en est actuellement qu'au premier stade de l'élaboration du projet et prévoit dans le projet de budget pour 2009 des crédits pour la formation dont le personnel concerné a besoin.

68. En outre, l'adoption de ces nouvelles normes comptables oblige à modifier en conséquence le Règlement financier et les règles de gestion financière. La Cour sollicite donc l'approbation officielle de l'Assemblée pour l'adoption des normes comptables communes.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre-14 décembre 2007 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20, volume I, partie II.E.3(c)).

⁶ Rapport du vérificateur externe sur les états financiers de la Cour pour 2007, paragraphes 45, 46, 47 et 48.

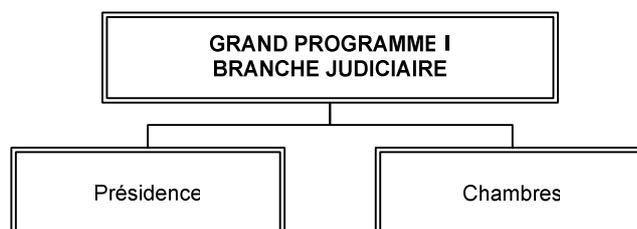
Autres projets d'investissement

69. La Cour n'opère que dans les zones où une situation a été ouverte. Dans son projet de budget pour 2009, elle n'envisage l'établissement d'aucun autre bureau extérieur. Le coût estimatif de la création d'un bureau extérieur et des frais de fonctionnement pour la première année est de 500 000 euros. Dans l'éventualité où il serait décidé d'ouvrir un bureau secondaire dans le cadre d'une situation existante (« bureau avancé »), le coût en est estimé à 250 000 euros.

70. Les recommandations découlant de l'exercice d'évaluation des risques touchant l'ensemble de la Cour pourraient avoir des incidences financières à plus long terme. Plus particulièrement, les recommandations pour un plan antisinistre et un plan de continuité des opérations pourraient donner lieu à des investissements en techniques de communication et de l'information et autres infrastructures. La Cour consultera le CBF en temps opportun à mesure que le processus d'évaluation des risques avance.

II. Projet de budget-programme pour 2009

A. Grand programme I : Branche judiciaire



Introduction

71. Le projet de budget 2009 pour la Branche judiciaire se décompose en deux programmes, chacun correspondant à un organe de la Cour, comme prévu à l'article 34 du Statut de Rome :

- La Présidence
- Les Chambres.

A. Présidence

72. La Présidence va continuer à exercer ses trois principales fonctions. Tout d'abord, dans sa fonction administrative, elle assure la bonne administration de la Cour et renforce le principe de la Cour unique en assurant la supervision de l'ensemble de la Cour. Ensuite, au titre de sa fonction de relations extérieures, la Présidence s'efforce de mieux faire connaître et comprendre la Cour et coordonne les activités ayant trait aux relations extérieures des différents organes. Enfin, la Présidence exerce également des fonctions judiciaires/juridiques en sa qualité d'organe d'appel, et ce dans le domaine du droit administratif mais aussi du droit pénal ; elle négocie et conclut des accords avec les États et les organisations internationales et fait office d'organe disciplinaire dans l'éventualité d'allégation de faute.

73. Volet important de sa fonction administrative, la Présidence va continuer de contribuer au développement et à la mise en œuvre du plan stratégique, de concert avec le Greffe et le Bureau du Procureur.

74. Le Bureau de liaison de New York est rattaché à la Présidence et est chargé de renforcer la compréhension et la coopération entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, de mieux faire connaître la Cour aux États non Parties et d'apporter un appui logistique aux réunions de l'Assemblée des États Parties et de ses organes subsidiaires.

B. Chambres

75. Les Chambres comptent trois sections : la Section préliminaire, la Section de première instance et la Section des appels. Chacune de ces Chambres traite des affaires ou des situations qui lui sont confiées.

76. À l'issue de l'élection de six juges lors de la reprise de la septième session de l'Assemblée en janvier 2009, les juges de la Cour éliront un nouveau Président ; certaines Chambres devront éventuellement être reconstituées.

77. En 2009, les principales activités de nature judiciaire seront l'achèvement du premier procès de la Cour et éventuellement le début d'un ou de plusieurs procès⁷. Les Chambres préliminaires seront responsables des procédures préliminaires découlant de chacune des quatre situations actuellement à l'étude. La Chambre des appels, constituée de cinq juges, continuera de s'occuper des appels au stade préliminaire, ainsi que de ceux introduits au stade de la première instance.

⁷ Au moment où le projet du budget est soumis, la confirmation de l'inculpation dans les cas *Le Procureur contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* est en suspens.

Tableau 4. Grand programme I : Budget proposé pour 2009

Branche judiciaire	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Juges	7 118,8		7 118,8	6 269,7		6 269,7	5 812,0		5 812,0	-457,7	-7,3
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 106,7	333,9	2 440,6	2 637,2	366,3	3 003,5	562,9	23,1
Agents des services généraux				683,4	154,2	837,6	774,7	177,0	951,7	114,1	13,6
Total partiel (fonctionnaires)	2 017,2	210,8	2 228,0	2 790,1	488,1	3 278,2	3 411,9	543,3	3 955,2	677,0	20,7
Personnel temporaire	558,5	35,5	594,0	317,4		317,4	201,8	85,6	287,4	-30,0	-9,5
Consultants	2,6		2,6	26,4		26,4	16,2		16,2	-10,2	-38,6
Total partiel (autre personnel)	561,1	35,5	596,6	343,8		343,8	218,0	85,6	303,6	-40,2	-11,7
Voyages	143,6		143,6	227,0	34,4	261,4	191,8	31,5	223,3	-38,1	-14,6
Représentation	10,0		10,0	11,0		11,0	17,0		17,0	6,0	54,5
Services contractuels, dont formation	5,4		5,4	25,5		25,5	30,0		30,0	4,5	17,6
Frais généraux de fonctionnement	41,6		41,6	74,3		74,3	55,8		55,8	-18,5	-24,9
Fournitures et accessoires	1,9		1,9	5,0		5,0	5,0		5,0		
Mobilier et matériel	25,0		25,0	10,0		10,0				-10,0	-100,0
Total partiel (hors personnel)	227,5		227,5	352,8	34,4	387,2	299,6	31,5	331,1	-56,1	-14,5
Total	9 924,6	246,3	10 170,9	9 756,4	522,5	10 278,9	9 741,5	660,4	10 401,9	123,0	1,2

Participation à l'entretien	57,3	7,6	64,9	133,5	13,5	147,0	155,9	12,8	168,7	21,7	14,8
-----------------------------	------	-----	------	-------	------	-------	-------	------	-------	------	------

Tableau 5. Grand programme I : Effectif proposé pour 2009

Branche judiciaire		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					2		19	2	1	24	1	12	13	37
	Effectif lié aux situations					1	2				3		3	3	6
	Total partiel					3	2	19	2	1	27	1	15	16	43
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base							2	2		4				4
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							2	2		4				4
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base						1	-1	1	-1					
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel						1	-1	1	-1					
Total					3	3	20	5		31	1	15	16	47	

1. Programme 1100 : Présidence

Objectifs

Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance et compréhension de la Cour face à la communauté diplomatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information et de réunions. 	3 séances d'information pour les diplomates

Ressources en personnel

Ressources de base

Traitements et indemnités des juges

78. Le projet de budget pour la Présidence prévoit des crédits pour le traitement des trois juges de la Présidence. Les crédits demandés couvrent le traitement des juges, mais aussi les indemnités auxquelles ils ont droit : indemnité pour frais d'études, congés dans les foyers, rente en cas d'invalidité. De plus, des crédits sont prévus pour la pension de trois juges. En outre, le projet de budget prévoit des crédits pour les indemnités correspondant à la fin du mandat d'un juge, au mois de mars. Il prévoit des crédits pour l'arrivée d'un juge nouvellement élu. Le projet 2009 traduit une forte diminution, due essentiellement à une baisse des indemnités au titre des pensions des juges et des crédits affectés en 2008 pour les situations d'urgence ayant trait aux juges. L'économie ainsi réalisée servira pour couvrir les ressources additionnelles requises au titre du Grand programme I.

Reclassement

79. Il est proposé de reclasser le poste d'assistant spécial auprès du Président, de P-3 à P-4. Ce reclassement n'entraîne aucune majoration.

80. Il est proposé de reclasser le poste de conseiller juridique, de P-3 à P-4. Le coût de ce reclassement sera couvert par les économies réalisées au titre d'autres rubriques du Grand programme I.

Consultants

81. Dépense récurrente. Comme les années précédentes, des crédits ont été demandés pour des consultants amenés à donner des conseils d'experts sur des questions spécialisées. De plus, des crédits sont prévus pour le recrutement d'un consultant répondant aux besoins du Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques. La réduction au titre de ce poste servira à compenser les ressources additionnelles requises au sein du Grand programme.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

82. Dépense récurrente. Les crédits prévus au titre des voyages des trois juges de la Présidence s'élèvent à 45 200 euros. De plus, des crédits sont prévus pour les voyages des fonctionnaires et des membres du Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques amenés à assister à quatre réunions à La Haye. Des réductions au titre de ce poste serviront à compenser les ressources additionnelles requises au sein du Grand programme.

Services contractuels, dont formation

83. Dépense récurrente. Des crédits sont prévus pour la formation dans le cadre du développement professionnel, notamment dans les domaines de la capacité judiciaire/juridique et des relations extérieures.

Frais généraux de fonctionnement

84. Dépense récurrente. Des crédits sont prévus pour le loyer et les frais de fonctionnement du Bureau de liaison de New York. Ce montant reste inchangé par rapport à celui approuvé dans le budget 2008.

Tableau 6. Programme 1100 : Budget proposé pour 2009

<i>La Présidence (y compris le Bureau de liaison de New York)</i>	<i>Dépenses 2007 (en milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (en milliers d'euros)</i>			<i>Projet de budget pour 2009 (en milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Juges</i>	1 345,9		1 345,9	1 259,0		1 259,0	1 002,0		1 002,0	-257,0	-20,4
Administrateurs	Dépenses non ventilées			740,3		740,3	803,8		803,8	63,5	8,6
Agents des services généraux				272,2		272,2	302,7		302,7	30,5	11,2
<i>Total partiel (personnel)</i>	763,5		763,5	1 012,5		1 012,5	1 106,5		1 106,5	94,0	9,3
Personnel temporaire	186,6		186,6	66,6		66,6	66,3		66,3	-0,3	-0,5
Consultants	2,6		2,6	26,4		26,4	16,2		16,2	-10,2	-38,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	189,2		189,2	93,0		93,0	82,5		82,5	-10,5	-11,3
Voyages	105,6		105,6	100,9		100,9	94,5		94,5	-6,4	-6,3
Représentation	9,7		9,7	10,0		10,0	16,0		16,0	6,0	60,0
Services contractuels, dont formation	0,9		0,9	10,0		10,0	15,0		15,0	5,0	50,0
Frais généraux de fonctionnement	41,6		41,6	53,3		53,3	55,8		55,8	2,5	4,7
Fournitures et accessoires	1,9		1,9	5,0		5,0	5,0		5,0		
Matériel	6,6		6,6								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	166,3		166,3	179,2		179,2	186,3		186,3	7,1	4,0
Total	2 464,9		2 464,9	2 543,7		2 543,7	2 377,3		2 377,3	-166,4	-6,5
Participation à l'entretien	20,1		20,1	46,9		46,9	49,4		49,4	2,5	5,4

Tableau 7. Programme 1100 : Effectif proposé pour 2009

<i>Présidence (y compris le Bureau de liaison de New York)</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					2		3	2	1	8	1	4	5	13
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					2		3	2	1	8	1	4	5	13
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base						1	-1	1	-1					
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>						1	-1	1	-1					
<i>Total</i>						2	1	2	3		8	1	4	5	13

2. Programme 1200 : Chambres

Objectifs

1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire des procès, sous réserve de la coopération externe requise (objectif stratégique 1).
2. Conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides, conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques exigeantes, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits (but stratégique n° 1).

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2009
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Procédures plus efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures prises pour améliorer l'efficacité des procédures et des flux de travail. 	3

Ressources en personnel

Tableau 8. Indicateurs de la charge de travail des Chambres⁽¹⁾

Chambres	Décisions/Ordonnances/Jugements (nombre de pages)			Nombres de jours durant lesquels la Cour siège		
	2008 ⁽²⁾	2007	2006	2008 ⁽²⁾	2007	2006
Présidence	26	114	27	-	-	-
Chambre préliminaire I	2 805	2 411	3 008	27 ⁽³⁾	12	44
Chambre préliminaire II	686	920	215	0	2	2
Chambre préliminaire III	96	0	13	1	0	0
<i>Section préliminaire – Total</i>	<i>3 613</i>	<i>3 445</i>	<i>3 263</i>	<i>28</i>	<i>14</i>	<i>46</i>
Chambre de première instance I	1 043	418	0	27 ⁽³⁾	13	0
Chambre des appels	545	743	332	3	-	0
Total	5 201	4 606	3 595	31	27	46

(1) Un effort a été consenti pour élaborer des indicateurs pertinents pour les Chambres de 2006 à mai 2008. Cela étant, à ce stade, il n'est guère possible de faire une estimation raisonnable de la charge de travail prévue pour 2009.

(2) Du 2 janvier au 30 mai.

(3) Nombre de jours durant laquelle la Cour siège pour la Chambre préliminaire I et la Chambre préliminaire II.

Ressources de base

Traitements et indemnités des juges

85. Du fait de l'arrestation de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui et de l'accroissement consécutif de la charge de travail des Chambres, ayant trait notamment à la constitution éventuelle d'une Chambre de première instance supplémentaire, la Présidence a affecté trois juges additionnels pour exercer leurs fonctions à plein temps à compter du 1^{er} juin 2008. Le budget que la Cour a approuvé pour 2008 ne prévoyait pas de crédits pour deux de ces juges.

86. Les crédits demandés couvrent le traitement des juges, mais aussi leurs indemnités, dont l'indemnité pour frais d'études, le congé dans les foyers ou, éventuellement, une rente en cas d'invalidité. De plus, des crédits sont prévus pour le régime de pension de trois juges. Les crédits prévoient également des indemnités dues à cinq juges dont le mandat se termine en mars ou les indemnités occasionnées par l'installation de cinq juges nouvellement élus. Par ailleurs, des crédits

sont prévus pour couvrir le traitement et le voyage d'un juge n'exerçant pas à temps complet. La proposition de budget pour 2009 est en diminution par rapport à l'année précédente essentiellement du fait de la baisse des crédits affectés aux pensions des juges et des crédits prévus en 2008 pour des situations d'urgence ayant trait aux juges. L'économie réalisée servira à couvrir des ressources additionnelles requises au sein du Grand programme.

Chambres préliminaires

87. Les chambres préliminaires comptent actuellement 13 ETP⁸ : un juriste principal (P-5) (poste lié aux situations), sept juristes (P-3) (postes de base), quatre assistants administratifs (agents des services généraux, autre classe) (quatre postes de base et un poste lié aux situations), et un poste (P-2) au titre du personnel temporaire (poste lié aux situations).

88. Les chambres préliminaires mènent actuellement des procédures judiciaires dans le cadre de quatre situations (République démocratique du Congo, Darfour/Soudan, Ouganda et République centrafricaine). La Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt dans le cadre de la situation en République démocratique du Congo, lequel est en souffrance ; le Procureur continue de mener des enquêtes. La Chambre préliminaire I a délivré deux mandats d'arrêt dans la situation au Darfour/Soudan, eux aussi en souffrance ; le Procureur continue de mener des enquêtes. En ce qui concerne la situation en Ouganda (Chambre préliminaire II), quatre mandats d'arrêt sont en souffrance. Quant à la situation en République centrafricaine (Chambre préliminaire III), le Procureur a commencé à enquêter en mai 2007 ; les enquêtes se poursuivent. Toutes les chambres préliminaires ont examiné des questions complexes ayant trait à la participation des victimes et à l'ouverture de documents ; les Chambres ont pris des décisions à ce sujet et continueront de s'en occuper dans le cadre d'affaires actuelles et à venir.

89. L'ampleur des procédures judiciaires des chambres préliminaires est tributaire de l'activité du Bureau du Procureur, du nombre de demandes déposées par les victimes en vue de leur participation, de l'action engagée par les Conseils de la Défense et de la coopération des États, s'agissant notamment de l'exécution des mandats d'arrêt. Dans ce contexte et vu l'information dont on dispose actuellement, on suppose que la charge de travail des chambres préliminaires sera au moins égale en 2009 à celle de l'année précédente.

Ressources de base

Un juriste adjoint (P-2)

90. Conversion d'un poste temporaire. La Section préliminaire demande que dans l'intérêt de la planification à long terme, le poste de juriste adjoint soit converti en poste permanent. Cette conversion n'aura pas d'incidence financière étant donné que le coût restera identique.

Chambres de première instance

91. Les chambres de première instance comptent actuellement huit postes permanents : un juriste (P-4) (poste lié aux situations), quatre juristes (P-3) (postes de base), et trois assistants administratifs (agents des services généraux, autre classe) (deux postes de base et un poste lié aux situations).

92. Au moment où le projet du budget est soumis au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, la décision n'est pas encore intervenue dans l'affaire Lubanga. Cela étant, même avant que le procès puisse commencer - entre juin 2007 et mars 2008 - la Chambre de première instance I a rendu 92 décisions et ordonnances (au total 645 pages). Les décisions concernant les demandes présentées par les victimes de participer aux procédures - nouveau domaine dont les tribunaux internationaux sont saisis - appellent l'affectation de ressources complémentaires : en effet,

⁸ ETP = Équivalent temps plein.

116 demandes de victimes sont actuellement devant la Chambre préliminaire I, et représentent plus de 1 000 pages. De plus, environ 285 autres demandes présentées par des victimes souhaitant participer aux procédures pourraient être présentées aux Chambres dans un avenir proche.

93. L'audience consacrée à la confirmation de l'inculpation dans les affaires Katanga et Ngudjolo est actuellement prévue pour le 27 juin 2008. Sous réserve de la confirmation de l'inculpation, il se peut qu'une deuxième Chambre de première instance soit constituée vers la fin 2008 ; un ou plusieurs autres procès pourraient commencer début 2009.

Deux juristes (P-3)

94. Conversion de postes temporaires. Postes nécessaires pour aider les nouveaux juges.

Un juriste adjoint (P-2)

95. Conversion d'un poste temporaire. La Section de première instance demande à ce que le poste de juriste adjoint soit transformé en poste permanent pour couvrir les besoins de l'ensemble de la section. Cette conversion n'aura aucune incidence financière étant donné que le coût restera le même.

Personnel temporaire

96. La Chambre de première instance I demande des crédits pour recruter un fonctionnaire d'appui juridique temporaire de la classe P-2 pour une période de 12 mois pour aider la section dans le cadre de l'éventuelle constitution d'une chambre de première instance supplémentaire.

Chambre des appels

97. La Section des appels compte actuellement 9 ETP : un conseiller juridique (P-4) (poste lié aux situations), cinq juristes (P-3) (postes de base), deux assistants administratifs (agents des services généraux, autre classe) (postes de base), un assistant de recherche (agent des services généraux, autre classe) (poste lié aux situations).

98. La Chambre des appels est actuellement saisie d'appels découlant des procédures dans la situation en République démocratique du Congo et au Soudan/Darfour ainsi que des procédures ayant trait à MM. Lubanga, Katanga et Ngudjolo Chui. Ce sont tous des appels interlocutoires (article 82 du Statut de Rome). Il s'agit là des premières affaires dont la Chambre des appels est saisie ; se posent de nouvelles questions de nature juridique ; dans de nombreux cas, la décision rendue pourrait avoir des incidences pour la Cour tout entière. Au cours des quatre premiers mois de 2008, la Chambre des appels a été saisie de 13 nouveaux appels, alors que pour l'année 2007 tout entière, seuls quatre appels interlocutoires avaient été déposés. C'est là le signe d'une forte augmentation de la charge de travail, correspondant à un accroissement global des activités judiciaires des Chambres préliminaires et des Chambres de première instance. L'on s'attend à ce que le nombre d'appels interlocutoires augmente plus encore en 2009 : une procédure de première instance sera menée pour au moins une personne et il est probable que des appels interlocutoires ayant trait à la conduite du procès seront déposés auprès de la Chambre des appels, alors que des appels découlant des procédures préliminaires vont continuer à être déposés.

99. Outre les appels interlocutoires, l'on s'attend à ce que la Chambre des appels soit saisie en 2009 d'au moins un appel contre la décision finale de la Chambre de première instance⁹. La charge de travail que représente ce type d'appel est bien supérieure à celle des appels interlocutoires : en effet, la Chambre des appels devra analyser les éléments de preuve dont la Chambre de première instance avait été saisie, qui sont potentiellement volumineux ; elle devra examiner des questions juridiques complexes, de procédure comme de fond, qui appelleront des recherches approfondies

⁹ Voir l'article 81 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

qui devront être fiables. Il se peut également que la Chambre des appels ait à tenir des réunions pour faire le bilan de la situation, et à organiser des audiences avec les parties, audiences qui appelleront des préparatifs.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

100. La Section des appels demande des crédits pour recruter du personnel d'appui juridique au niveau P-2 pour une période de 12 mois, pour dépouiller les éléments de preuve et les transcriptions du procès et pour mener des recherches complexes.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

101. Dépense récurrente. Une somme de 97 300 euros est prévue pour les voyages des juges, y compris des crédits pour les voyages d'un juge qui exerce à temps partiel, qui devra assister à deux séances plénières de deux jours chacune. La diminution au titre de ce poste budgétaire servira à compenser les ressources additionnelles nécessaires au sein du Grand programme.

Services contractuels, dont formation

102. Dépense récurrente. Les crédits consacrés à la formation ont été augmentés pour poursuivre le perfectionnement des fonctionnaires, en matière de relations extérieures, de capacité judiciaire/juridique et concernant les méthodes de travail des Chambres.

Ressources liées aux situations

Voyages

103. Dépense récurrente. Des crédits de 18 400 euros sont prévus pour les voyages des juges. En outre, des crédits sont prévus pour les voyages des fonctionnaires. La diminution de ce poste budgétaire servira à compenser les ressources additionnelles requises au sein du Grand programme.

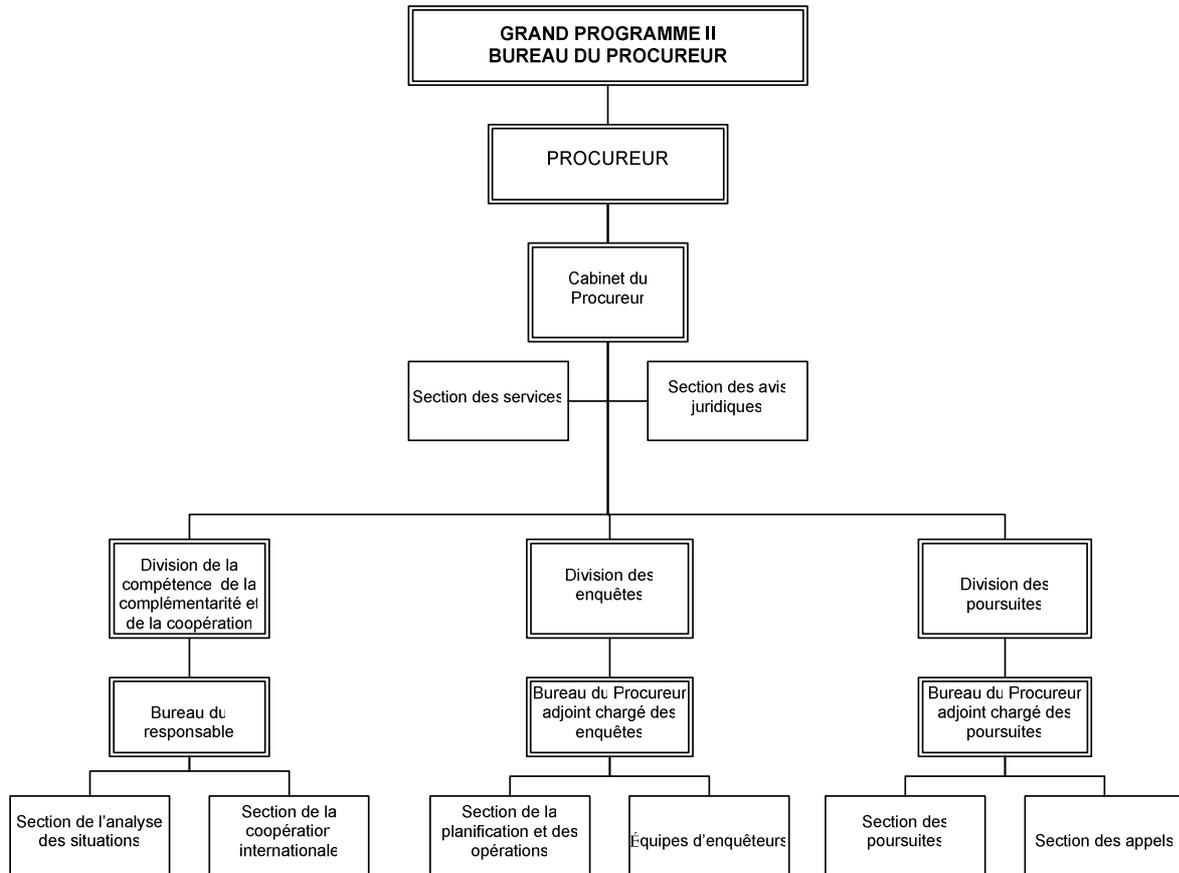
Tableau 9. Programme 1200 : Budget proposé pour 2009

Chambres	Dépenses 2007 (en milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (en milliers d'euros)			Projet de budget pour 2009 (en milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Juges	5 772,9		5 772,9	5 010,7		5 010,7	4 810,0		4 810,0	-200,7	-4,0
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 366,4	333,9	1 700,3	1 833,4	366,3	2 199,7	499,4	29,4
Agents des services généraux				411,2	154,2	565,4	472,0	177,0	649,0	83,6	14,8
<i>Total partiel (personnel)</i>	1 253,7	210,8	1 464,5	1 777,6	488,1	2 265,7	2 305,4	543,3	2 848,7	583,0	25,7
Personnel temporaire	371,9	35,5	407,4	250,8		250,8	135,5	85,6	221,1	-29,7	-11,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	371,9	35,5	407,4	250,8		250,8	135,5	85,6	221,1	-29,7	-11,8
Voyages	38,0		38,0	126,1	34,4	160,5	97,3	31,5	128,8	-31,7	-19,8
Représentation	0,3		0,3	1,0		1,0	1,0		1,0		
Services contractuels, dont formation	4,5		4,5	15,5		15,5	15,0		15,0	-0,5	-3,2
Frais généraux de fonctionnement				21,0		21,0				-21,0	-100,0
Matériel	18,4		18,4	10,0		10,0				-10,0	-100,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	61,2		61,2	173,6	34,4	208,0	113,3	31,5	144,8	-63,2	-30,4
Total	7 459,7	246,3	7 706,0	7 212,7	522,5	7 735,2	7 364,2	660,4	8 024,6	289,4	3,7
Participation à l'entretien	37,2	7,6	44,8	86,6	13,5	100,1	106,5	12,8	119,3	19,2	19,1

Tableau 10. Programme 1200 : Effectif proposé pour 2009

Chambres		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base							16			16		8	8	24
	Effectif lié aux situations					1	2				3		3	3	6
	<i>Total partiel</i>					1	2	16			19		11	11	30
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base							2	2		4				4
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							2	2		4				4
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Total					1	2	18	2		23		11	11	34	

B. Grand programme II : Bureau du Procureur



Note : Aux fins du présent budget, un certain nombre de programmes/sous-programmes ont été regroupés. Il en est rendu compte dans les programmes concernés.

Introduction

104. En 2003, le Procureur a défini une politique en vertu de laquelle il conviendrait de veiller tout particulièrement à utiliser au mieux les ressources qui lui seraient affectées et à mener des enquêtes efficaces et économiques¹⁰. Trois facteurs interviennent systématiquement pour assurer la meilleure utilisation des ressources.

105. Tout d'abord, facteur le plus pertinent : une politique d'enquêtes et de poursuites concentrée, axée sur les situations et les affaires les plus graves, conformément au Statut de Rome.

106. Ensuite, la section tout entière doit favoriser la coopération nationale et internationale, sachant qu'un réseau solide de coopération réduit l'appel aux ressources internes.

107. Enfin, la rotation de personnel qualifié, et ce dans un souci de souplesse, établi par le Règlement financier et les Règles de gestion financière. Les situations et affaires nouvelles et additionnelles n'entraînent alors pas une inflation linéaire des ressources, limitant ainsi la demande de nouvelles ressources aux seuls domaines où une réaffectation ne suffit pas pour répondre aux besoins opérationnels des sections.

¹⁰ Document d'orientation du Bureau du Procureur, septembre 2003 (http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/030905_Policy_Paper.pdf)

108. La proposition de budget pour 2009 s'inscrit dans le droit fil de cette approche. Tous les besoins ont été attentivement passés en revue et, chaque fois que possible, réduits. Globalement, le budget demandé en 2009 pour le Bureau du Procureur représente une augmentation de 3,8% par rapport à 2008, augmentation imputable à deux éléments : 1) le retour à un taux de vacance de postes de 10%, au lieu du taux de 18% appliqué exceptionnellement en 2008¹¹ et 2) les ressources directement liées à l'affaire *Le Procureur contre Katanga/Chui*, non prévues dans le budget 2008¹².

109. S'agissant des postes nouveaux, le Bureau du Procureur propose de transformer les postes temporaires créés en 2008 dans le cadre du deuxième procès en postes fixes liés aux situations¹³. Les coûts supplémentaires requis pour ces nouvelles ressources sont partiellement compensés par la réduction d'environ 200 000 euros au titre des postes temporaires approuvés précédemment.

110. Tous les autres postes de dépenses du Bureau du Procureur restent identiques à ce qu'ils étaient en 2008. Tout autre crédit important supplémentaire nécessité soit par l'ouverture d'une enquête sur une nouvelle situation (ce qui n'est pas prévu à l'heure actuelle), soit par le procès *Le Procureur contre Bemba*, soit encore par des besoins imprévus liés directement à d'éventuelles mesures à prendre pour la protection des témoins, serait imputé au Fonds en cas d'imprévus en 2009.

111. Doté des crédits proposés pour 2009, le Bureau du Procureur pourra mener des enquêtes préliminaires approfondies et efficaces dans huit situations (entre autres, en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire et au Kenya), agir dans les quatre situations en cours d'enquête et gérer deux procès à des stades différents.

112. Comme l'a reconnu le Comité du budget et des finances¹⁴, les crédits qu'il faut mobiliser pour préserver les éléments de preuve dans l'attente de l'arrestation et de la remise de suspects ne sont pas insignifiants, mais il faut bien reconnaître que chaque fois qu'il le peut, le Bureau du Procureur réaffecte les ressources d'une situation à l'autre dans le but de maximiser les résultats. Le résultat est une nouvelle diminution des coûts au titre de la situation en Ouganda et une augmentation considérable de la capacité globale du Bureau de traiter simultanément un plus grand nombre d'affaires. Le tableau ci-après compare les crédits et le personnel affectés à des situations spécifiques au cours des quatre années écoulées. Les effets de synergie permettent de plus en plus d'augmenter le nombre d'affaires parallèles faisant l'objet d'une enquête ou se trouvant au stade préliminaire ou au stade de la première instance, sans augmentation correspondante des coûts :

Tableau 11. Ventilation des crédits destinés spécifiquement aux situations 2006–2009

<i>Budget (effectif)</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Darfour</i>	<i>République centrafricaine</i>
Budget approuvé pour 2006	3 428 100 (29) (3 affaires)	3 549 700 (27) (1 affaire)	4 770 900 (28) (1 affaire)	4 055 500 (15) (1 affaire)	Sans objet
Budget approuvé pour 2007	3 788 400 (41) (5 affaires)	1 109 500 (4) (1 affaire)	5 851 400 (51) (2 affaires)	4 532 500 (35) (1 affaire)	2 553 800 (21) (1 affaire)
Budget approuvé pour 2008	4 709 100 (51) (8 affaires)	1 033 700 (4) (1 affaire)	5 835 200 (48) (3 affaires)	4 417 800 (31) (3 affaires)	3 393 400 (24) (1 affaire)
Projet de budget pour 2009	5 042 100 (56) (9 affaires)	869 300 (3) (1 affaire)	6 185 000 (54) (4 affaires)	4 505 500 (32) (3 affaires)	3 149 600 (23) (1 affaire)

¹¹ Au 30 juin 2008, le taux de vacance de postes au Bureau du Procureur était de 8,8%.

¹² Le coût supplémentaire imputé au Fonds en cas d'imprévus représentait environ 55% du coût estimé standard d'un second procès, tel que présenté à l'ASP dans le document ICC-ASP/6/8, annexe XI.

¹³ Tous les postes créés en 2008 dans le cadre du deuxième procès ont été pourvus par concours, conformément à la procédure décrite dans le document ICC-ASP/1/3, Partie IV, résolution ICC -ASP/1/Res.10.

¹⁴ ICC-ASP/6/2, paragraphe 19.

113. Étant donné que le budget de base reste inchangé et concerne essentiellement les dépenses afférentes au personnel, et que toutes les modifications de ressources interviennent dans le budget lié aux situations, la justification des ressources n'établit aucune distinction entre ressources de base et ressources liées aux situations. Les nouvelles ressources afférentes au personnel sont assorties d'une justification pour l'ensemble d'un sous-programme, chaque fois que cela se justifie, tandis que les demandes de crédits non récurrents (assistance temporaire, consultants et coûts hors personnel) sont justifiées collectivement au titre de chaque ligne budgétaire, comme les années précédentes.

Tableau 12. Grand programme II : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	<i>Dépenses non ventilées</i>			3 185,7	9 523,2	12 708,9	3 454,2	11 164,7	14 618,9	1 910,0	15,0
Agents des services généraux				890,7	2 467,2	3 357,9	961,3	2 773,0	3 734,3	376,4	11,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 326,0</i>	<i>8 554,7</i>	<i>11 880,7</i>	<i>4 076,4</i>	<i>11 990,4</i>	<i>16 066,8</i>	<i>4 415,5</i>	<i>13 937,7</i>	<i>18 353,2</i>	<i>2 286,4</i>	<i>14,2</i>
Personnel temporaire	416,1	3 260,3	3 676,4	40,5	3 513,6	3 554,1	35,7	3 303,1	3 338,8	-215,3	-6,1
Heures supplémentaires				15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	35,3	77,8	113,1		67,8	67,8		71,4	71,4	3,6	5,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>451,4</i>	<i>3 338,1</i>	<i>3 789,5</i>	<i>55,5</i>	<i>3 581,4</i>	<i>3 636,9</i>	<i>50,7</i>	<i>3 374,5</i>	<i>3 425,2</i>	<i>-211,7</i>	<i>-5,8</i>
Voyages	177,0	1471,3	1 648,3	180,0	1 812,7	1 992,7	185,0	1 851,8	2 036,8	44,1	2,2
Représentation	12,0		12,0	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	30,7	322,6	353,3	51,2	309,5	360,7	51,2	309,5	360,7		
Frais généraux de fonctionnement	-0,1	301,6	301,4		274,6	274,6		274,6	274,6		
Fournitures et accessoires	18,9	52,6	71,5	53,0	48,0	101,0	53,0	48,0	101,0		
Mobilier et matériel		103,7	103,7		30,0	30,0		30,0	30,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>238,5</i>	<i>2 251,8</i>	<i>2 490,2</i>	<i>294,2</i>	<i>2 474,8</i>	<i>2 769,0</i>	<i>299,2</i>	<i>2 513,9</i>	<i>2 813,1</i>	<i>44,1</i>	<i>1,6</i>
Total	4 015,9	14 144,6	18 160,4	4 426,1	18 046,6	22 472,7	4 765,4	19 826,1	24 591,5	2 118,8	9,4
Participation à l'entretien	74,3	193,3	267,7	219,6	508,9	728,5	182,5	559,7	742,2	13,7	1,9

Tableau 13. Grand programme II : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1	2	2	6	6	7	6	1		31	1	16	17	48
	Effectif lié aux situations				4	21	35	37	13		110		48	48	158
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	<i>27</i>	<i>42</i>	<i>43</i>	<i>14</i>		<i>141</i>	<i>1</i>	<i>64</i>	<i>65</i>	<i>206</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	3	5	2	11				11
	<i>Total partiel</i>						<i>1</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>11</i>				<i>11</i>
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base							-2	2	1	1		-1	-1	
	Effectif lié aux situations						1	2	-2		1		-1	-1	
	<i>Total partiel</i>						<i>1</i>	<i>2</i>	<i>-2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>		<i>-2</i>	<i>-2</i>	
<i>Total</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	<i>29</i>	<i>45</i>	<i>48</i>	<i>17</i>		<i>154</i>	<i>1</i>	<i>62</i>	<i>63</i>	<i>217</i>	

1. Programme 2100 : Le Procureur

Introduction

114. Le Bureau du Procureur est constitué du Cabinet du Procureur, de la Section des services et de la Section des avis juridiques, qui aident le Procureur à coordonner les activités des autres divisions fonctionnelles et des équipes conjointes ainsi que les services qui leur sont fournis. C'est au sein du Bureau que sont élaborées et évaluées les politiques conçues par le Bureau pour améliorer en permanence la qualité de la justice.

115. Pour pouvoir faire en sorte que la Cour soit une institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat, le Procureur dirige, par l'intermédiaire du Comité exécutif constitué des Chefs de divisions, les activités principales visant à atteindre les objectifs de la stratégie du Bureau du Procureur en matière de poursuites, en employant des ressources minimales et en appliquant le principe d'une obligation redditionnelle maximale.

116. À cet égard, le Cabinet du Procureur assure la coordination des activités internes et inter-organes en veillant à employer des fonctionnaires qualifiés et motivés, à assurer un partage effectif de l'information et à instaurer une culture commune à la Cour.

117. La Section des avis juridiques répond, en temps voulu, aux demandes d'avis juridiques du Procureur et de toutes les divisions fonctionnelles. Elle est également chargée de la mise au point et de la mise à jour de procédures normalisées d'exploitation pour l'ensemble du bureau et assure la coordination de la formation juridique et contribue à l'élaboration des outils juridiques mis en ligne.

118. La Section des services a pour ambition de devenir un modèle d'administration publique non bureaucratique en fournissant au Bureau du Procureur, en temps voulu, des services administratifs, linguistiques et techniques, en adoptant une démarche souple pour répondre aux besoins des utilisateurs avec des ressources minimales et en assurant la liaison voulue avec le Greffe pour coordonner des services communs sans interruption.

Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 11).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Finalisation et mise en œuvre de tous les protocoles et de toutes les procédures normalisées d'exploitation prévues pour 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des protocoles/procédures normalisées d'exploitation effectivement élaborée ou mise en œuvre. 	100%
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Assurer au moins le niveau de service spécifié dans les accords sur les prestations de service. S'applique à toutes les unités. Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de service effectivement fourni par rapport au niveau de service spécifié. Proportion des améliorations/innovations effectivement mise en œuvre. 	100% > Accord sur les prestations de service 100%

Tableau 14. Programme 2100 : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 860,8	290,9	2 151,7	2 030,7	401,3	2 432,0	280,3	13,0
Agents des services généraux				582,3	565,4	1 147,7	607,3	590,0	1 197,3	49,6	4,3
<i>Total partiel</i>	<i>2 010,7</i>	<i>689,2</i>	<i>2 699,9</i>	<i>2 443,1</i>	<i>856,3</i>	<i>3 299,4</i>	<i>2 638,0</i>	<i>991,3</i>	<i>3 629,3</i>	<i>329,9</i>	<i>10,0</i>
Personnel temporaire	340,5	1 451,3	1 791,8	40,5	1 385,1	1 425,6	35,7	1 400,5	1 436,2	10,6	0,7
Heures supplémentaires				15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	35,3	77,1	112,4		67,8	67,8		71,4	71,4	3,6	5,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>375,8</i>	<i>1 528,4</i>	<i>1 904,2</i>	<i>55,5</i>	<i>1 452,9</i>	<i>1 508,4</i>	<i>50,7</i>	<i>1 471,9</i>	<i>1 522,6</i>	<i>14,2</i>	<i>0,9</i>
Voyages	93,9	343,1	437,0	98,8	346,9	445,7	98,3	349,2	447,5	1,8	0,4
Représentation	12,0		12,0	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	30,7	228,7	259,4	51,2	249,5	300,7	51,2	249,5	300,7		
Frais généraux de fonctionnement		56,7	56,7		10,0	10,0		10,0	10,0		
Fournitures et accessoires	18,9	27,1	46,0	53,0	28,0	81,0	53,0	28,0	81,0		
Mobilier et matériel		51,1	51,1		30,0	30,0		30,0	30,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>155,5</i>	<i>706,7</i>	<i>862,2</i>	<i>213,0</i>	<i>664,4</i>	<i>877,4</i>	<i>212,5</i>	<i>666,7</i>	<i>879,2</i>	<i>1,8</i>	<i>0,2</i>
Total	2 542,0	2 924,3	5 466,3	2 711,6	2 973,6	5 685,2	2 901,2	3 129,9	6 031,1	345,9	6,1
Participation à l'entretien	46,5	20,3	66,8	137,4	48,3	185,7	114,1	49,7	163,8	-21,9	-11,8

Tableau 15. Programme 2100 : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1				3	3	6	5	1	19	1	10	11	30
	Effectif lié aux situations							1	1	2	4		11	11	15
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>				<i>3</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>23</i>	<i>1</i>	<i>21</i>	<i>22</i>	<i>45</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base							-2	2	1	1		-1	-1	
	Effectif lié aux situations									1	1		-1	-1	
	<i>Total partiel</i>							<i>-2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>		<i>-2</i>	<i>-2</i>	
<i>Total</i>	<i>1</i>				<i>3</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>25</i>	<i>1</i>	<i>19</i>	<i>20</i>	<i>45</i>	

a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques

Ressources en personnel

119. Aucun poste nouveau n'est demandé dans le cadre de ce sous-programme.

Réaffectation

120. Afin de faire face aux besoins opérationnels de la Division des poursuites découlant de l'arrestation et de la remise à la Cour de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et à la lumière de la révision de la structure actuelle des effectifs rendue nécessaire par les objectifs d'information du Cabinet du Procureur, les anciens postes de conseillers en information (P-4) et de porte-parole (P-3) ont été réaffectés à la Division des poursuites pour compenser des demandes de postes supplémentaires financés par le Fonds en cas d'imprévu et, ultérieurement, le budget 2009. En échange de ces postes, qui ont été rebaptisés avocats de première instance, deux postes (P-2) ont été restitués au Cabinet en tant que fonctionnaires chargés de l'information relevant directement du Procureur et travaillant en étroite collaboration avec leurs homologues chargés des relations extérieures au sein du Bureau et des autres organes de la Cour.

Personnel temporaire

121. Ce montant se rapporte au personnel temporaire périodiquement approuvé par la Section des avis juridiques et englobé dans le sous-programme du Cabinet en 2008. La demande porte de nouveau sur une assistance temporaire d'une durée de cinq mois fournie par du personnel recruté au grade P-2, à l'appui des projets spéciaux ou pour faire face aux périodes d'activités de pointe prévues en fonction de la capacité du Cabinet à fournir les avis juridiques.

Heures supplémentaires

122. Des crédits de 15 000 euros sont de nouveau demandés au titre des heures supplémentaires assurées par le personnel des services généraux.

Consultants

123. En 2009, le Bureau du Procureur continuera de recruter des témoins experts et des experts qui fourniront des avis en rapport avec les enquêtes et les procès. Les crédits demandés à cet effet s'élèvent à 71 400 euros. Ce montant représente l'équivalent d'une aide de près de six mois par du personnel recruté au niveau P-5. Le Cabinet du Procureur centralise ce budget.

Ressources hors personnel

Voyages

124. Afin de mobiliser un soutien et une coopération matérielle aux enquêtes conduites par le Bureau du Procureur à l'arrestation des individus recherchés par la Cour, aux plus hauts niveaux, et de donner le plus grand retentissement possible au Statut de Rome, le Procureur doit entreprendre des missions. Les crédits du Bureau du Procureur ont toujours tenu compte des déplacements du Procureur, des fonctionnaires chargés de l'information du public ainsi que des principales parties prenantes invitées, particulièrement celles qui sont dans l'impossibilité de financer de tels déplacements. Aucune augmentation nette du budget des voyages du Bureau du Procureur n'est demandée ; l'augmentation est due uniquement à la hausse du coût des vols aériens et de l'allocation de subsistance par rapport à 2008.

125. Au total, le budget des voyages est établi pour 47 missions, dont 23 effectuées par des conseillers juridiques et des fonctionnaires d'information du public au nom du Bureau du Procureur. Ce chiffre est comparable au nombre de missions conduites l'année dernière, dont la plupart concernaient directement les situations faisant l'objet d'enquêtes ou de procès.

Services contractuels, dont formation

126. Le Cabinet du Procureur centralise ce budget. Des crédits de 88 200 euros (inchangés) sont demandés pour poursuivre le perfectionnement professionnel des fonctionnaires du Bureau, plus spécifiquement la formation opérationnelle dans les domaines de la promotion et de la Défense, les appels, les enquêtes et les relations extérieures, ainsi qu'en matière de sécurité sur le terrain et de protection des témoins.

127. Comme l'année dernière, des crédits de 20 000 euros sont demandés pour financer les frais de missions conjointes et indépendantes d'information du public dans les pays où se déroulent les opérations. Les coûts types encourus sont relatifs aux messages radio, à la location d'installations appropriées pour les conférences de presse et à la production et à la distribution de matériel dans les pays où se déroulent les opérations.

Tableau 16. Sous-programme 2110 : Budget proposé pour 2009

<i>Cabinet du Procureur</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 049,1		1 049,1	1 060,2		1 060,2	11,1	1,1
Agents des services généraux				273,9		273,9	312,3		312,3	38,4	14,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>990,3</i>		<i>990,3</i>	<i>1 323,0</i>		<i>1 323,0</i>	<i>1 372,5</i>		<i>1 372,5</i>	<i>49,5</i>	<i>3,7</i>
Personnel temporaire	254,8	7,6	262,4	40,5		40,5	35,7		35,7	-4,8	-11,9
Heures supplémentaires				15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	35,3	77,0	112,3		67,8	67,8		71,4	71,4	3,6	5,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>290,1</i>	<i>84,6</i>	<i>374,7</i>	<i>55,5</i>	<i>67,8</i>	<i>123,3</i>	<i>50,7</i>	<i>71,4</i>	<i>122,1</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,0</i>
Voyages	59,3	83,3	142,6	85,3	60,0	145,3	84,5	61,1	145,6	0,3	0,2
Représentation	12,0		12,0	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation		8,7	8,7	26,2	82,0	108,2	26,2	82,0	108,2		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>71,3</i>	<i>92,0</i>	<i>163,3</i>	<i>121,5</i>	<i>142,0</i>	<i>263,5</i>	<i>120,7</i>	<i>143,1</i>	<i>263,8</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>
Total	1 351,7	176,6	1 528,3	1 500,0	209,8	1 709,8	1 543,9	214,5	1 758,4	48,6	2,8
Participation à l'entretien	21,7		21,7	68,6		68,6	57,0		57,0	-11,6	-16,8

Tableau 17. Sous-programme 2110 : Effectif proposé pour 2009

<i>Cabinet du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1ère classes)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1				2	2	1	3	1	10	1	4	5	15
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>				<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>15</i>
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base						-1	-1	2						
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>						<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>2</i>						
<i>Total</i>		<i>1</i>				<i>2</i>	<i>1</i>		<i>5</i>	<i>1</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>15</i>

b) **Sous-programme 2120 : Section des services**

Ressources en personnel

128. Aucun poste nouveau n'est demandé dans le cadre de ce sous-programme.

Personnel temporaire

129. Les fonctions de l'Unité des services linguistiques assurées tout au long de l'année par du personnel temporaire sont la traduction et l'interprétation sur le terrain. Le personnel temporaire donne la souplesse et l'adaptabilité nécessaires qui permettront de faire face aux périodes d'activité de pointe des services linguistiques associées aux enquêtes et aux poursuites menées par le Bureau du Procureur ; les compétences linguistiques nécessaires n'étant requises que temporairement, elles ne peuvent pas être assurées par des postes permanents.

130. La charge de ce travail de la Section devrait être stable et atteindre 1,8 million de mots en 2009 ; toutefois la répartition est différente de celle de 2008, la demande étant beaucoup plus élevée pour les traductions à partir et vers les langues de travail. En raison de la confidentialité, de la sensibilité de ces documents et de la rareté des langues, très peu peuvent être confiés à l'extérieur (d'où la faiblesse du budget des traductions confiées à l'extérieur). À l'heure actuelle, les besoins en services linguistiques concernent les langues suivantes : acholi, lendu, swahili, sango, kinyarwanda, lingala, arabe, français et anglais.

Tableau 18. Répartition fonctionnelle des traducteurs (personnel temporaire et personnel permanent) et capacité de traduction résultante sur la base de la charge de travail prévue pour 2009

Langues	Équivalent temps plein (ETP)									Total ETP	Capacité/ Demande		
	Traduction	Gestion traduction et interprétation sur le terrain	Interprétation sur le terrain. Tests, formation et soutien	Interprétation en mission	Interprétation par téléphone	Scannage de documents	Soutien à la transcription (contrôle de la qualité)	Traduction à vue	Révision et relecture (traductions faites à l'extérieur)		Charge de travail prévue en 2009 (mots)	Capacité des ressources disponibles en 2009 (mots)	Excédent/ Déficit (mots)
Anglais - français	3,0		0,1	0,1					0,8	4	856 800	596 700	-260 100
Français - anglais	1,6	0,8							0,6	3	805 500	318 240	-487 260
Anglais - arabe	1,2		0,1	0,3	0,2				0,2	2	210 000	238 680	28 680
Arabe - anglais	1,0									1	213 600	198 900	-14 700
Kinyarwanda/swahili/lingala - français	1,2					0,2	0,2	0,3		2	298 800	238 680	-60 120
Swahili - anglais	0,2		0,1	0,2		0,15	0,3	0,05		1	30 000	39 780	9 780
Sango				0,4	0,2	0,2		0,2		1			
Acholi	0,9			0,1						1	190 000	179 010	-10 990
Total Équivalent temps plein (ETP)	9,1	0,8	0,3	1,1	0,4	0,55	0,5	0,55	1,6	15	2 604 700	1 809 990	-794 710

131. Afin de réduire les augmentations budgétaires au strict minimum, les crédits approuvés au titre de la traduction en 2008 n'ont pas été augmentés. Les quinze équivalents temps plein (ETP) (y compris trois postes permanents) permettent de faire face à 70 % de la charge de travail estimée pour l'année et aux autres besoins linguistiques du Bureau du Procureur. Le déficit (accru) de 30 %, équivalent à quatre ETP (par rapport à 10 % ou 1,3 ETP en 2008), ne peut vraisemblablement pas être compensé par des gains d'efficacité et pourra être à l'origine d'une baisse du nombre de pages de traduction et/ou d'une réduction de l'éventail des autres services linguistiques.

132. En l'absence des ETP demandés sur une base temporaire, l'efficacité des services linguistiques du Cabinet du Procureur sera compromise plus encore.

Ressources hors personnel

Voyages

133. Comme en 2008, le budget des voyages prévoit 84 missions liées aux situations, composées uniquement de personnel technique et d'interprètes de terrain (locaux et internationaux) ou destinées au recrutement d'interprètes de terrain, au nombre de sept au total (avec un interprète et un fonctionnaire d'appui technique) par enquête/procès.

134. Le budget de base prévoit sept missions en Europe pour du personnel technique, linguistique et administratif participant à des conférences professionnelles, et une mission à New York dans le cadre de la présentation du budget.

Services contractuels

135. Les principales dépenses en 2009 concernent les projets du Bureau du Procureur en matière de technologie de l'information et des communications, essentiellement les services de consultants et de mise en œuvre pour la matrice des situations et l'élaboration d'une plate-forme d'outils juridiques (42 950 euros) ; les outils de pré-saisie et de sélection des documents électroniques volumineux (40 000 euros) ; un outil de gestion de l'examen des documents (30 000 euros pour la modernisation du logiciel Ringtail), des améliorations de SharePoint, notamment l'adaptation à la planification et à la coordination des missions (25 000 euros) ; l'appui à la gestion de la traduction (5 000 euros).

136. Les crédits demandés au titre des services de numérisation sont inchangés à 9 500 euros et concernent les éléments de preuves volumineux qui ne peuvent pas être traités en interne et nécessitent l'emploi de matériel très spécialisé.

137. Une somme inchangée de 40 000 euros est demandée pour l'externalisation de la traduction, à l'appui des capacités internes du Bureau du Procureur pendant les périodes d'activité de pointe dues à des délais serrés, des charges de travail portant sur des situations ainsi que sur des communications reçues dans des langues autres que les langues de travail de la Cour.

Frais généraux de fonctionnement

138. Les crédits demandés sont réduits à 10 000 euros pour faire face en partie aux coûts des projets précédemment évoqués.

Fournitures et accessoires

139. Une somme de 53 000 euros est demandée pour le renouvellement des abonnements à des bases de données et à des revues spécifiques du Bureau du Procureur et pour l'achat d'ouvrages de référence importants nécessaires aux activités essentielles du Bureau du Procureur.

Mobilier et matériel

140. Une somme de 20 000 euros est demandée pour un logiciel de gestion de la traduction et une somme récurrente de 10 000 euros pour entretenir, remplacer et améliorer le matériel audiovisuel qui accompagne les missions d'enquête.

Tableau 19. Sous-programme 2120 : Budget proposé pour 2009

Section des services	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			811,7	290,9	1 102,6	970,5	401,3	1 371,8	269,2	24,4
Agents des services généraux				308,4	565,4	873,8	295,0	590,0	885,0	11,2	1,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	1 020,4	689,2	1 709,6	1 120,1	856,3	1 976,4	1 265,5	991,3	2 256,8	280,4	14,2
Personnel temporaire	85,7	1 443,7	1 529,4	1 385,1		1 385,1	1 400,5		1 400,5	15,4	1,1
Consultants	0,1		0,1								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	85,7	1 443,8	1 529,5	1 385,1		1 385,1	1 400,5		1 400,5	15,4	1,1
Voyages	34,6	259,8	294,4	13,5	286,9	300,4	13,8	288,1	301,9	1,5	0,5
Services contractuels, dont formation	30,7	220,0	250,7	25,0	167,5	192,5	25,0	167,5	192,5		
Frais généraux de fonctionnement	0,0	56,7	56,7	10,0		10,0	10,0		10,0		
Fournitures et accessoires	18,9	27,1	46,0	53,0	28,0	81,0	53,0	28,0	81,0		
Mobilier et matériel	51,1		51,1	30,0		30,0	30,0		30,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	84,2	614,7	698,9	91,5	522,4	613,9	91,8	523,6	615,4	1,5	0,2
Total	1 190,3	2 747,7	3 938,0	1 211,6	2 763,8	3 975,4	1 357,3	2 915,4	4 272,7	297,3	7,5
Participation à l'entretien	24,8	20,3	45,1	68,8	48,3	117,1	57,0	49,7	106,7	-10,4	-8,9

Tableau 20. Sous-programme 2120 : Effectif proposé pour 2009

Section des services		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	5	2		9		6	6	15
	Effectif lié aux situations							1	1	2	4		11	11	15
	<i>Total partiel</i>					1	1	6	3	2	13		17	17	30
Nouveaux postes/Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base						1	-1		1	1		-1	-1	
	Effectif lié aux situations									1	1		-1	-1	
	<i>Total partiel</i>						1	-1		2	2		-2	-2	
Total						1	2	5	3	4	15		15	15	30

2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Introduction

141. La Division contribue essentiellement à la mise en place du puissant et important réseau d'appui et de coopération avec les États, les organisations internationales et les autres partenaires, qui doit exister pour que le Bureau s'acquitte avec efficacité de son mandat judiciaire et réduise les besoins en ressources internes. Elle coordonne ses efforts avec ceux des autres organes dans toutes questions liées aux relations extérieures. Elle conduit les activités du Bureau du Procureur pour ce qui concerne les questions de compétence, de recevabilité et d'intérêt des victimes, ainsi que la coopération avec les États, les organisations internationales et les ONG. Elle procède à l'examen préliminaire des communications sur les crimes ressortant à la Cour.

142. Au sein de la Division, la Section de la coopération internationale canalise toutes les demandes d'assistance, négocie les accords de coopération nécessaires, met en place des réseaux de partage de l'information, fournit des avis juridiques en matière de coopération sur les litiges et coordonne ses efforts avec ceux des autres organes de la Cour en ce qui concerne les questions liées aux relations extérieures. Il est essentiel que l'institution reçoive le soutien approprié dans la mesure où, aux termes du Statut de Rome, une arrestation est affaire de coopération ; le Bureau déploie des efforts particuliers pour encourager une coordination entre les partenaires nationaux et internationaux et mobiliser leur soutien.

143. Conformément à l'article 15 du Statut de Rome, la Section de l'analyse des situations procède à l'examen préliminaire des informations en veillant au respect des procédures et normes homogènes et objectives qui sont des éléments essentiels dans le choix des affaires ressortant à la Cour. Pour permettre la tenue de procès impartiaux, efficaces et rapides, la Section dispense des avis sur des questions complexes de fait et de droit relatives à la complémentarité, à la compétence et à l'évaluation des intérêts de la justice, particulièrement des intérêts des victimes.

Objectifs

1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire des procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire (objectif stratégique 1).
2. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise de personnes (objectif stratégique 7).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour, grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • La totalité des rapports demandés et des rapports périodiques sur des questions dignes d'attention, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'enquêtes sont communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. • Demandes d'assistance efficaces et conformes aux procédures. • Élargissement de la gamme des pourvoyeurs d'information et d'autres formes d'appui (au moyen d'accords de portée générale ou spécifiques à une situation) y compris en matière d'enquête ou de procès. • Conclusion des accords de coopération prévus en 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. • Identification de la proportion des demandes déposées hors délai ou non conformes; taux de conformité. • Comparaison de l'éventail de 2009 avec l'éventail de 2008. • Comparaison du nombre d'accords de coopération prévus et du nombre d'accords effectivement conclus. 	<p>100 %</p> <p>< 5 %</p> <p>Augmentation >10 %</p> <p>100 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre effective / mise en œuvre prévue. 	<p>100 %</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 85 % au moins des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux effectif de réalisation des objectifs annuels. 	<p>> 85 %</p>

Ressources en personnel

Un conseiller adjoint en coopération internationale (P-2)

144. Comme il est indiqué dans l'introduction de ce Grand programme, il est nécessaire de convertir le poste temporaire acquis en 2008 par l'intermédiaire du Fonds en cas d'imprévus, en poste permanent affecté aux situations pour 2009. Un conseiller en coopération internationale ayant été détaché à l'affaire *Le Procureur contre Germain Katanga et Matthieu Nggudjolo Chui*, pour y travailler de façon exclusive et aider l'équipe chargée de cette affaire, ce poste servira à restaurer la capacité opérationnelle de la Division. Ce poste fournira une capacité de coopération et d'analyse pour les enquêtes/affaires ultérieures.

Ressources hors personnel

Voyages

145. Comme en 2008, les crédits demandés portent sur 13, 26, 31 et 16 missions de coopération ou d'analyse des situations en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Darfour et en République centrafricaine respectivement. Seize autres missions sont demandées dans l'objectif de s'assurer la coopération nécessaire pour toutes les situations.

146. Le budget de base comprend 25 missions : 12 d'analyse préliminaire de huit situations et 13 pour permettre au Directeur de la Division, accompagné du Procureur ou agissant en son nom, d'assister à des réunions de haut niveau dans l'objectif de s'assurer la coopération nécessaire des États et des organisations internationales.

Tableau 21. Programme 2200 : Budget proposé pour 2009

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			652,7	740,6	1 393,3	694,5	857,4	1 551,9	158,6	11,4
Agents des services généraux				102,8		102,8	118,0		118,0		15,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	484,2	394,3	878,5	755,5	740,6	1 496,1	812,5	857,4	1 669,9	173,8	11,6
Personnel temporaire	58,8	140,3	199,1								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	58,8	140,3	199,1								
Voyages	61,7	213,1	274,8	45,7	264,8	310,5	51,2	297,0	348,2	37,7	12,1
Frais généraux de fonctionnement	-0,1		-0,1								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	61,6	213,1	274,7	45,7	264,8	310,5	51,2	297,0	348,2	37,7	12,1
Total	604,6	747,7	1 352,3	801,2	1 005,4	1 806,6	863,7	1 154,4	2 018,1	211,5	11,7
Participation à l'entretien	12,4	10,2	22,6	36,6	25,8	62,4	30,4	29,8	60,2	-2,2	-3,5

Tableau 22. Programme 2200: Effectif proposé pour 2009

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1	1	2	1	1		6		2	2	8
	Effectif lié aux situations						3	3	2		8				8
	<i>Total partiel</i>				1	1	5	4	3		14		2	2	16
Postes nouveaux/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								1		1				1
	<i>Total partiel</i>								1		1				1
<i>Total</i>				1	1	5	4	4			15		2	2	17

3. Programme 2300: Division des enquêtes

147. La Division joue un grand rôle dans la qualité de la justice en appuyant le processus de décision au sein du Bureau du Procureur, grâce à une analyse des crimes liés à des situations et à la définition de tendances en matière criminelle, en renforçant la capacité des équipes conjointes de procéder à des enquêtes impartiales et rapides conformément au Statut de Rome, en veillant en permanence aux intérêts des victimes et des témoins, et en assurant la sécurité et le bien-être du personnel et des témoins grâce à des opérations efficaces et promptement menées.

Objectif

1. Mener des enquêtes relatives à des affaires et conduire des procès, sous réserve de l'obtention de la coopération extérieure nécessaire (objectif stratégique 1).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs en matière de recueil de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs sont atteints pour les cinq enquêtes. • Appui de qualité et en temps voulu assuré aux équipes de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de données prévu / Recueil de données effectif. • Enquête de satisfaction semestrielle (Division des poursuites): nombre d'éléments d'information demandés / nombre d'éléments d'information de qualité fournis dans les délais. 	<p>Écart 0%</p> <p>> 90 % de satisfaction</p>

Tableau 23. Programme 2300 : Budget proposé pour 2009

Division des enquêtes	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			262,2	6 482,6	6 744,8	273,4	6 976,8	7 250,2	505,4	7,5
Agents des services généraux				102,8	1 542,0	1 644,8	118,0	1 770,0	1 888,0	243,2	14,8
Total partiel (fonctionnaires)	357,8	5 775,1	6 132,9	365,0	8 024,6	8 389,6	391,4	8 746,8	9 138,2	748,6	8,9
Personnel temporaire	16,8	992,9	1 009,7		1 909,0	1 909,0		1 684,0	1 684,0	-225,0	-11,8
Consultants		0,7	0,7								
Total partiel (autre personnel)	16,8	993,6	1 010,4		1 909,0	1 909,0		1 684,0	1 684,0	-225,0	-11,8
Voyages	3,6	819,6	823,2	7,4	1 076,0	1 083,4	1,4	1 040,3	1 041,7	-41,7	-3,8
Services contractuels, dont formation		93,9	93,9		60,0	60,0		60,0	60,0		
Frais généraux de fonctionnement	-0,1	245,0	244,9		264,6	264,6		264,6	264,6		
Fournitures et accessoires		25,5	25,5		20,0	20,0		20,0	20,0		
Mobilier et matériel		52,6	52,6								
Total partiel (hors personnel)	3,5	1 236,6	1 240,1	7,4	1 420,6	1 428,0	1,4	1 384,9	1 386,3	-41,7	-2,9
Total	378,1	8 005,3	8 383,4	372,4	11 354,2	11 726,6	392,8	11 815,7	12 208,5	481,9	4,1
Participation à l'entretien	7,8	128,4	136,2	22,7	341,5	364,2	19,0	357,7	376,7	12,5	3,4

Tableau 24. Programme 2300 : Effectif proposé pour 2009

Division des enquêtes		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1		1		1				3		2	2	5
	Effectif lié aux situations					1	11	29	27	7	75		30	30	105
	Total partiel		1		1	1	12	29	27	7	78		32	32	110
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1	2		3				3
	Total partiel							1	2		3				3
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								1	-1					
	Total partiel								1	-1					
Total		1		1	1	12	30	30	6		81		32	32	113

a) **Sous-programme 2310 : Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes d'enquêteurs**

Ressources en personnel

Un enquêteur (P-3) et un enquêteur adjoint (P-2)

148. Comme il est indiqué dans l'introduction de ce Grand programme, cette demande porte sur la conversion des deux postes financés à partir du Fonds en cas d'imprévus en 2008, en postes permanents liés aux situations en 2009, pour reconstituer l'équipe d'enquêteurs chargés des enquêtes dans des affaires/situations successives. Le nombre de postes nouveaux est identique au nombre demandé dans le cadre du premier procès (*Le Procureur contre Lubanga*). Il convient de se reporter à la justification figurant dans la proposition de budget pour 2007¹⁵, qui a été approuvée par le CBF à sa septième session¹⁶.

Personnel temporaire

149. Une provision est faite pour un total de treize mois au niveau d'enquêteur adjoint (P-2) afin de faire face aux besoins supplémentaires des trois situations faisant l'objet d'enquêtes et de permettre aux professionnels d'unités nationales ayant à connaître des crimes de guerre de poursuivre leurs travaux, sur une base temporaire, sur des projets d'analyse et d'enquête, pour échanger des méthodes et des connaissances avec le personnel de la Division et faire fond sur les résultats du projet obtenus en 2008.

Ressources hors personnel

Voyages

150. Le nombre et la durée proposés des missions des équipes d'enquêteurs restent identiques par rapport à 2008, mais la répartition est différente, en fonction des hypothèses prises par le Bureau du Procureur sur les enquêtes et les procès. La demande porte sur 60 missions pour la RDC, y compris les missions à l'appui des deux procès et les missions d'enquête et de recueil d'éléments de preuve ; et 40 missions sur les situations au Darfour et en République centrafricaine.

151. Dans l'objectif de maintenir une bonne administration des témoins et des éléments de preuve de la situation en Ouganda et de préserver ainsi les investissements déjà faits dans cette affaire ainsi que son intégrité dans l'éventualité ultérieure d'une arrestation et d'une remise de personnes, une provision est faite pour quatre missions supplémentaires en Ouganda en 2009.

Frais généraux de fonctionnement

152. Afin de couvrir les frais encourus de façon légitime par les témoins qui se présentent aux fins d'entretiens et les coûts liés à l'obligation de vigilance du Bureau du Procureur à l'égard des témoins qui prêtent leur assistance aux affaires, 264 600 euros ont été demandés, comme en 2008.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale Internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre - 1^{er} décembre 2006 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/32), partie II.D.5, paragraphe 131.

¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale Internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre - 1^{er} décembre 2006 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/32), partie II.D.6 b), paragraphe 66.

Fournitures et accessoires

153. Un montant de 20 000 euros est demandé pour remplacer et compléter les équipements de terrain et pour acheter du matériel de communication destiné à l'administration des témoins dans les quatre situations.

Tableau 25. Sous-programme 2310 : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes des enquêteurs</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs					3 337,1	3 337,1		3 873,9	3 873,9	536,8	16,1
Agents des services généraux				51,4	154,2	205,6		177,0	177,0	-28,6	-13,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>13,3</i>	<i>3 633,4</i>	<i>3 646,7</i>	<i>51,4</i>	<i>3 491,3</i>	<i>3 542,7</i>		<i>4 050,9</i>	<i>4 050,9</i>	<i>508,2</i>	<i>14,3</i>
Personnel temporaire		195,5	195,5		105,3	105,3		92,7	92,7	-12,6	-12,0
Consultants		0,7	0,7								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>196,2</i>	<i>196,2</i>		<i>105,3</i>	<i>105,3</i>		<i>92,7</i>	<i>92,7</i>	<i>-12,6</i>	<i>-12,0</i>
Voyages		579,3	579,3	6,1	804,7	810,8		763,6	763,6	-47,2	-5,8
Services contractuels, dont formation		7,6	7,6								
Frais généraux de fonctionnement	0,0	245,0	245,0		264,6	264,6		264,6	264,6		
Fournitures et accessoires		19,8	19,8		20,0	20,0		20,0	20,0		
Mobilier et matériel		11,7	11,7								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>0,0</i>	<i>863,4</i>	<i>863,4</i>	<i>6,1</i>	<i>1 089,3</i>	<i>1 095,4</i>		<i>1 048,2</i>	<i>1 048,2</i>	<i>-47,2</i>	<i>-4,3</i>
Total	13,3	4 693,0	4 706,3	57,5	4 685,9	4 743,4		5 191,8	5 191,8	448,4	9,5
Participation à l'entretien	3,1	80,1	83,2	9,1	138,5	147,6	3,8	152,3	156,1	8,5	5,8

Tableau 26. Programme 2310: Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes des enquêteurs</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base		1								1		1	1	2
	Effectif lié aux situations						5	17	11	6	39		3	3	42
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>				<i>5</i>	<i>17</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>40</i>		<i>4</i>	<i>4</i>	<i>44</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1	1		2				2
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>	<i>1</i>		<i>2</i>				<i>2</i>
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base												-1	-1	-1
	Effectif lié aux situations						2				2				2
	<i>Total partiel</i>						<i>2</i>				<i>2</i>		<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>1</i>
<i>Total</i>		<i>1</i>				<i>7</i>	<i>18</i>	<i>12</i>	<i>6</i>	<i>44</i>		<i>3</i>	<i>3</i>	<i>47</i>	

b) Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations

Ressources en personnel

Un analyste adjoint (P-2)

154. Dans le droit fil de la justification qui a été donnée pour les demandes de postes nouveaux au titre du sous-programme 2310¹⁷, il est demandé que le poste temporaire d'analyste adjoint, attribué par l'intermédiaire du Fonds en cas d'imprévus en 2008, soit converti en poste permanent lié aux situations.

Personnel temporaire

155. Les besoins en personnel temporaire restent identiques à ceux prévus dans le budget de 2008, à savoir :

- L'équivalent de 21 ETP pour la transcription dans les langues de travail et dans des langues autres que les langues de travail ainsi que le traitement des métadonnées des situations faisant l'objet d'enquêtes, soit une baisse de 12,5% par rapport à 2008.
- L'équivalent de deux mois de personnel temporaire recruté au niveau P-2 pour des experts psychosociaux chargés d'assurer les évaluations préalables aux entretiens et le soutien postérieur aux entretiens sur le terrain avec les enfants et les témoins traumatisés.

Ressources hors personnel

Voyages

156. Le nombre et la durée proposés des missions d'appui aux enquêtes restent identiques à ceux de 2008, avec un total de 79 missions réparties comme suit :

- Une moyenne de trois missions liées à chaque situation en cours d'enquête est prévue ; les analystes apporteront leur appui au travail d'enquête en participant aux entretiens.
- Une moyenne de six missions pour chaque situation faisant l'objet d'une enquête ; un expert-adjoint en victimes ou un expert en psychologie inscrit dans les listes de la Cour procèdera à une évaluation des victimes et des témoins fortement traumatisés avant les entretiens et/ou assistera aux entretiens.
- Une moyenne de treize missions de fonctionnaires de l'Unité d'appui opérationnel est prévue pour chaque situation afin de mettre au point les évaluations des risques, d'assurer la conformité et l'efficacité opérationnelle du système en place, de veiller à la sécurité du personnel de terrain et de faire face aux situations d'urgence.

Services contractuels, dont formation

157. Comme dans le budget de 2008, les fonds demandés pour l'externalisation de la transcription et du codage des données sont de 60 000 euros afin de financer en partie les réponses aux demandes pendant les périodes de pointe.

¹⁷ Voir paragraphe 148, *supra*.

Tableau 27. Sous-programme 2320 : Budget proposé pour 2009

Section de la planification et des opérations	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			262,2	3 145,5	3 407,7	273,4	3 102,9	3 376,3	-31,4	-0,9
Agents des services généraux				51,4	1 387,8	1 439,2	118,0	1 593,0	1 711,0	271,8	18,9
Total partiel (fonctionnaires)	344,5	2 141,7	2 486,2	313,6	4 533,3	4 846,9	391,4	4 695,9	5 087,3	240,4	5,0
Personnel temporaire	16,8	797,4	814,2		1 803,7	1 803,7		1 591,3	1 591,3	-212,4	-11,8
Total partiel (autre personnel)	16,8	797,4	814,2		1 803,7	1 803,7		1 591,3	1 591,3	-212,4	-11,8
Voyages	3,6	240,3	243,9	1,3	271,3	272,6	1,4	276,7	278,1	5,5	2,0
Services contractuels, dont formation		86,3	86,3		60,0	60,0		60,0	60,0		
Frais généraux de fonctionnement	0,0	0,0	-0,1								
Fournitures et accessoires		5,7	5,7								
Mobilier et matériel		40,9	40,9								
Total partiel (hors personnel)	3,6	373,2	376,7	1,3	331,3	332,6	1,4	336,7	338,1	5,5	1,7
Total	364,9	3 312,3	3 677,1	314,9	6 668,3	6 983,2	392,8	6 623,9	7 016,7	33,5	0,5
Participation à l'entretien	4,6	48,3	53,0	13,6	203,0	216,6	15,2	205,3	220,5	3,9	1,8

Tableau 28. Sous-programme 2320 : Effectif proposé pour 2009

Section de la planification et des opérations		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1		1				2		1	1	3
	Effectif lié aux situations					1	6	12	16	1	36		27	27	63
	Total partiel				1	1	7	12	16	1	38		28	28	66
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								1		1				1
	Total partiel								1		1				1
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base														1
	Effectif lié aux situations						-2		1	-1	-2		1	1	-2
	Total partiel						-2		1	-1	-2		1	1	-1
Total				1	1	5	12	18			37		29	29	66

4. Programme 2400: Division des poursuites

Introduction

158. La Division des poursuites joue un rôle déterminant dans les activités essentielles de la Cour, à savoir conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome, plaider des affaires devant les chambres des trois sections judiciaires, rédiger l'ensemble des observations écrites adressées aux chambres et participer aux activités d'enquête et de préparation des affaires menées par les équipes conjointes.

Objectif

1. Mener des enquêtes dans le cadre d'affaires, conduire des procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire (objectif stratégique 1).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soumission de demandes de qualité et concises dans les délais stipulés (après un examen par des pairs/par le Procureur adjoint). • Présentation utile d'éléments de preuve devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des projets d'observations soumis dans les délais par un comité d'examen constitué de pairs. • Proportion de rapports bimensuels sur l'évolution des affaires et sur l'actualisation des méthodes de traitement des affaires approuvée par le Procureur et le Procureur adjoint. 	<p>100 %</p> <p>100 %</p>

Ressources en personnel

Réaffectation

159. Afin de faire face en partie aux besoins les plus immédiats et les plus importants en matière de procédures préliminaires qui suivront les arrestations et la remise de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui, les postes de conseiller en information (P-4) et de porte-parole (P-3) ont été sortis du Cabinet du Procureur et affectés en tant qu'avocats de première instance. En compensation, deux postes de niveau P-2 ont été transférés au Cabinet du Procureur. Sans ce transfert de postes importants, l'établissement des dossiers et les préparatifs du procès n'auraient pas pu être faits dans les temps.

Un avocat de première instance (P-4), un avocat de première instance (P-3), deux avocats adjoints de première instance (P-2), un avocat assistant de première instance (P-1), et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1)

160. Comme il a été indiqué dans l'introduction au présent Grand programme, la totalité des nouveaux postes demandés pour la Division sont des postes de personnel temporaire financés par le Fonds en cas d'imprévus en 2008 et maintenant convertis en postes permanents liés aux situations. La capacité de réserve de la Division des poursuites servant déjà à réduire le nombre de postes qu'il est demandé au Fonds en cas d'imprévus de financer, le nombre de postes permanents n'offre pas la souplesse supplémentaire permettant de déployer un appui pour les poursuites préliminaires au cours de la deuxième affaire.

Un substitut du Procureur en appel (P-3)

161. Eu égard à l'accroissement du nombre d'appels interlocutoires et autres dans le cadre des affaires et particulièrement dans les deux affaires en attente de procès, il est justifié de convertir le poste P-3 prévu dans le cadre du Fonds en cas d'imprévus en 2008 en poste lié aux situations en 2009.

Personnel temporaire

162. Du personnel temporaire est de nouveau demandé pour les procès associés à la situation en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. À cet égard, la Division a prévu l'équivalent de 2 ETP de niveau P-3.

Nouvelles ressources hors personnel proposées*Voyages*

163. Le nombre de missions reste identique à celui de 2008 ; sont prévus les voyages du Procureur adjoint chargé des poursuites dans le cadre de ses fonctions et des avocats de première instance dans le cadre des enquêtes.

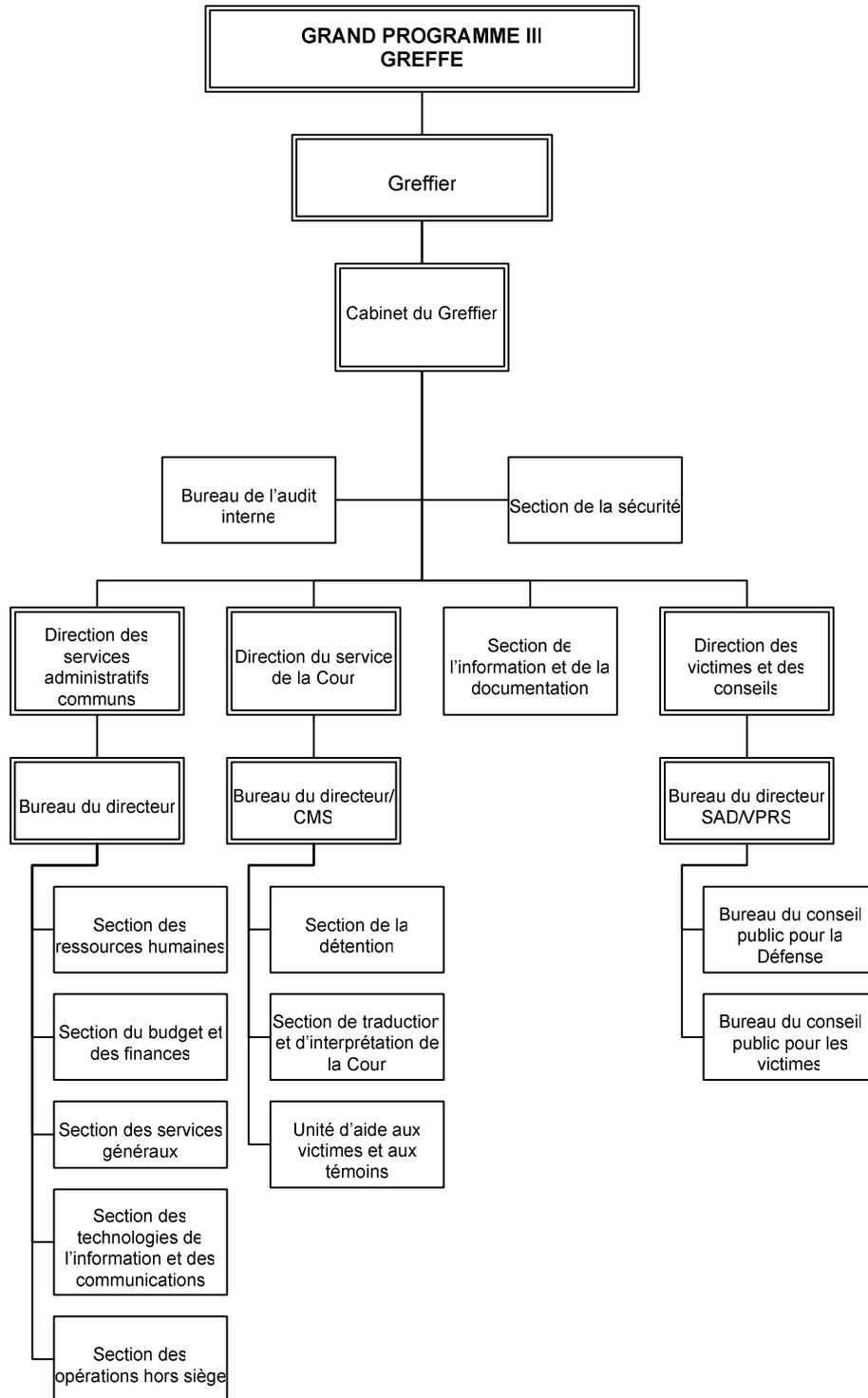
Tableau 29. Sous-programme 2400 : Budget proposé pour 2009

Division des poursuites	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%		
Administrateurs	Dépenses non ventilées			410,0	2 009,1	2 419,1	455,6	2 929,2	3 384,8	965,7	39,9		
Agents des services généraux				102,8	359,8	462,6	118,0	413,0	531,0	68,4	14,8		
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>473,3</i>	<i>1696,1</i>	<i>2 169,4</i>	<i>512,8</i>	<i>2 368,9</i>	<i>2 881,7</i>	<i>573,6</i>	<i>3 342,2</i>	<i>3 915,8</i>	<i>1 034,1</i>	<i>35,9</i>		
Personnel temporaire										218,6	218,6	-0,9	-0,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>										<i>218,6</i>	<i>218,6</i>	<i>-0,9</i>	<i>-0,4</i>
Voyages	17,8	95,5	113,3	28,1	125,0	153,1	34,1	165,3	199,4	46,3	30,2		
Frais généraux de fonctionnement	-0,1		-0,1										
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,7</i>	<i>95,5</i>	<i>113,2</i>	<i>28,1</i>	<i>125,0</i>	<i>153,1</i>	<i>34,1</i>	<i>165,3</i>	<i>199,4</i>	<i>46,3</i>	<i>30,2</i>		
Total	491,0	2 467,4	2 958,4	540,9	2 713,4	3 254,3	607,7	3 726,1	4 333,8	1 079,5	33,2		
Participation à l'entretien	7,8	34,3	42,1	22,9	98,3	116,2	19,0	122,5	141,5	25,3	21,8		

Tableau 30. Sous-programme 2400: Effectif proposé pour 2009

Division des poursuites		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1			2					3		2	2	5
	Effectif lié aux situations					3	7	2	7	4	23		7	7	30
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>			<i>5</i>	<i>7</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>26</i>		<i>9</i>	<i>9</i>	<i>35</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	2	2	2	7				7
	<i>Total partiel</i>						<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>7</i>				<i>7</i>
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	2	-3						
	<i>Total partiel</i>						<i>1</i>	<i>2</i>	<i>-3</i>						
	<i>Total</i>		<i>1</i>			<i>5</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>33</i>		<i>9</i>	<i>9</i>	<i>42</i>

C. Grand programme III : Greffe



Introduction

164. Le Greffe est responsable des aspects autres que judiciaires de l'administration et des services rendus à la Cour. Il appuie les différents intervenants dans les procédures : les Juges, le Bureau du Procureur, les accusés et les victimes. À ce titre, le budget du Greffe est motivé par les besoins de ces différentes parties, qui doivent être examinés parallèlement aux demandes correspondantes de crédits.

165. Il incombe au Greffe des responsabilités spécifiques concernant notamment la défense, l'appui aux témoins et aux victimes et la protection de ceux-ci, la sécurité et la communication.

166. S'agissant des fonctions administratives, le budget du Greffe couvre notamment la structure d'appui à la Cour tout entière, ainsi que d'autres organes qui y sont rattachés ; il tient également dûment compte de la fonction du Greffier en qualité de premier fonctionnaire de la Cour.

167. En 2009, la priorité du Greffe sera d'appuyer les procédures judiciaires de la Cour aux différentes phases. Cet appui est assuré au Siège mais concerne aussi les quatre pays touchés par une situation et dans lesquels la Cour est présente.

168. Ce qui signifie que tout en continuant d'assurer les différents services aux intervenants, le Greffe veillera tout particulièrement à :

- gérer le système d'aide judiciaire, prévoyant ainsi les moyens financiers pour l'accusé et les victimes,
- faciliter l'accès des victimes à la Cour en les informant, en traitant leurs demandes et en communiquant avec la Chambre correspondante en fonction des besoins,
- protéger les témoins et les victimes sur le terrain, et
- assurer que les communautés touchées ont accès aux procédures judiciaires et les comprennent, et donner une information précise au grand public, en temps voulu.

169. En ce qui concerne les audiences tenues devant les Chambres préliminaires, de première instance ou des appels, le rôle du Greffe est essentiel dans la mesure où il assure un certain nombre de fonctions, dont notamment : la détention et le transport de l'accusé, l'aide aux équipes de la défense et aux victimes - y compris à leurs représentants - l'organisation des procès, la gestion des dossiers, l'interprétation, la transcription, l'appui aux témoins comparaisant devant la Cour et l'appui à l'ensemble des systèmes et du matériel, etc.

170. L'un des défis qui continuera de se poser pour le Greffe en 2009 consiste à faciliter les opérations hors siège de la Cour. Ces opérations sont menées par les différentes parties aux procédures, par le Greffe lui-même - s'agissant de l'information des témoins et des victimes mais aussi de leur protection et de l'aide qui leur est assurée - et par le Fonds au profit des victimes. Le Greffe doit en effet non seulement veiller à la coopération effective entre les différents interlocuteurs, mais encore mettre en place la structure juridique et l'infrastructure logistique et technique qui conviennent. Cela étant, le volet critique des opérations sur le terrain est celui de la sécurité, qui relève de la responsabilité spécifique du Greffe, lequel continuera donc de veiller en priorité à réduire en permanence les risques et à assurer la sécurité de tout le personnel sur le terrain. Le Greffe s'est efforcé d'améliorer d'une manière générale l'efficacité et l'efficacé de sa présence sur le terrain parallèlement au développement de la Cour.

171. Enfin, il conviendrait de noter que la Cour va occuper un bâtiment additionnel à La Haye, le Haagse Veste 1. Le déménagement est prévu pour la fin 2008, mais les finitions et l'adaptation devraient se poursuivre tout au long de 2009.

Budget proposé pour 2009

172. La majoration globale du budget du Greffe est de 9,7 millions d'euros, soit une augmentation de 18,5% par rapport à l'année précédente. Sur ce montant, 3,2 millions d'euros ont trait au taux de vacance de postes et aux ajustements de traitements, ainsi qu'aux crédits pour les procédures dans l'affaire *Le Procureur contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, ainsi qu'à l'accroissement du volume d'activités de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

173. Il conviendrait de noter que si le budget 2008 prévoyait le procès d'un seul accusé, le projet de budget pour 2009 en prévoit pour trois accusés. L'augmentation nette du budget, déduction faite des augmentations inévitables, imputables au taux de vacance de postes, aux ajustements de traitement et au deuxième procès, serait de 2,4 millions d'euros, soit 4,5%.

Tableau 31. Grand programme III : Budget proposé pour 2009

Greffé	Dépenses 2007 (*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			9 773,2	5 972,2	15 745,4	10 702,5	8 063,4	18 765,9	3 020,5	19,2
Agents des services généraux				6 762,0	4 974,4	11 736,4	8 431,2	6 031,9	14 463,1	2 726,7	23,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>14 181,6</i>	<i>6 908,7</i>	<i>21 090,3</i>	<i>16 535,2</i>	<i>10 946,6</i>	<i>27 481,8</i>	<i>19 133,7</i>	<i>14 095,3</i>	<i>33 229,0</i>	<i>5 747,2</i>	<i>20,9</i>
Personnel temporaire	2 834,9	1 725,5	4 560,4	1 492,2	1 497,9	2 990,1	1 551,3	1 201,8	2 753,1	-237,0	-7,9
Personnel temporaire pendant les réunions	452,5	42,8	495,3	310,2	44,7	354,9	305,7	71,1	376,8	21,9	6,2
Heures supplémentaires	202,5	28,2	230,7	202,6	95,4	298,0	223,6	126,5	350,1	52,1	17,5
Consultants	33,0	167,2	200,2	39,0	207,2	246,2	44,0	319,0	363,0	116,8	47,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 522,9</i>	<i>1 963,7</i>	<i>5 486,6</i>	<i>2 044,0</i>	<i>1 845,2</i>	<i>3 889,2</i>	<i>2 124,6</i>	<i>1 718,4</i>	<i>3 843,0</i>	<i>-46,2</i>	<i>-1,2</i>
Voyages	324,1	1236,4	1 560,5	239,7	1 561,6	1 801,3	268,1	2 150,3	2 418,4	617,1	34,3
Représentation	9,3		9,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	2 476,6	2 189,1	4 665,7	2 134,6	3 735,9	5 870,5	1 943,4	5 850,6	7 794,0	1 923,5	32,8
Frais généraux de fonctionnement	5 778,3	2 914,7	8 692,9	6 132,0	5 109,6	11 241,6	6 266,4	6 337,8	12 604,2	1 362,6	12,1
Fouritures et accessoires	714,4	275,9	990,3	696,9	370,1	1 067,0	732,3	379,1	1 111,4	44,4	4,2
Mobilier et matériel	1 842,7	1 431,9	3 274,6	779,4	295,0	1 074,4	613,5	493,8	1 107,3	32,9	3,1
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>11 145,4</i>	<i>8 048,0</i>	<i>19 193,3</i>	<i>9 992,6</i>	<i>11 072,2</i>	<i>21 064,8</i>	<i>9 833,7</i>	<i>15 211,6</i>	<i>25 045,3</i>	<i>3 980,5</i>	<i>18,9</i>
Total	28 849,9	16 920,4	45 770,2	28 571,8	23 864,0	52 435,8	31 092,0	31 025,3	62 117,3	9 681,5	18,5
Participation à l'entretien	-158,0	-200,9	-358,9	-400,2	-524,6	-924,8	-403,1	-576,7	-979,8	-55,0	5,9

(*) Y compris les dépenses prévues en 2007 pour les locaux provisoires (anciennement Programme 5100).

Tableau 32. Grand programme III : Effectif proposé pour 2009

Greffé		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires	
Postes existants	Effectif de base		1		4	16	22	35	23		101	8	123	131	232	
	Effectif lié aux situations							9	33	23	7	72	10	99	109	181
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>4</i>	<i>16</i>	<i>31</i>	<i>68</i>	<i>46</i>	<i>7</i>	<i>173</i>	<i>18</i>	<i>222</i>	<i>240</i>	<i>413</i>	
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base								1		1		10	10	11	
	Effectif lié aux situations						1	5	5	1	12		43	43	55	
	<i>Total partiel</i>						<i>1</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>13</i>		<i>53</i>	<i>53</i>	<i>66(*)</i>	
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base						3	-3								
	Effectif lié aux situations						2	-2	6		6	-2	-4	-6		
	<i>Total partiel</i>						<i>5</i>	<i>-5</i>	<i>6</i>		<i>6</i>	<i>-2</i>	<i>-4</i>	<i>-6</i>		
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>4</i>	<i>16</i>	<i>37</i>	<i>68</i>	<i>58</i>	<i>8</i>		<i>192</i>	<i>16</i>	<i>271</i>	<i>287</i>	<i>479</i>	

(*) Y compris la conversion de 34 postes temporaires.

1. Programme 3100: Greffier

Introduction

174. Ce programme est composé de quatre sous-programmes : le Cabinet du Greffier (qui comprend la Section des avis juridiques), le Bureau du Greffe pour les locaux permanents, le Bureau de l'audit interne et la Section de la sécurité.

175. Le Cabinet du Greffier, qui peut tabler sur des réseaux de communication bien établis et une planification appropriée, imprime l'orientation voulue et assure la gestion et la supervision efficaces du Greffe.

176. La Section des avis juridiques joue un rôle important en veillant à ce que la Cour dispose d'un cadre juridique cohérent qui lui permette d'agir de manière efficace, notamment de dialoguer avec les différentes parties intéressées.

177. La Section de la sécurité fournit un appui fondamental en matière d'opérations, qu'elles aient lieu au siège ou sur le terrain.

178. Le Bureau de l'audit interne veille à ce que les principes de responsabilité et d'utilisation efficace des ressources soient respectés par toutes les unités de l'Organisation.

179. Le Bureau du Greffe pour les locaux permanents facilitera la bonne gestion du projet de locaux permanents, en sauvegardant les intérêts de la Cour.

Objectifs

1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire des procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1).
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).
3. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 11).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation régulière avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel. 	(*)
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège. • Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale. • Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour. • Réaction des agents de sécurité aux situations d'urgence dans les deux minutes. • Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (notions de base et connaissances avancées). • Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). • Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001. 	100 % 100 % 100 % 100 % (*)
Objectifs 1 et 3 <ul style="list-style-type: none"> • Protection des intérêts juridiques de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les opérations de la Cour. • Nombre de cas résolus de manière satisfaisante. 	10 50
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de problèmes repérés par l'audit interne. • Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs. 	Zéro (*)

* La Cour continue d'élaborer des critères de référence réalistes pour ces objectifs.

Tableau 33. Programme 3100 : Budget proposé pour 2009

Greffier	Dépenses 2007(*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 102,6	321,3	2 423,9	2 416,2	472,4	2 888,6	464,7	19,2
Agents des services généraux				2 192,6	1 241,5	3 434,1	2 512,6	1 260,0	3 772,6	338,5	9,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 549,6</i>	<i>749,7</i>	<i>4 299,3</i>	<i>4 295,2</i>	<i>1 562,8</i>	<i>5 858,0</i>	<i>4 928,8</i>	<i>1 732,4</i>	<i>6 661,2</i>	<i>803,2</i>	<i>13,7</i>
Personnel temporaire	935,0	49,1	984,1	1 018,8		1 018,8	1 114,0		1 114,0	95,2	9,3
Heures supplémentaires	106,2	20,0	126,2	130,6	37,4	168,0	130,6	91,5	222,1	54,1	32,2
Consultants	12,1	6,9	19,0								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 053,3</i>	<i>76,0</i>	<i>1 129,3</i>	<i>1 149,4</i>	<i>37,4</i>	<i>1 186,8</i>	<i>1 244,6</i>	<i>91,5</i>	<i>1 336,1</i>	<i>149,3</i>	<i>12,6</i>
Voyages	146,5	298,5	445,0	61,7	567,2	628,9	81,5	505,3	586,8	-42,1	-6,7
Représentation	9,3		9,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	431,4	180,0	611,4	570,0	283,9	853,9	442,5	299,7	742,2	-111,7	-13,1
Frais généraux de fonctionnement	149,6	6,1	155,7	100,0	30,0	130,0	149,0	52,5	201,5	71,5	55,0
Fournitures et accessoires	82,5	62,7	145,2	81,0	22,4	103,4	74,3	31,2	105,5	2,1	2,0
Mobilier et matériel	794,9	11,5	806,4	18,3		18,3	15,3		15,3	-3,0	-16,4
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 614,2</i>	<i>558,8</i>	<i>2 173,0</i>	<i>841,0</i>	<i>903,5</i>	<i>1 744,5</i>	<i>772,6</i>	<i>888,7</i>	<i>1 661,3</i>	<i>-83,2</i>	<i>-4,8</i>
Total	6 217,1	1 384,5	7 601,6	6 285,6	2 503,7	8 789,3	6 946,0	2 712,6	9 658,6	869,3	9,9
Participation à l'entretien	91,4	19,1	110,5	234,6	45,0	279,6	239,6	42,6	282,1	2,5	0,9

(*) Y compris les dépenses prévues en 2007 pour les locaux provisoires (anciennement Programme 5100) en lien avec le Bureau du Greffe pour les locaux permanents (3160 inclus dans 3110) et la Section de la sécurité (3140).

Tableau 34. Grand programme 3100 : Effectif proposé pour 2009

Greffier		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1		2	4	4	6	3		20	2	40	42	62
	Effectif lié aux situations							4	1		5		15	15	20
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>2</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>10</i>	<i>4</i>		<i>25</i>	<i>2</i>	<i>55</i>	<i>57</i>	<i>82</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base								1		1				1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>								<i>1</i>		<i>1</i>				<i>1</i>
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base						2	-2							
	Effectif lié aux situations						1	-1							
	<i>Total partiel</i>						<i>3</i>	<i>-3</i>							
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>2</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>5</i>		<i>26</i>	<i>2</i>	<i>55</i>	<i>57</i>	<i>83</i>	

a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier/Section des avis juridiques/Bureau du Greffe pour les locaux permanents

180. Le Bureau du Greffe pour les locaux permanents (sous-programme 3160) a été créé récemment, suite à la décision prise par l'Assemblée des États Parties à sa sixième session de supprimer le Grand programme V. Les coûts ont augmenté en raison des nouveaux besoins du sous-programme 3160.

Ressources en personnel

Tableau 35. Indicateurs de la charge de travail de la Section des avis juridiques

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'instructions administratives examinées = 20	2	25	2	20	Sans objet	5
Nombre d'accords-cadres = 14	3	13	3	10	Sans objet	3
Nombre de contrats commerciaux examinés = 29	2	35	2	30	Sans objet	5
Nombre d'examen et d'affaires traitées par la Commission de recours, le Comité de discipline et le Tribunal administratif de l'OIT = 55	2	70	2	40	Sans objet	30
Nombre de questions ayant trait aux relations avec l'État-hôte et informations connexes communiquées au personnel = 19	1	19	1	12	Sans objet	7
Nombre d'affaires concernant les fonctionnaires déférées au Ministère des affaires étrangères = 6	1	8	1	6	Sans objet	2
Nombre d'affaires soumises au Comité d'enquête et au Comité des réclamations = 52	1	70	1	60	Sans objet	10

Ressources de base

Personnel temporaire

181. Dépense récurrente. Prestation générale au Cabinet du Greffier de services d'appui ponctuels en fonction des besoins.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

182. Dépense récurrente. Il s'agit des déplacements du Greffier dans le cadre de ses fonctions : par exemple, pour des réunions avec des représentants d'institutions des Nations Unies ou de gouvernements, des donateurs, des ONG et des organisations susceptibles de coopérer avec la

Cour. Ce poste comprend également les déplacements effectués dans le cadre du projet pour les locaux permanents, par exemple pour des réunions avec des entrepreneurs ou des consultants.

Services contractuels, dont formation

183. Dépense récurrente. Il s'agit des dépenses au titre des consultants dans le cadre du projet pour les locaux permanents, par exemple, services de consultants sur la fonctionnalité, le cahier des charges, la sécurité et le droit contractuel. On estime que les services de ces consultants seront nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Frais généraux de fonctionnement

184. Dépense récurrente. Il s'agit des coûts des licences de logiciels de gestion des communications du projet pour une cinquantaine d'utilisateurs, y compris des utilisateurs extérieurs. Le nombre d'utilisateurs augmentera au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Mobilier et matériel

185. Il s'agit du logiciel CAO (Autocad, Revit) destiné au projet pour les locaux permanents.

Ressources liées aux situations

Voyages

186. Dépense récurrente. Des déplacements sont également nécessaires pour négocier et conclure différents accords, notamment sur la réinstallation des témoins, l'exécution des peines et d'autres domaines de coopération. Les procédures d'arrestation et de remise doivent également être précisées, en raison de l'absence actuelle de textes d'application et de la nature imprécise ou de la disparité des procédures nationales des États.

Services contractuels, dont formation

187. Dépense récurrente. Les autres services contractuels concernent les coûts des conseils locaux qui fournissent des consultations et des avis sur les lois nationales et les règlements applicables, ainsi qu'une assistance dans les procédures judiciaires. Ces coûts sont compensés par une réduction des dépenses de personnel temporaire au titre du sous-programme 3130.

Tableau 36. Sous-programme 3110 : Budget proposé pour 2009

Cabinet du Greffier/Section des avis juridiques/Bureau du Greffe pour les locaux permanents	Dépenses 2007 (*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Montant	%
	Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 358,7		1 358,7	1 490,7		1 490,7	132,0
Agents des services généraux				222,5		222,5	253,3		253,3	30,8	13,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 145,0</i>		<i>1 145,0</i>	<i>1 581,2</i>		<i>1 581,2</i>	<i>1 744,0</i>		<i>1 744,0</i>	<i>162,8</i>	<i>10,3</i>
Personnel temporaire	97,2		97,2	143,4		143,4	100,0		100,0	-43,4	-30,3
Heures supplémentaires	1,9		1,9								
Consultants	12,1	6,9	19,0								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>111,2</i>	<i>6,9</i>	<i>118,1</i>	<i>143,4</i>		<i>143,4</i>	<i>100,0</i>		<i>100,0</i>	<i>-43,4</i>	<i>-30,3</i>
Voyages	113,0	72,2	185,2	41,1	37,2	78,3	57,5	44,7	102,2	23,9	30,5
Représentation	9,3		9,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	224,8		224,8	310,0		310,0	150,0	15,0	165,0	-145,0	-46,8
Frais généraux de fonctionnement	48,1	5,8	53,9				24,0		24,0	24,0	
Mobilier et matériel	782,9		782,9				10,0		10,0	10,0	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 178,1</i>	<i>78,0</i>	<i>1 256,1</i>	<i>361,1</i>	<i>37,2</i>	<i>398,3</i>	<i>251,5</i>	<i>59,7</i>	<i>311,2</i>	<i>-87,1</i>	<i>-21,9</i>
Total	2 434,3	84,9	2 519,2	2 085,7	37,2	2 122,9	2 095,5	59,7	2 155,2	32,3	1,5
Participation à l'entretien	21,7		21,7	68,6		68,6	64,6		64,6	-4,0	-5,8

(*) Y compris les dépenses engagées en 2007 pour les locaux provisoires (anciennement Programme 5100) concernant le Bureau du Greffe pour les locaux permanents (3160 inclus dans 3110).

Tableau 37. Sous-programme 3110 : Effectif proposé pour 2009

Cabinet du Greffier/Section des avis juridiques/Bureau du Greffe pour les locaux permanents		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1		1	3	2	3	3		13	1	3	4	17
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>		<i>13</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>17</i>
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>		<i>13</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>17</i>	

b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne**Ressources hors personnel****Ressources de base***Voyages*

188. Cette légère augmentation tient au fait que le Bureau de l'audit interne s'attend à être doté en 2009 de tout le personnel nécessaire.

Services contractuels, dont formation

189. Le coût de la formation a augmenté pour répondre aux normes minimum de formation professionnelle recommandées par le rapport établi par des pairs à la demande de la Cour.

190. À la demande du Comité d'audit, des crédits supplémentaires ont été prévus pour financer les coûts associés à la nomination de membres externes de ce Comité. Les coûts prévus liés aux services d'audit d'un expert demeurent constants, avec l'assistance d'un consultant pendant dix jours minimum.

Ressources liées aux situations*Voyages*

191. Les missions d'audit des bureaux extérieurs aident la Cour à mieux gérer et contrôler les dépenses liées aux situations. Le Bureau de l'audit interne prévoit de continuer à effectuer au moins une mission d'audit de chaque bureau extérieur en 2009. La hausse des coûts reflète la décision de la Cour d'approuver des voyages en classe affaires pour les déplacements au Tchad et en République centrafricaine, et le projet d'effectuer au moins deux missions d'audit des bureaux de Kampala et Kinshasa.

Tableau 38. Sous-programme 3120 : Budget proposé pour 2009

Bureau de l'audit interne	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			347,6		347,6	366,7		366,7	19,1	5,5
Agents des services généraux				51,4		51,4	59,0		59,0	7,6	14,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	295,5		295,5	399,0		399,0	425,7		425,7	26,7	6,7
Personnel temporaire	0,9		0,9								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	0,9		0,9								
Voyages		10,4	10,4	5,3	10,2	15,5	8,9	20,2	29,1	13,6	87,7
Services contractuels, dont formation	31,3		31,3	30,0		30,0	103,9		103,9	73,9	246,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	31,3	10,4	41,7	35,3	10,2	45,5	112,8	20,2	133,0	87,5	192,3
Total	327,7	10,4	338,1	434,3	10,2	444,5	538,5	20,2	558,7	114,2	25,7
Participation à l'entretien	6,2		6,2	14,4		14,4	15,2		15,2	0,8	5,6

Tableau 39. Sous-programme 3120 : Effectif proposé pour 2009

Bureau de l'audit interne		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généralistes	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1		1	1			3		1	1	4
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				1		1	1			3		1	1	4
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>				1		1	1			3		1	1	4

c) **Sous-programme 3140 : Section de la sécurité**

Ressources en personnel

Reclassements

192. Au regard de leurs responsabilités et obligations, un reclassement de P-3 à P-4 est proposé pour le fonctionnaire chargé des opérations de sécurité responsable de la gestion financière et administrative de la Section ; le fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain responsable de la gestion des opérations de sécurité de la Cour sur le terrain, et le fonctionnaire chargé de la sécurité au siège ayant pour mission de créer et de maintenir les conditions propres à un environnement de travail sûr au siège de la Cour.

Ressources de base

Un analyste de la sécurité (P-2)

193. Poste temporaire converti en poste permanent. Recueillir et analyser des informations liées à la sécurité de sorte qu'il soit possible de renforcer la gestion des mesures de sécurité et de disposer d'un cadre pour l'évaluation des situations en la matière et assurer la coordination entre le Greffe et le Bureau du Procureur pour partager les informations sur le terrain en la matière. Il est établi que ce poste est primordial au regard des conditions générales de sécurité de la Cour.

Tableau 40. Indicateurs de la charge de travail de l'analyste de la sécurité (Unité de sécurité sur le terrain)

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Rapports et dossiers = 100	1 ⁽¹⁾	100	1	90	sans objet	10 ⁽²⁾
Evaluations en matière de sécurité sur le terrain, Réunions d'information générale et rapports sur les situations = 105	1 ⁽¹⁾	105	1	95	sans objet	10
Réunions d'information = 15	1 ⁽¹⁾	20	1	15	sans objet	5

(1) *Contrats d'assistance temporaire inclus.*

(2) *Couvert en partie par des ressources existantes.*

Personnel temporaire

194. Vingt-deux assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2008). Ils sont chargés des enquêtes de sécurité, des rondes de sécurité de routine dans le bâtiment, de la réception et des interventions d'urgence. La demande se fonde sur les dépenses engagées en 2007. Une étude de marché menée en 2008 a établi que le coût que représentent les effectifs présents sur place est d'environ 11% moins élevé que celui lié à des services de sécurité extérieurs.

195. Quatre assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autre classe) (12 mois chacun, nouveaux postes). Fonctions de réception au bâtiment HV1.

Tableau 41. Indicateurs de la charge de travail des assistants chargés de la sécurité (contrat d'assistance temporaire)

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Assurer au plus haut niveau la sécurité du siège de la Cour ; 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 = 100%	22	100%	22	80%	sans objet	20% ⁽¹⁾
Services de réception HV1 ; 15 heures par jour / 5 jours par semaine = s.o.	n.disp.	100%	4	100%	sans objet	100%

(1) Couvert grâce aux heures supplémentaires.

Heures supplémentaires (dont sursalaire de nuit)

196. La présence 24h/24 du personnel de sécurité requiert une affectation permanente du personnel à un certain nombre de postes. Le travail de nuit est indemnisé conformément au Règlement du personnel. Les heures supplémentaires sont fréquentes en raison des jours fériés et du manque de personnel.

Ressources liées aux situations

Heures supplémentaires

197. Ce poste est nécessaire pour permettre à l'Unité de sécurité au siège d'apporter son soutien aux opérations hors siège et de fournir des services de sécurité durant les audiences prolongées. Ce coût ne peut être compensé au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité malgré une utilisation optimale des ressources en personnel.

Ressources hors personnel

198. Une réduction globale a été réalisée, grâce notamment au report de l'application du programme de remplacement et de modernisation de l'équipement utilisé pour les contrôles de sécurité et la formation et de la définition d'une capacité de pointe pour l'équipement de protection personnelle sur le terrain.

Ressources de base

Voyages

199. Dépense récurrente. Il s'agit de participer à des réunions d'information et de coordination en partenariat avec des organisations internationales, notamment le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et Interpol.

Services contractuels, dont formation

200. Dépense récurrente. Il s'agit notamment de gestion des clés, de l'entretien des systèmes de sécurité au domicile des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour et de la procédure d'habilitation. Tous les membres du personnel de la sécurité doivent suivre une formation de base et un cours de remise à niveau sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie et l'utilisation des armes à feu afin de conserver leur qualification et leur permis.

Frais généraux de fonctionnement

201. Dépense récurrente. Il s'agit de l'entretien des armes à feu, de l'équipement utilisé pour la formation et les contrôles de sécurité, de tester les systèmes et l'infrastructure de sécurité en matière d'information ainsi que la participation au système de gestion de sécurité des organismes des Nations Unies. Les Nations Unies ont revu récemment les modalités de partage des coûts et les cotisations, ce qui devrait se traduire par une hausse substantielle de la contribution de la Cour.

Fournitures et accessoires

202. Dépense récurrente. Les fournitures et accessoires incluent les besoins du Bureau des badges, les uniformes pour le personnel de sécurité et les fournitures nécessaires pour la formation en matière d'armes à feu.

Mobilier et équipement

203. Le report de l'application du programme de remplacement de l'équipement utilisé pour les contrôles de sécurité et de la définition d'une capacité de pointe pour l'équipement de protection personnelle sur le terrain est toujours d'actualité.

Ressources liées aux situations*Voyages*

204. Dépense récurrente. Les déplacements requis comprennent notamment la participation aux réunions du programme de coordination des Nations Unies en matière de sécurité sur le terrain et aux séances de formation, la protection rapprochée des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour en déplacement sur le terrain et d'autres missions d'appui en matière de sécurité. Chaque membre du personnel permanent chargé de la sécurité sur le terrain doit se rendre au siège pour participer à des réunions d'information, suivre des formations, renouveler leurs qualifications et garantir leur bien-être en général. Dans l'ensemble, on est parvenu à une réduction des coûts.

Services contractuels, dont formation

205. Dépense récurrente. Tous les membres du personnel de sécurité basé sur le terrain doivent bénéficier du même niveau de formation en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'utilisation des armes à feu que les fonctionnaires basés au siège. Ils doivent également recevoir une formation spécialisée dans le domaine de la sécurité sur le terrain, comme la conduite de véhicules à quatre roues motrices. Les coûts liés à l'externalisation des services de sécurité aux bureaux extérieurs de la Cour ont été maintenus au même niveau.

Frais généraux de fonctionnement

206. Dépense récurrente. La Cour est membre du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, qui prévoit un partage de certains coûts à l'échelle tant mondiale que locale. L'élément lié aux coûts de portée mondiale est inclus dans le budget de base. Des accords de partage de l'élément lié aux coûts locaux sont appliqués en Ouganda, en RDC et au Tchad, et vont être instaurés en République centrafricaine.

Tableau 42. Sous-programme 3140 : Budget proposé pour 2009

Section de la sécurité	Dépenses 2007 (*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				396,3	321,3	717,6	558,8	472,4	1 031,2	313,6	43,7
Agents des services généraux	Dépenses non ventilées			1 918,7	1 241,5	3 160,2	2 200,3	1 260,0	3 460,3	300,1	9,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 109,1	749,7	2 858,8	2 315,0	1 562,8	3 877,8	2 759,1	1 732,4	4 491,5	613,7	15,8
Personnel temporaire	836,9	49,1	886,0	875,4		875,4	1 014,0		1 014,0	138,6	15,8
Heures supplémentaires	104,3	20,0	124,3	130,6	37,4	168,0	130,6	91,5	222,1	54,1	32,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	941,2	69,1	1 010,3	1 006,0	37,4	1 043,4	1 144,6	91,5	1 236,1	192,7	18,5
Voyages	33,5	215,9	249,4	15,3	519,8	535,1	15,1	440,4	455,5	-79,6	-14,9
Services contractuels, dont formation	175,3	180,0	355,3	230,0	283,9	513,9	188,6	284,7	473,3	-40,6	-7,9
Frais généraux de fonctionnement	101,5	0,3	101,8	100,0	30,0	130,0	125,0	52,5	177,5	47,5	36,5
Fournitures et accessoires	82,5	62,7	145,2	81,0	22,4	103,4	74,3	31,2	105,5	2,1	2,0
Mobilier et matériel	12,0	11,5	23,5	18,3		18,3	5,3		5,3	-13,0	-71,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	404,8	470,4	875,2	444,6	856,1	1 300,7	408,3	808,8	1 217,1	-83,6	-6,4
Total	3 455,1	1 289,2	4 744,3	3 765,6	2 456,3	6 221,9	4 312,0	2 632,7	6 944,7	722,8	11,6
Participation à l'entretien	63,5	19,1	82,6	151,6	45,0	196,6	159,7	42,6	202,3	5,7	2,9

(*) Dont les dépenses 2007 pour les locaux provisoires (anciennement Programme 5100) correspondant à la Section de la sécurité (3140).

Tableau 43. Sous programme 3140 : Effectif proposé pour 2009

Section de la sécurité		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	2			4	1	36	37	41
	Effectif lié aux situations							4	1		5		15	15	20
	<i>Total partiel</i>					1	1	6	1		9	1	51	52	61
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base								1		1				1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>								1		1				1
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base						2	-2							
	Effectif lié aux situations						1	-1							
	<i>Total partiel</i>						3	-3							
<i>Total</i>					1	4	3	2		10	1	51	52	62	

2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

Introduction

207. La Direction des services administratifs communs assure la prestation de tous les services non judiciaires à l'ensemble de la Cour. L'établissement de normes lui permettant de devenir une « administration non bureaucratique » représente l'une des priorités de l'année à venir, comme le précise son plan stratégique. La Direction jouera un rôle central dans la mise en œuvre de cet objectif stratégique en assurant en temps opportun des services opérationnels de qualité, fiables et efficaces pour satisfaire aux demandes des utilisateurs. Il peut notamment s'agir d'une infrastructure logistique ou administrative spécialisée ou de systèmes informatiques, que ce soit sur le terrain ou au siège lors de procès. Qui plus est, les objectifs stratégiques en matière de ressources humaines demeurent également au centre des préoccupations de la Cour et de la Direction en 2009, grâce à la mise en place de stratégies visant à atteindre les objectifs en matière d'environnement à visage humain, de promotion et à la poursuite des activités de recrutement systématiques.

208. La mise en œuvre des principaux objectifs de l'année dernière en matière de soutien aux opérations hors siège se poursuivra. Aucun bureau extérieur ne devrait s'ouvrir en 2009, mais de nouvelles activités se mettent en place qui demanderont un soutien administratif et logistique accru. Par exemple, les opérations se rapportant aux victimes devraient considérablement augmenter sur le terrain sous l'effet conjugué de l'intensification des activités judiciaires et de la mise en place du Fonds au profit des victimes.

209. Les activités de la Direction seront étroitement liées à la mise en route des activités judiciaires de grande envergure. De nouvelles formes de soutien sont requises, en particulier de la Section des technologies de l'information et des communications, notamment des ressources supplémentaires pour le soutien aux équipes de la Défense au sein du système de Cour électronique.

210. Étant donné que les procès vont se dérouler tout au long de l'année 2009, assurer la continuité des activités et, de manière générale, la gestion des risques sera également un des objectifs stratégiques de la Cour. À cet égard, la Direction des services administratifs communs jouera également un rôle important dans la gestion et la mise en œuvre de ce projet.

211. Enfin, à la date où ce projet de budget est établi, les locaux temporaires de la Cour demeurent une préoccupation. La Direction des services administratifs communs devra par conséquent s'efforcer de trouver une solution permettant de mettre en place une infrastructure qui sera utilisée jusqu'à ce que la Cour s'installe dans des locaux permanents.

Objectifs

1. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum (objectif stratégique 11).
2. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (objectif stratégique 9).
3. Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant (objectif stratégique 17).
4. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents (objectif stratégique 5).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système intégré de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de modules du système intégré disponibles. Nombre de rapports approuvés disponibles 	38 30
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une infrastructure en matière de communication dans tous les bureaux extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bureaux extérieurs autorisant l'accès du public et l'utilisation de leur infrastructure. Nombre de bureaux extérieurs techniquement équipés pour tout type de communication. 	5 5
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie de promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'objectifs mis en œuvre n'ayant aucune conséquence budgétaire. Nombre d'objectifs mis en œuvre ayant des conséquences budgétaires. 	80% de tous les objectifs 20% de tous les objectifs
Objectif 4 <ul style="list-style-type: none"> Garantir un nombre suffisant de zones de travail pour couvrir l'ensemble des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones de travail mises à disposition. 	1 020

Tableau 44. Programme 3200 : Budget proposé pour 2009

Direction des services administratifs communs	Dépenses 2007 (*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			3 216,7	913,0	4 129,7	3 504,4	1 147,0	4 651,4	521,7	12,6
Agent des services généraux				3 632,8	1 471,4	5 104,2	4 646,8	2 233,9	6 880,7	1 776,5	34,8
Total partiel (fonctionnaires)	6 184,3	1 882,2	8 066,5	6 849,5	2 384,4	9 233,9	8 151,2	3 380,9	11 532,1	2 298,2	24,9
Personnel temporaire	1 024,9	484,3	1 509,2	324,0	686,1	1 010,1	371,7	203,0	574,7	-435,4	-43,1
Personnel temporaire pour les réunions				32,5		32,5	20,0		20,0	-12,5	-38,5
Heures supplémentaires	94,9	0,2	95,1	72,0	28,0	100,0	93,0		93,0	-7,0	-7,0
Consultants	16,8	4,0	20,8	20,0		20,0	25,0		25,0	5,0	25,0
Total partiel (autre personnel)	1 136,6	488,5	1 625,1	448,5	714,1	1 162,6	509,7	203,0	712,7	-449,9	-38,7
Voyages	98,4	180,4	278,8	95,7	203,4	299,1	102,8	232,1	334,9	35,8	12,0
Services contractuels, dont formation	1 148,5	577,6	1 726,1	1 088,6	894,5	1 983,1	1 011,6	605,3	1 616,9	-366,2	-18,5
Frais généraux de fonctionnement	4 001,7	2 322,6	6 324,4	4 925,0	3 035,1	7 960,1	4 700,5	3 400,9	8 101,4	141,3	1,8
Fournitures et accessoires	375,9	203,3	579,2	424,7	231,7	656,4	477,5	226,9	704,4	48,0	7,3
Mobilier et matériel	999,7	1 230,5	2 230,2	643,5	242,0	885,5	552,4	448,4	1 000,8	115,3	13,0
Total partiel (hors personnel)	6 624,2	4 514,4	11 138,7	7 177,5	4 606,7	11 784,2	6 844,8	4 913,6	11 758,4	-25,8	-0,2
Total	13 945,1	6 885,1	20 830,3	14 475,5	7 705,2	22 180,7	15 505,7	8 497,5	24 003,2	1 822,5	8,2

Participation à l'entretien	-342,2	-353,5	-695,8	-869,4	-834,9	-1 704,3	-901,3	-915,1	-1 816,4	-112,1	6,6
-----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	----------	--------	--------	----------	--------	-----

(*) Dont les dépenses 2007 pour les locaux temporaires (anciennement Programme 5100) correspondant à la Section des services généraux (3250).

Tableau 45. Programme 3200 : Effectif proposé pour 2009

Direction des services administratifs communs		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base			1	5	5	15	9			35	6	64	70	105
	Effectif lié aux situations					3	7				10	2	31	33	43
	Total partiel			1	5	8	22	9			45	8	95	103	148
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base											7		7	7
	Effectif lié aux situations						1				1	33		33	34
	Total partiel						1				1	40		40	41 (*)
Total			1	5	8	23	9			46	8	135	143	189	

(*) Dont 30 postes temporaires convertis en postes permanents.

a) **Sous-programme 3210 : Bureau du directeur**

Ressources hors personnel

Ressources de base et ressources liées aux situations

Voyages

212. Dépense récurrente. Concerne des réunions et des activités de coopération avec des États Parties et des réunions destinées à permettre la mise en place de réseaux.

Services contractuels, dont formation

213. Suivant la recommandation des commissaires aux comptes, la Cour a lancé un projet de gestion des risques qui se poursuivra en 2009. Selon les estimations, le coût total du projet appliqué à l'échelle de la Cour est de 155 000 euros, dont 100 000 seront nécessaires en 2009.

Ressources liées aux situations

Voyages

214. Dépense récurrente. Il s'agit des déplacements que fait le directeur pour rendre compte des activités des bureaux extérieurs et de leur mise en application, lesquels représentent le visage public de la Cour.

Tableau 46. Sous-programme 3210 : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du directeur</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			318,8		318,8	328,2		328,2	9,4	2,9
Agent des services généraux				51,4		51,4	59,0		59,0	7,6	14,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	315,3		315,3	370,2		370,2	387,2		387,2	17,0	4,6
Personnel temporaire	11,6		11,6								
Personnel temporaire pour les réunions											
Heures supplémentaires											
Consultants	1,7		1,7								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	13,3		13,3								
Voyages	26,3		26,3	21,7	8,2	29,9	19,3	9,4	28,7	-1,2	-4,0
Hospitalité											
Services contractuels, dont formation	3,0		3,0				100,0		100,0	100,0	
Frais généraux de fonctionnement	0,0		0,0								
Fournitures et accessoires											
Mobilier et matériel											
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	29,3		29,3	21,7	8,2	29,9	119,3	9,4	128,7	98,8	330,4
Total	357,9		357,9	391,9	8,2	400,1	506,5	9,4	515,9	115,8	28,9
Participation à l'entretien	6,2		6,2	14,4		14,4	15,2		15,2	0,8	5,6

Tableau 47. Sous-programme 3210 : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du directeur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1re classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1			1	1		3		1	1	4
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				1			1	1		3		1	1	4
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>				1			1	1		3		1	1	4

b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

Ressources en personnel

Tableau 48. Indicateurs de la charge de travail de la Section des ressources humaines

Charge de travail prévue pour 2008	Nombre ETP pour 2008	Charge de travail prévue pour 2009	Nombre ETP pour 2009	Capacité estimée pour 2009	Déficit avec des ressources supplémentaires	Déficit sans ressources supplémentaires
Nombre de demandes traitées = 16 500 ⁽¹⁾	5 ⁽²⁾	19 000	4,5	14 850	sans objet	4 150
Nombre de contrats traités = 1 440 ⁽³⁾	5	1 900	5	1 728	sans objet	172
Nombre de notifications administratives = 3 240 ⁽⁴⁾	5	3 960	6	3 888	72	720
Nombre de rapports statistiques générés = 500	2 ⁽²⁾	550	2 ⁽²⁾	550	sans objet	0
Nombre de demandes émanant d'utilisateurs clients au sujet de questions liées aux ressources humaines/assistance informatique = 2 700	1 ⁽²⁾	3 000	1 ⁽²⁾	3 000	sans objet	0
Nombre de formations = 180	1	120	1	180	sans objet	0

(1) Correspond à toutes les procédures pertinentes appliquées pour recruter de nouveaux fonctionnaires (dépouillement des candidatures, établissement de listes de pré-candidats et détermination des classes et des échelons).

(2) Contrats d'assistance temporaire inclus.

(3) Inclut les fonctionnaires, le personnel temporaire, les traducteurs et les interprètes.

(4) Tient compte de tous les facteurs modifiant le statut contractuel des fonctionnaires.

Ressources de base

Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe)

215. Ce poste est requis en raison de la croissance des effectifs et du traitement administratif qui en résulte. Il permettra aux assistants principaux chargés des ressources humaines non seulement de gérer les problèmes de personnel en temps voulu mais aussi de participer aux fonctions que prévoit le projet, notamment l'examen des procédures administratives, l'établissement de manuels à l'usage des utilisateurs ainsi que l'élaboration de principes directeurs.

Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe)

216. Face à l'augmentation des effectifs, ce poste est nécessaire pour aider un assistant principal chargé des ressources humaines à qui revient la gestion de 50% des fonctionnaires de la Cour.

Personnel temporaire

217. Un commis à l'assistance informatique/aux ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2008). Vu les pressions accrues qui s'exercent sur l'Unité informatique/ressources humaines en raison du soutien à apporter non seulement au système SAP mais également au système de comptes rendus et à la gestion des informations, ce poste sera encore nécessaire en 2009.

218. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2008). Pour apporter un soutien aux efforts de recrutement actuellement en cours, notamment le passage à un recrutement électronique. Compte tenu des enseignements tirés une fois le recrutement électronique pleinement opérationnel, un examen de ce poste sera fait dans le cadre de la demande de budget 2010.

219. Un assistant chargé du recrutement et des affectations (6 mois, nouveau poste). Il s'agit d'appuyer les efforts accrus de recrutement. Une fois le recrutement électronique entièrement opérationnel, ce poste ne devrait plus être nécessaire.

Consultants

220. La Cour devra solliciter les conseils d'un expert sur les nouvelles politiques appliquées dans le domaine des ressources humaines, l'examen des conditions de service sur le terrain, les mesures d'avancement professionnel, conformément à son projet de stratégie des ressources humaines tel que présenté au CBF à sa dixième session.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

221. Dépense récurrente. Ces voyages sont nécessaires pour permettre aux responsables des ressources humaines de participer à des réunions spécialisées, notamment le réseau des services des ressources humaines, la table ronde tenue tous les ans sur l'organisation des carrières et le forum annuel de formation destiné aux cadres. Sont aussi comprises deux missions de recrutement.

Services contractuels, dont formation

222. Dépense récurrente. Il s'agit de financer l'acquisition de connaissances linguistiques et autres, ainsi que la formation spécialisée pour les membres de l'Unité de la santé et du bien-être du personnel, et ce afin de maintenir leur niveau de qualification.

Fournitures et accessoires

223. Dépense récurrente. Il s'agit des fournitures médicales et pharmaceutiques pour le Service médical.

Ressources liées aux situations

Voyages

224. Dépense récurrente. Ce poste est nécessaire pour les visites aux bureaux extérieurs du médecin et du fonctionnaire chargé du bien-être du personnel.

Services contractuels, dont formation

225. Dépense récurrente. Nécessaires pour financer l'acquisition de connaissances qui sont désormais prévues pour les bureaux extérieurs. L'acquisition de connaissances linguistiques relève du budget de base.

Tableau 49. Sous-programme 3220 : Budget proposé pour 2009

Section des ressources humaines	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			638,7		638,7	723,2		723,2	84,5	13,2
Agents des services généraux				582,3	154,2	736,5	784,3	177,0	961,3	224,8	30,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	1 241,7	133,2	1 374,9	1 221,0	154,2	1 375,2	1 507,5	177,0	1 684,5	309,3	22,5
Personnel temporaire	253,0		253,0	125,4		125,4	164,0		164,0	38,6	30,8
Heures supplémentaires	2,8		2,8								
Consultants	15,1	3,2	18,3	20,0		20,0	25,0		25,0	5,0	25,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	270,9	3,2	274,1	145,4		145,4	189,0		189,0	43,6	30,0
Voyages	6,7	6,4	13,1	18,7	7,3	26,0	27,9	23,0	50,9	24,9	95,8
Services contractuels, dont formation	285,5	228,6	514,1	178,3	327,6	505,9	213,0	199,5	412,5	-93,4	-18,5
Fournitures et accessoires	21,8	0,2	22,0	24,8		24,8	50,3		50,3	25,5	102,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	314,0	235,2	549,2	221,8	334,9	556,7	291,2	222,5	513,7	-43,0	-7,7
Total	1 826,6	371,6	2 198,2	1 588,2	489,1	2 077,3	1 987,7	399,5	2 387,2	309,9	14,9
Participation à l'entretien	26,3	3,8	30,1	65,0	6,7	71,7	76,1	6,4	82,4	10,7	15,0

Tableau 50. Sous-programme 3220 : Effectif proposé pour 2009

Section des ressources humaines		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	2	3	1		7	1	10	11	18
	Effectif lié aux situations												3	3	3
	<i>Total partiel</i>					1	2	3	1		7	1	13	14	21
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												2	2	2
	Effectif lié aux situations													2	2
	<i>Total partiel</i>												2	2	2
<i>Total</i>					1	2	3	1			7	1	15	16	23

c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

226. En 2008, le Bureau du contrôleur (sous-programme 3150) a été regroupé avec la Section du budget et des finances. L'ensemble des dépenses de l'année précédente et des budgets approuvés pour l'ancien sous-programme 3150 ont été incorporés dans les données relatives à la Section du budget et des finances.

Ressources en personnel

Tableau 51. Indicateurs de la charge de travail des assistants financiers

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources Supplémentaires</i>
Factures traitées = 12 000	6 ⁽¹⁾	12 500	6	12 500	sans objet	0
Demandes de remboursement de frais de voyage traitées = 8 300	3	8 700	3	8 400	sans objet	300
Transactions liées à la paie = 12 000	3	12 500	3	15 000	sans objet	0
Opérations de trésorerie = 19 000	3 ⁽¹⁾	20 000	3	18 600	sans objet	1 400

(1) *Contrats d'assistance temporaire inclus.*

Ressources de base

Deux assistants financiers (agents des services généraux, autre classe)

227. Postes temporaires convertis en postes permanents. Compte tenu de l'intensification des activités de la Cour, le personnel temporaire a pris une part de plus en plus active dans les activités quotidiennes de la Section pour réduire au minimum tout retard dans le traitement des opérations. Face à cette progression de la charge de travail, il est clair que ces deux assistants financiers restent indispensables pour le traitement des factures, les travaux liés aux systèmes SAP, TRIM et le projet d'entrepôt de données. Ces postes sont déjà inclus dans les indicateurs de la charge de travail ci-dessus étant donné qu'ils ont permis à la Section de faire face à l'augmentation de la charge de travail sans recruter de nouveaux fonctionnaires. Cette transformation de postes n'aura aucune conséquence financière vu que les coûts demeureront aux mêmes niveaux.

Personnel temporaire

228. Un assistant financier (agent des services généraux, autre classe) (huit mois, à cheval sur 2008) est nécessaire pour aider au traitement des transferts de budget et en matière d'approbation de gestion financière que suppose le regroupement avec le Bureau du contrôleur.

Ressources hors personnel

Ressources de base et ressources liées aux situations

Voyages

229. Nécessaires pour participer aux réunions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, aux réunions du Réseau des finances et du système SAP.

Services contractuels, dont formation

230. Dépense récurrente. L'augmentation est principalement due à la formation nécessaire relativement aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Vu que le projet doit se poursuivre dans les années à venir, une nouvelle formation sera nécessaire pour le personnel de la Section.

Frais généraux de fonctionnement

231. Dépense récurrente. La hausse des frais bancaires s'explique par les dépenses effectuées en 2007 et 2008 dans le cadre de l'intensification des activités de la Cour, notamment les activités sur le terrain qui entraînent des coûts plus importants au titre de virements.

Tableau 52. Sous-programme 3240 : Budget proposé pour 2009

Section du budget et des finances	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			763,8		763,8	836,3		836,3	72,5	9,5
Agent des services généraux				530,9	273,9	804,8	725,3	312,3	1 037,6	232,8	28,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	911,8	183,1	1 094,9	1 294,7	273,9	1 568,6	1 561,6	312,3	1 873,9	305,3	19,5
Personnel temporaire	422,6	61,9	484,5		146,3	146,3	43,7		43,7	-102,6	-70,1
Heures supplémentaires	24,7	0,1	24,8	2,0		2,0	2,5		2,5	0,5	25,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	447,3	62,0	509,3	2,0	146,3	148,3	46,2		46,2	-102,1	-68,8
Voyages	15,2		15,2	9,0		9,0	12,0		12,0	3,0	33,3
Services contractuels, dont formation	54,5		54,5	65,1		65,1	84,3		84,3	19,2	29,5
Frais généraux de fonctionnement	68,7		68,7	43,6		43,6	70,0		70,0	26,4	60,6
Mobilier et matériel	1,0		1,0								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	139,4		139,4	117,7		117,7	166,3		166,3	48,6	41,3
Total	1 498,5	245,1	1 743,6	1 414,4	420,2	1 834,6	1 774,1	312,3	2 086,4	251,8	13,7
Participation à l'entretien	27,9	6,3	34,2	64,9	11,2	76,1	76,1	10,6	86,7	10,6	13,9

Tableau 53. Sous-programme 3240 : Effectif proposé pour 2009

Section du budget et des finances		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total Fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					2	1	4	1		8	1	9	10	18
	Effectif lié aux situations											1	4	5	5
	<i>Total partiel</i>					2	1	4	1		8	2	13	15	23
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												2	2	2
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>												2	2	2
<i>Total</i>						2	1	4	1		8	2	15	17	25

d) **Sous-programme 3250 : Section des services généraux****Ressources en personnel****Tableau 54. Indicateurs de la charge de travail des assistants de la Section des services généraux**

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
<i>Unité de la logistique et des transports</i> Demandes de courses = 5 400 Livraisons/fournitures internes = 4 820	13	5 250 4 700	15	4 500 4 700	0 0	750 ⁽¹⁾
<i>Unité de la gestion des installations</i> Demandes d'assistance technique = 5 300	12 ⁽²⁾	4 800	12	4 800	sans objet	0
<i>Unité des voyages et des relations avec l'État hôte</i> Voyages = 2 640 Demandes de visas et autres demandes traitées = 2 640	6 ⁽²⁾	2 950 3 000	6	2 600 2 000	sans objet	350 1 000
<i>Unité des achats</i> Commandes et contrats traités = 1 750	6,5	1 750	6,5	1 600	sans objet	150

(1) Couvert grâce aux heures supplémentaires.

(2) Contrats d'assistance temporaire inclus.

Ressources de base*Réaffectation*

232. Par suite d'une réorganisation interne, l'Unité de gestion des dossiers et des archives gérant TRIM a été transférée à la Section des technologies de l'information et des communications (sous-programme 3260). Le traitement du courrier et des services de coursiers relève toujours de la Section des services généraux.

Deux commis aux voyages (agents des services généraux, autre classe)

233. Postes temporaires convertis en postes permanents. Au vu du personnel temporaire qu'il a fallu recruter en 2007 et 2008, il ressort que ces postes sont indispensables pour faire face aux questions liées aux voyages et au protocole (visas, douanes, enregistrement auprès du Ministère des affaires étrangères, immatriculation de véhicules, etc). Le niveau actuel des effectifs, y compris ces deux postes, devrait en principe être suffisant pour assurer le bon fonctionnement de l'unité pendant un certain temps. Cette conversion de postes n'aura pas d'impact financier étant donné que les coûts resteront aux mêmes niveaux.

Un factotum (agent des services généraux, autre classe)

234. Poste temporaire converti en poste permanent. Ce poste permet d'effectuer des travaux de réparation dans le bâtiment Hoftoren et sera également nécessaire pour le bâtiment HV1. Cette conversion de poste n'aura pas d'impact financier étant donné que les coûts resteront les mêmes.

Heures supplémentaires

235. Dépense récurrente. L'augmentation est liée aux dépenses en 2007 et 2008. On s'efforcera de maintenir les heures supplémentaires dans les limites du budget en améliorant les synergies et les contrôles.

Ressources liées aux situations*Deux chauffeurs (agents des services généraux, autre classe)*

236. Résultant des nouvelles procédures relatives aux témoins de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, établies conformément à la décision de la Cour¹⁸, en matière de transport des témoins à destination et en provenance des aéroports, pour les rendez-vous médicaux, entre divers lieux d'hébergement et la Cour et retour au titre du processus de familiarisation, de l'examen des dépositions des témoins et de la procédure pour déposer devant la Cour.

Ressources hors personnel

237. Pour la Section des services généraux, l'impact du bâtiment HV1 sur son budget annuel est important, notamment sur les dépenses récurrentes. On ne sait rien pour l'instant de ce que va nécessiter ce bâtiment, des coûts cachés qui pourraient surgir et de la manière d'utiliser les ressources rationnellement. De ce fait, les augmentations ont été estimées à environ 50% des dépenses actuelles du bâtiment Arc, en fonction de la superficie, des effectifs, et des besoins en services collectifs. S'agissant des installations qui sont propres au bâtiment, à savoir réception, cantine, installation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (HVAC), etc, les coûts ont été calculés au taux de 100% d'augmentation. Il convient de noter que pour Hoftoren, ces coûts ont été antérieurement absorbés par l'État hôte.

Ressources de base*Voyages*

238. Dépense récurrente. Pour participer aux réunions du réseau interinstitutions des responsables des locaux et pour financer l'inventaire des avoirs dans les bureaux extérieurs.

Services contractuels, dont formation

239. Dépense récurrente. Le montant inclut les services contractuels liés au nettoyage en grand (effectué deux fois par an) de la cafétéria, les déménagements de bureaux et un contrat général relatif aux services des consultants requis pour des projets techniques et des projets touchant à la structure des bâtiments en relation avec l'entretien des locaux. Dans l'ensemble, les coûts ont été réduits.

Frais généraux de fonctionnement

240. Dépense récurrente. On s'est efforcé de maintenir les coûts pour l'Arc au même niveau qu'en 2008. La majoration des coûts est due au bâtiment HV1. Les principaux éléments des crédits demandés sont énumérés ci-après.

¹⁸ Voir les décisions des Chambres, Chambre de première instance I, Décision publique du 23 mai 2008, ICC-01/04-01/06-1351 : « Décision relative au protocole pratique de préparation des témoins aux procès », paragraphes 31 à 33.

241. L'entretien des locaux comprend le coût du nettoyage régulier des bureaux, la vérification du système d'alarme incendie et l'inspection et la réparation de cinq cloisonnements coupe-feu, ainsi que l'entretien d'installations telles que les barrières anti-vitesse, le maintien de l'alimentation électrique continue et les systèmes de sécurité de l'Arc et du bâtiment HV1. Compte tenu des majorations dues au bâtiment HV1, certaines opérations d'entretien majeures sont toujours reportées jusqu'à 2010.

242. Les coûts liés aux services collectifs pour l'Arc sont calculés sur la base des chiffres de consommation effectifs pour l'Arc et les locaux de Saturnusstraat et servent de base pour l'estimation des services collectifs pour le bâtiment HV1. La location de mobilier et de matériel inclut celle de photocopieurs et d'imprimantes. Ces articles font actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres, conjointement avec d'autres organisations pour obtenir de meilleures conditions.

243. Les communications sont demeurées au même niveau, malgré des volumes plus importants, et ce grâce au nouvel arrangement négocié par la Section des services généraux qui est plus avantageux pour la Cour.

244. L'entretien du mobilier et du matériel inclut celui des véhicules, des cuisines et du matériel de bureau autre que le matériel informatique, ainsi que les réparations diverses. Il inclut également l'entretien des systèmes de sécurité. D'autres augmentations sont prévues en 2010 en raison de l'usure du parc de véhicules.

245. D'autres frais de fonctionnement incluent les assurances, les frais de transport, notamment à destination et en provenance des bureaux extérieurs, et le nettoyage des salles d'audience et locaux associés.

Fournitures et accessoires

246. Dépense récurrente. Ce poste inclut les consommables tels que les fournitures de bureau, les photocopies, les cartouches, etc. Majoration basée sur l'utilisation effective en 2007 et 2008.

Mobilier et matériel

247. Ce poste inclut le remplacement du mobilier standard de bureau, pour des raisons d'usure.

Ressources liées aux situations

Frais généraux de fonctionnement

248. Dépense récurrente. L'augmentation des coûts tient au fait qu'il est nécessaire de nettoyer plus régulièrement les salles d'audience et les locaux associés étant donné qu'ils sont utilisés tout au long de l'année.

Mobilier et matériel

249. Deux véhicules sont nécessaires pour le transport de témoins, et ce afin de se conformer aux nouvelles procédures relatives aux témoins adoptées par l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

Tableau 55. Sous-programme 3250 : Budget proposé pour 2009

Section des services généraux	Dépenses 2007(*) (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			640,9		640,9	591,4		591,4	-49,5	-7,7
Agents des services généraux				1 695,5	205,6	1 901,1	1 880,9	354,0	2 234,9	333,8	17,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 262,6	77,9	2 340,5	2 336,4	205,6	2 542,0	2 472,3	354,0	2 826,3	284,3	11,2
Personnel temporaire	90,1	74,5	164,6	125,4	125,4	250,8				-250,8	-100,0
Heures supplémentaires	47,4		47,4	40,0	10,0	50,0	60,5		60,5	10,5	21,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	137,5	74,5	212,0	165,4	135,4	300,8	60,5		60,5	-240,3	-79,9
Voyages	8,5		8,5	15,8		15,8	10,9		10,9	-4,9	-31,0
Services contractuels, dont formation	248,5		248,5	363,8	21,0	384,8	319,0	21,0	340,0	-44,8	-11,6
Frais généraux de fonctionnement	2 223,0	-0,1	2 222,9	2 855,5	101,5	2 957,0	3 042,5	122,7	3 165,2	208,2	7,0
Fournitures et accessoires	256,9	4,5	261,4	299,9	38,0	337,9	327,2	38,0	365,2	27,3	8,1
Mobilier et matériel	162,0		162,0	135,3	35,0	170,3	72,3	80,0	152,3	-18,0	-10,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	2 898,9	4,4	2 903,3	3 670,3	195,5	3 865,8	3 771,9	261,7	4 033,6	167,8	4,3
Total	5 299,0	156,8	5 455,8	6 172,1	536,5	6 708,6	6 304,7	615,7	6 920,4	211,8	3,2
Participation à l'entretien	60,4	5,1	65,5	140,7	9,0	149,7	140,7	12,8	153,5	3,8	2,5

(*) Inclut les dépenses 2007 pour les locaux temporaires (anciennement Programme 5100) correspondant à la Section des services généraux (3250).

Tableau 56. Sous-programme 3250 : Effectif proposé pour 2009

Section des services généraux		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agent des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	3	2		7	3	29	32	39
	Effectif lié aux situations												4	4	4
	<i>Total partiel</i>					1	1	3	2		7	3	33	36	43
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												3	3	3
	Effectif lié aux situations												2	2	2
	<i>Total partiel</i>												5	5	5
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base							-1			-1		-4	-4	-5
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							-1			-1		-4	-4	-5
<i>Total</i>					1	1	2	2		6	3	34	37	43	

e) **Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications**

Ressources en personnel

Ressources de base

Réaffectation

250. Suite à une réorganisation interne, l'Unité de gestion des dossiers et des archives a été déplacée de la Section des services généraux (sous-programme 3250) à la Section des technologies de l'information et des communications, entraînant ainsi une augmentation des ressources en personnel et des frais y afférents.

Personnel temporaire

251. Le recrutement d'un assistant aux projets informatiques (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, dont 8 à cheval sur 2008) permettra d'assister le bureau des projets informatiques et contribuera à la gestion des bibliothèques de documents des deux grands projets informatiques (SAP et le système de Cour électronique) en veillant à intégrer toute la documentation afin de donner une vue d'ensemble. L'objectif à long terme serait, d'une part, d'uniformiser le contrôle des projets et, d'autre part, de réduire, voire supprimer les besoins en personnel temporaire d'ici 2010.

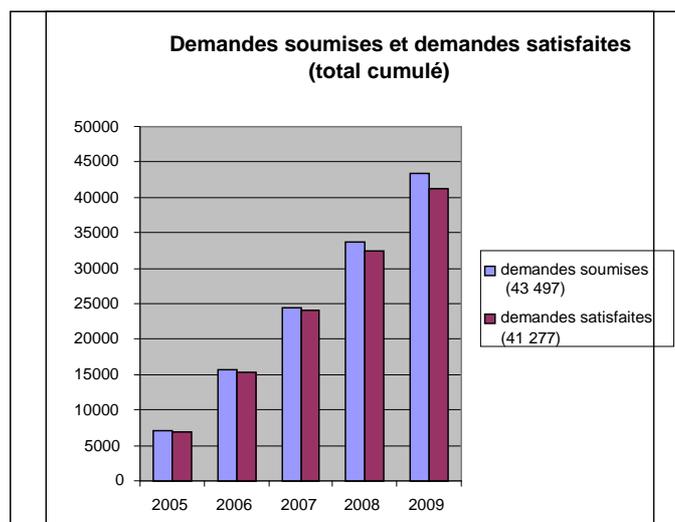
252. Un technicien chargé de l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (18 mois, dont 6 à cheval sur 2008). Du personnel temporaire est encore nécessaire pour répondre aux besoins du Service d'assistance informatique en période de pointe et assister au contrôle des stocks informatiques. En 2007-2008, le retard dans le traitement des demandes d'assistance a pu être absorbé grâce à du personnel temporaire non prévu par le budget. La charge de travail devrait s'accroître davantage, d'où la nécessité de créer des postes supplémentaires pour ce service en 2010.

253. Comme l'illustre le tableau ci-après, le nombre de demandes d'assistance dépasse constamment le nombre de demandes que les services d'assistance informatique peuvent effectivement traiter. Le nombre de demandes en attente ne cesse donc de croître. En l'absence de ressources supplémentaires, le nombre des demandes en souffrance continuera d'augmenter en 2009 (2 200 demandes d'assistance supplémentaires).

Tableau 57. Indicateurs de la charge de travail des techniciens chargé de l'assistance informatique

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Demandes d'assistance = 9 250	6,5 ⁽¹⁾	9 800	7,5	8 800	1 000	2 200

(1) Personnel temporaire inclus. La capacité estimée est de 1 173 par ETP.

Graphique 3. Demandes d'assistance sans ressources supplémentaires**Ressources hors personnel****Ressources de base***Voyages*

254. Dépense récurrente. Ce poste couvre les déplacements pour cause de réunions importantes ou de conférences à l'intention des usagers des systèmes utilisés par la Cour.

Services contractuels, dont formation

255. Dépense récurrente. Ce poste comprend la formation technique du personnel de la Section, le contrat d'assistance SAP et l'hébergement Internet. Des économies substantielles ont été réalisées grâce à la création de capacités en interne.

Frais généraux de fonctionnement

256. Dépense récurrente. Le poste comprend les licences d'utilisation annuelle des logiciels et des bases de données relatives aux systèmes administratifs électroniques de la Cour, et notamment SAP, TRIM et le système de messagerie électronique. Ces dépenses incluent également l'hébergement Internet, les coûts des communications téléphoniques locales et mobiles, les connexions sécurisées entre les différents sites de la Cour à La Haye ainsi que la maintenance du Réseau mondial de communication et de transmission des données de la Cour.

Fournitures et accessoires

257. Dépense récurrente. Ce poste comprend les périphériques, pièces de rechange, cartes réseau, câbles de transmission des données, dispositifs d'enregistrement portatifs, etc.

Ressources liées aux situations*Voyages*

258. Dépense récurrente. Le poste comprend l'entretien du réseau de communication et les visites de coordination sur le terrain.

Frais généraux de fonctionnement

259. Dépense récurrente. Le poste comprend l'entretien annuel des salles d'audience, les coûts du matériel et des logiciels afférents à la maintenance du système de Cour électronique, la location auprès des Nations Unies des liaisons par satellite, les services Internet dans les bureaux extérieurs et la connexion à distance des bureaux extérieurs au système de Cour électronique du siège. En outre, les dépenses en communications téléphoniques fixes et mobiles sont entièrement couvertes par le budget de la Cour.

Mobilier et matériel

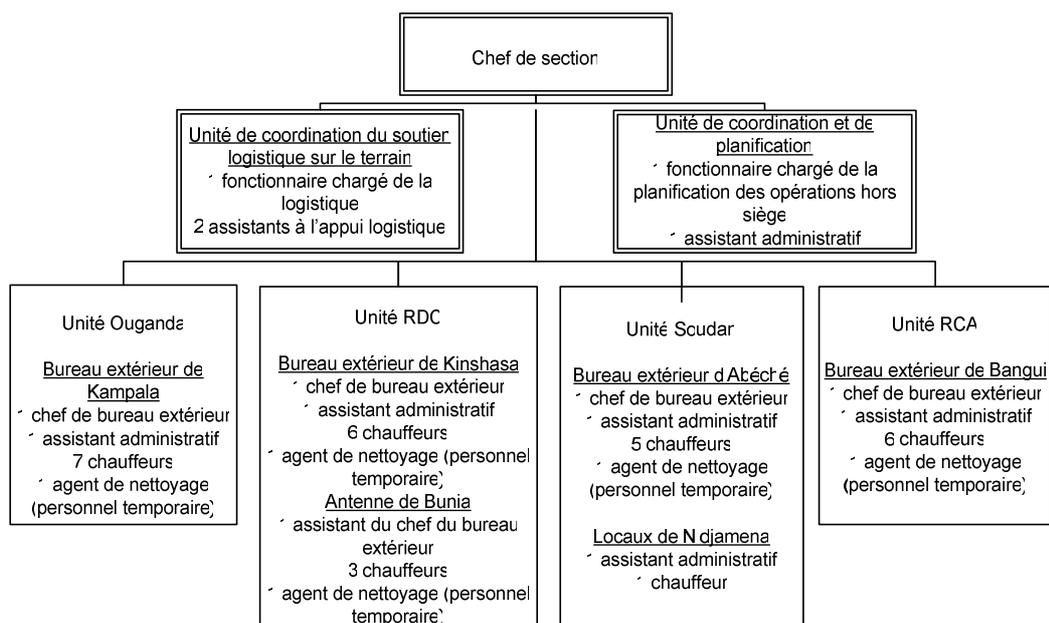
260. Les coûts liés à ce poste de dépense tiennent à l'extension du Réseau mondial de communication et de transmission des données aux bureaux extérieurs. Ils incluent le matériel, les logiciels, les composantes de réseau, ainsi qu'un programme de remplacement du matériel sur une période de quatre ans.

Tableau 58. Sous-programme 3260 : Budget proposé pour 2009

Section des technologies de l'information et des communications	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Effectif de base	Effectif lié aux situations	Total	Effectif de base	Effectif lié aux situations	Total	Effectif de base	Effectif lié aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			854,5	473,0	1 327,5	1 025,3	510,9	1 536,2	208,7	15,7
Agents des services généraux				772,7	735,0	1 507,7	1 197,3	929,0	2 126,3	618,6	41,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	1 452,9	943,6	2 396,5	1 627,2	1 208,0	2 835,2	2 222,6	1 439,9	3 662,5	827,3	29,2
Personnel temporaire	247,6	22,7	270,3	73,2		73,2	164,0		164,0	90,8	124,0
Personnel temporaire pour les réunions				32,5		32,5	20,0		20,0	-12,5	-38,5
Heures supplémentaires	20,0	0,1	20,1	30,0	18,0	48,0	30,0		30,0	-18,0	-37,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	267,6	22,8	290,4	135,7	18,0	153,7	214,0		214,0	60,3	39,2
Voyages	41,7	40,6	82,3	30,5	67,6	98,1	32,7	64,9	97,6	-0,5	-0,5
Services contractuels, dont formation	557,0	227,8	784,8	481,4	194,0	675,4	295,3	201,0	496,3	-179,1	-26,5
Frais généraux de fonctionnement	1 710,0	1 572,4	3 282,4	2 025,9	2 355,3	4 381,2	1 588,0	2 637,4	4 225,4	-155,8	-3,6
Fournitures et accessoires	97,2	29,0	126,2	100,0	10,0	110,0	100,0	10,0	110,0		
Mobilier et matériel	836,7	754,8	1 591,5	508,2	110,0	618,2	480,1	233,8	713,9	95,7	15,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	3 242,6	2 624,6	5 867,2	3 146,0	2 736,9	5 882,9	2 496,1	3 147,1	5 643,2	-239,7	-4,1
Total	4 963,1	3 591,0	8 554,1	4 908,9	3 962,9	8 871,8	4 932,7	4 587,0	9 519,7	647,9	7,3
Participation à l'entretien	-463,0	-376,4	-839,4	-1 154,4	-879,8	-2 034,2	-1 209,3	-1 030,0	-2 239,4	-205,2	10,1

Tableau 59. Sous-programme 3260 : Effectif proposé pour 2009

Section des technologies de l'information et des communications		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	4	4		10	1	15	16	26
	Effectif lié aux situations						2	3			5		18	18	23
	<i>Total partiel</i>					1	3	7	4		15	1	33	34	49
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base							1			1		4	4	5
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							1			1		4	4	5
<i>Total</i>					1	3	8	4		16	1	37	38	54	

f) **Sous-programme 3280 : Section des opérations hors siège**

261. Depuis l'ouverture de ses bureaux extérieurs en 2006, la Section des opérations hors siège a acquis une expérience approfondie du terrain. Le tableau ci-dessous illustre la répartition du personnel déployé sur le terrain en fonction des sections disposant de représentants ou d'une présence régulière sur le terrain, et ce avec l'appui de la Section.

Tableau 60. Répartition du personnel déployé sur le terrain en fonction des sections

Sections	Ouganda	RDC Kinshasa	RDC Bunia	Tchad Abéché	Tchad N'Djamena	République centrafricaine
Bureau du Procureur	✓	✓	✓	✓		✓
Section des opérations hors siège	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Section des technologies de l'information et des communications	✓	✓				
Service médical	✓			✓		✓
Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓
Unité d'aide aux victimes et aux témoins	✓	✓	✓	✓		✓
Section de l'information et de la documentation	✓	✓	✓	✓		✓
Section de la participation des victimes et des réparations	✓	✓		✓		✓
Fonds au profit des victimes	✓		✓			✓
Total	9	7	6	7	1	8

Tableau 61. Nombre moyen de véhicules supplémentaires par bureau extérieur

<i>Utilisateur</i>	<i>Nombres de véhicules</i>
Véhicule blindé (en suspens)	1
Appui opérationnel (chef de bureau extérieur + Sécurité)	2
Bureau du Procureur	1
Unité d'aide aux victimes et aux témoins	1
Section de l'information et de la documentation/Section de la participation des victimes et des réparations/autres	0-3
Total	5-8

Ressources en personnel

262. La Section envisage de convertir un certain nombre de postes dans ses bureaux extérieurs. En effet, certains des membres de son personnel sont employés au titre d'assistance générale temporaire depuis 2006. Cette mesure concernerait 25 postes temporaires qui seraient convertis en postes liés aux situations et comprenant 1 chef de bureau extérieur, 5 assistants administratifs et 19 chauffeurs. Les cinq postes d'agents de nettoyage seraient, toutefois, maintenus au titre de postes temporaires. Cette conversion n'aura aucune incidence financière, puisque les frais engendrés seront nuls.

Sept chauffeurs (agents des services généraux, autre classe)

263. Une évaluation conduite en 2008 a révélé que le nombre de chauffeurs disponible était insuffisant pour répondre à la demande. Afin de renforcer ces capacités, il est nécessaire d'affecter à chaque bureau extérieur, à savoir ceux d'Ouganda, de Kinshasa (RDC) et de Bunia (RDC), deux nouveaux chauffeurs. Le bureau extérieur d'Abéché (Tchad) ne nécessitera, en revanche, qu'un seul nouveau chauffeur. Sans ces chauffeurs, les bureaux extérieurs seront dans l'incapacité d'honorer les demandes émanant de la Cour, et en particulier des sections disposant de représentants sur le terrain ou assurant une présence régulière sur le terrain.

Tableau 62. Indicateurs de la charge de travail des chauffeurs (*)

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Nombre de chauffeurs ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'heures de conduite – Ouganda = 11 024	5	13 780	7	11 704	2 076	5 420
Nombre d'heures de conduite – Kinshasa (RDC) = 9 152	4	11 440	6	10 032	1 408	4 752
Nombre d'heures de conduite – Bunia (RDC) = 3 160	1	3 952	2	3 344	608	2 280
Nombre d'heures de conduite – N'Djamena (Tchad) = 1 976	1	1 976	1	1 672	Sans objet	304
Nombre d'heures de conduite – Abéché (Tchad) = 7 650	4	9 568	5	8 360	1 208	2 880
Nombre d'heures de conduite – République centrafricaine = 7 980	4	9 984	5	8 360	1 624	3 296

(*) Hors service de navette de nuit et entretien des véhicules.

Personnel temporaire

264. Le recrutement d'un fonctionnaire chargé de la planification des opérations hors siège (P-2) (12 mois, nouveau poste) permettra de coordonner et d'assurer le suivi des plans de mission de la Cour et de faire en sorte que ceux-ci soient dans les capacités des bureaux extérieurs et ne se confondent pas. Le titulaire du poste devra aussi s'acquitter d'autres tâches de planification, telles que la mise en place du processus de planification sur le terrain pour les planifications à chaud et à froid et la formation de terrain, la participation aux réunions du Groupe interorganes d'évaluation des menaces, et la rédaction de rapports post-intervention.

265. Le recrutement d'un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, dont 6 à cheval sur 2008) permettra de fournir au fonctionnaire chargé de la planification des opérations hors siège l'assistance nécessaire afin qu'il puisse s'acquitter de diverses tâches administratives, assurer le suivi, le classement et le maintien à jour des bases de données.

Tableau 63. Indicateurs de la charge de travail relativement à la planification des opérations hors siège

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Contrôle et coordination des plans de mission (siège/terrain)	0	810	2	800	10	810
Planification à chaud/à froid	0	6	2	6	0	6
Indicateurs de la gestion opérationnelle	0	60	2	60	0	60
Groupe interorganes d'évaluation des menaces	0	50	2	50	0	50
Suivi des formations de terrain	0	50	2	50	0	50
Rapports post-intervention	0	12	2	12	0	12

Ressources hors personnel**Ressources liées aux situations***Voyages*

266. Dépense récurrente, en augmentation, car elle inclut désormais les frais de réservation des avions de la MONUC pour le personnel de la Cour concerné (35 000 euros). Ces coûts ont été partiellement compensés par une réduction des indemnités journalières de subsistance des chauffeurs. Les frais liés aux voyages des membres du personnel de la Section demeurent inchangés.

Services contractuels, dont formation

267. Dépense récurrente. Le poste inclut les formations en conduite professionnelle, en conduite offensive en situation d'urgence et en maintenance.

Frais généraux de fonctionnement

268. Dépense récurrente. Le poste inclut la location et l'entretien des locaux et les coûts des services collectifs. Des réductions de coût ont été réalisées grâce à des loyers et des coûts de services collectifs plus modérés, ainsi qu'un taux de change plus avantageux entre l'euro et le dollar É.U.

269. Dépense récurrente. Le coût de l'entretien du mobilier et du matériel s'explique par la multiplication des opérations hors siège et le nombre croissant des matériels qui requièrent un entretien, tels que les véhicules, les générateurs ou les systèmes de climatisation. L'utilisation régulière de véhicules blindés entraîne également des dépenses d'entretien, compte tenu de l'état des routes et de la nature des déplacements sur le terrain.

270. Dépense récurrente. Sont inclus le coût des assurances, les dépenses liées au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et les frais de transport sur le terrain. Une réduction substantielle des coûts des assurances a été réalisée grâce à des contrats négociés à la Cour.

Fournitures et accessoires

271. Dépense récurrente. Les crédits demandés correspondent à l'accroissement de la demande en carburant et en consommables de bureau. Des réductions de coût ont été réalisées grâce à un taux de change plus avantageux entre l'euro et le dollar É.U. Des efforts seront déployés afin de maintenir les dépenses dans les limites des crédits demandés. Toutefois, la volatilité du coût du carburant pourrait être préjudiciable.

Mobilier et matériel

272. L'acquisition de deux nouveaux véhicules à quatre roues motrices destinés respectivement aux bureaux extérieurs d'Abéché (Tchad) et de la République centrafricaine est nécessaire afin de répondre aux demandes émanant de la Cour (104 000 euros).

Tableau 64. Sous-programme 3280 : Budget proposé pour 2009

Section des opérations hors siège	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			440,0		440,0		636,1	636,1	196,1	44,6
Agents des services généraux				102,7		102,7		461,6	461,6	358,9	349,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		544,4	544,4		542,7	542,7		1 097,7	1 097,7	555,0	102,3
Personnel temporaire		325,2	325,2		414,4	414,4		203,0	203,0	-211,4	-51,0
Consultants		0,8	0,8								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		326,0	326,0		414,4	414,4		203,0	203,0	-211,4	-51,0
Voyages		133,4	133,4		120,3	120,3		134,8	134,8	14,5	12,1
Services contractuels, dont formation		121,2	121,2		351,9	351,9		183,8	183,8	-168,1	-47,8
Frais généraux de fonctionnement		750,3	750,3		578,3	578,3		640,8	640,8	62,5	10,8
Fournitures et accessoires		169,6	169,6		183,7	183,7		178,9	178,9	-4,8	-2,6
Mobilier et matériel		475,7	475,7		97,0	97,0		134,6	134,6	37,6	38,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		1 650,2	1 650,2		1 331,2	1 331,2		1 272,9	1 272,9	-58,3	-4,4
Total		2 520,6	2 520,6		2 288,3	2 288,3		2 573,6	2 573,6	285,3	12,5
Participation à l'entretien		7,7	7,7		18,0	18,0		85,1	85,1	67,1	373,0

Tableau 65. Sous-programme 3280 : Effectif proposé pour 2009

Section des opérations hors siège		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	4			5	1	2	3	8
	<i>Total partiel</i>						1	4			5	1	2	3	8
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1			1		31	31	32
	<i>Total partiel</i>							1			1		31	31	32
	<i>Total</i>						1	5			6	1	33	34	40

3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour

Introduction

273. En 2009, la Direction du service de la Cour continuera de s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace, en s'employant à faire respecter les normes élevées de justice en contribuant à la conduite de procès équitables, efficaces et rapides, en application du Statut de Rome et des autres textes juridiques applicables.

274. La Direction veillera au bon déroulement des audiences en fournissant l'appui et l'assistance nécessaires aux personnes détenues lors des périodes critiques des procès, en assurant des services de traduction et d'interprétation efficaces dans les deux langues de travail et des prestations dans les langues officielles de la Cour, ainsi que dans les langues locales usitées par les témoins et les personnes détenues, et en prévoyant des mesures de protection et des arrangements en matière de sécurité et de conseils ainsi que d'autres mesures d'aide appropriées aux témoins et victimes qui comparaissent devant la Cour ainsi qu'à d'autres personnes exposées en raison des dépositions de ces témoins.

275. En outre, la Direction, en collaboration avec le Bureau du Procureur, contribuera à conduire les enquêtes, mission dont est investie la Cour, en facilitant les opérations liées à l'arrestation de personnes contre lesquelles des mandats d'arrêt ou des citations à comparaître ont été délivrés, en rédigeant des demandes de coopération et en tentant d'obtenir un appui diplomatique, opérationnel et judiciaire sur le terrain et à La Haye.

276. À des fins de présentation budgétaire, la Section de l'administration judiciaire (sous-programme 3320) a été regroupée avec le Bureau du directeur.

Objectifs

1. Conduire les enquêtes et les procès, en fonction de la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2)¹⁹.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
4. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées (objectif stratégique 7).

¹⁹Les opérations menées par la Cour comprennent un certain degré de risque et sont conduites sous certaines conditions, notamment la situation en matière de sécurité prévalant dans ses zones d'opérations et l'absence de forces de police ou de force armée qui lui sont propres. Toutefois, la Cour est en mesure de mettre en place un système visant à réduire les risques sécuritaires au minimum, grâce à un éventail de mesures garantissant la sécurité de toutes les parties prenantes, conformément aux dispositions du Statut de Rome.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. Appui de 200 jours durant lesquels la Cour siège pour 2009. • Assurer la prestation de services appropriés et efficaces aux parties qui le demandent et aux Chambres 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours d'audience achevés avec succès. • Nombre de demandes traitées dans un délai maximal d'une semaine. 	<p>100%</p> <p>90%</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire. • Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'incidents. • Nombre d'incidents impliquant des blessures graves et causés par une mauvaise gestion pénitentiaire. • Nombre de témoins et de victimes dont la protection a été assurée avec succès. 	<p>0%</p> <p>0%</p> <p>100%</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la précision et la cohérence en matière de terminologie, dans les traductions écrites et les interprétations vers toutes les langues en usage à la Cour. • Utiliser de manière complète et efficace les ressources de tous les services de traduction. • Disposer du nombre adéquat de membres du personnel et d'interprètes de terrain disponibles. • Maintenir des normes élevées en matière de conditions de détention et de gestion du quartier pénitentiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques. • Nombre de demandes faites en double. • Nombre de demandes d'interprétation et d'interprétation sur le terrain auxquelles il a été donné suite. • Nombre de bonnes critiques reçues. 	<p>200 (minimum)</p> <p>0%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réussir les opérations d'arrestation et de transfèrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions entreprises par les différents États auxquels la Cour a adressé une demande de coopération. 	<p>80%</p>

Tableau 66. Programme 3300 : Budget proposé pour 2009

Direction du service de la Cour	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 630,1	3 304,4	5 934,5	2 844,3	4 577,6	7 421,9	1 487,4	25,1
Agents des services généraux				359,8	1 840,5	2 200,3	472,0	2 015,1	2 487,1	286,8	13,0
Total partiel (fonctionnaires)	2 689,7	3 636,8	6 326,5	2 989,9	5 144,9	8 134,8	3 316,3	6 592,7	9 909,0	1 774,2	21,8
Personnel temporaire	236,2	744,2	980,4	118,0	655,0	773,0		781,7	781,7	8,7	1,1
Personnel temporaire pour les réunions	452,5	42,8	495,3	277,7	44,7	322,4	285,7	71,1	356,8	34,4	10,7
Heures supplémentaires	0,6	8,0	8,6		30,0	30,0		35,0	35,0	5,0	16,7
Consultants	0,9	108,0	108,9	11,0	207,2	218,2	11,0	261,0	272,0	53,8	24,7
Total partiel (autre personnel)	690,2	903,0	1 593,2	406,7	936,9	1 343,6	296,7	1 148,8	1 445,5	101,9	7,6
Voyages	25,5	582,1	607,6	30,4	605,8	636,2	40,6	1 193,0	1 233,6	597,4	93,9
Services contractuels, dont formation	555,7	176,8	732,5	390,9	222,3	613,2	352,2	329,4	681,6	68,4	11,2
Frais généraux de fonctionnement	1 570,9	586,1	2 156,9	1 100,0	2 006,5	3 106,5	1 323,9	2 858,4	4 182,3	1 075,8	34,6
Fournitures et accessoires	16,6	9,9	26,5	30,5	116,0	146,5	30,5	121,0	151,5	5,0	3,4
Mobilier et matériel	48,1	112,3	160,4	47,6	38,0	85,6	45,8	45,4	91,2	5,6	6,5
Total partiel (hors personnel)	2 216,8	1 467,2	3 683,9	1 599,4	2 988,6	4 588,0	1 793,0	4 547,2	6 340,2	1 752,2	38,2
Total	5 596,7	6 007,0	11 603,6	4 996,0	9 070,4	14 066,4	5 406,0	12 288,7	17 694,7	3 628,3	25,8
Participation à l'entretien	49,5	92,8	142,4	122,7	184,4	307,1	133,1	210,7	343,8	36,7	12,0

Tableau 67. Programme 3300: Effectif proposé pour 2009

Direction du service de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base			1	3	8	11	4			27		7	7	34
	Effectif lié aux situations					4	19	12	4		39	5	38	43	82
	Total partiel			1	3	12	30	16	4		66	5	45	50	116
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations						4	4			8		9	9	17
	Total partiel						4	4			8		10	10	18
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base					1	-1								
	Effectif lié aux situations								6		6	-2	-4	-6	
	Total partiel					1	-1		6		6	-2	-4	-6	
Total				1	3	13	33	26	4		80	3	51	54	134

a) **Sous-programme 3310 : Bureau du directeur/Section de l'administration judiciaire****Ressources en personnel****Ressources de base**

Un juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2)

277. Ce poste est requis afin de passer en revue tous les documents devant être signés et afin de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la cohérence des documents déposés au Greffe, dont le nombre a augmenté de façon significative.

Tableau 68. Indicateurs de la charge de travail du Bureau du directeur

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de documents déposés = 232	2	350	3	348	0	116

278. Les ressources de base de la Section de l'administration judiciaire couvrent essentiellement la gestion et l'administration fonctionnelle du système de Cour électronique, ainsi que la supervision et la gestion de l'ensemble des opérations menées par la Section. Il est nécessaire d'affecter au système de Cour électronique des ressources supplémentaires au plus tard en 2009. Entretemps, l'accroissement de la charge de travail sera absorbé par les ressources existantes.

Tableau 69. Indicateurs de la charge de travail de la Section de l'administration judiciaire

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'audiences = 160	12	200	14	200	0	32
Nombre de documents originaux = 1 200	3	1 440	3	1 200	sans objet	240
Nombre de décisions/ d'ordonnances/ d'arrêts rédigés = 450	3	540	3	450	sans objet	90

Ressources liées aux situations*Reclassement*

279. L'expérience a montré que la catégorie initiale attribuée aux sténotypistes, à savoir agents des services généraux 1^{re} classe et agents des services généraux autre classe, était bien en-deçà des normes du marché, qui se situeraient plutôt à un niveau P-2. Cette situation nuit à la capacité de recrutement de la Section. Il a donc été décidé de reclasser ce poste au niveau P-2 afin de permettre le recrutement de sténotypistes judiciaires qualifiés, chargés de la transcription en simultané, et la restructuration de l'équipe de sorte qu'elle ne se compose que de sténotypistes judiciaires. Une équipe de huit personnes serait suffisante pour fournir des transcriptions en simultané. Par conséquent, les quatre postes existants de sténotypistes (un agent des services généraux, 1^{re} classe et

trois agents des services généraux, autre classe) ont été reclassés en sténotypistes judiciaires de niveau P-2 et les deux postes d'assistants chargés du traitement de texte (agents des services généraux, autre classe) ont été transformés en sténotypistes judiciaires de niveau P-2.

Deux sténotypistes judiciaires de langue anglaise (P-2)

280. Ces postes sont requis afin de compléter l'équipe de huit sténotypistes judiciaires, permettant ainsi à CMS de disposer de la capacité nécessaire pour fournir des transcriptions en simultané.

Un assistant aux dossiers (agent des services généraux, autre classe)

281. Le nombre de membres du personnel en charge des dossiers dépend du nombre de pages déposées, de notifications et de demandes de traduction, de la saisie et la vérification des données et des index, ainsi que de l'archivage des éléments de preuve déposés au Greffe (voir les indicateurs ci-dessous). Le nombre d'assistants aux dossiers actuellement disponibles étant insuffisant pour répondre à la multiplication des activités de la Cour, un poste supplémentaire est nécessaire.

Tableau 70. Indicateurs de la charge de travail des assistants aux dossiers

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP pour 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP pour 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de pages déposées = 40 400	5	48 400	5	48 000	0	0
Nombre de courriels de notifications = 8 880	5	10 700	5	8 800	0	1 900
Nombre de documents à vérifier et saisir = 8 100	5	9 720	5	8 100	0	1 620
Nombre d'éléments de preuve déposés = 2 000	5	3 000	5	2 000	0	1 000

(1) *Contrats d'assistance temporaire inclus.*

Personnel temporaire

282. Deux juristes adjoints de 2^e classe (P-1) (4 mois chacun, nouveau poste) sont nécessaires afin de fournir une assistance aux projets, notamment, assurer la coordination avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, mettre en œuvre une stratégie en vue de la création par l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins d'un réseau de soutien sur le terrain, rédiger des accords avec des organisations, des États et des ONG et effectuer des recherches afin de contribuer à l'élaboration de stratégies au niveau conceptuel.

283. Un sténotypiste judiciaire, de langue française (3 mois, poste récurrent). La présence de l'équipe de sténotypistes judiciaires au grand complet est nécessaire afin de garantir des services continus dans le prétoire, ce qui implique le renforcement ponctuel de cette équipe.

284. Un assistant audiovisuel (agent des services généraux, autre classe) (1 mois, poste récurrent) est requis pour assurer des services audiovisuels ininterrompus pendant les procès.

Heures supplémentaires

285. Ce poste de dépense est récurrent. Il est prévu que les prolongations occasionnelles des séances ainsi que les opérations relatives aux dépositions de témoins à distance obligeront le personnel chargé des audiences à faire des heures supplémentaires. Les heures supplémentaires seront également prévues en cas de dépositions de pièces en dehors des heures de travail, pratique ayant considérablement augmenté en 2008.

Consultants

286. Le recrutement de consultants est nécessaire afin permettre l'amélioration continue des procès-verbaux de séance en temps réel en langue française. Le recours à des consultants pour une période de 15 à 20 jours, couvrant les frais de voyage, est requis.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

287. Dépense récurrente. Des crédits supplémentaires sont prévus pour des réunions avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies ou avec les États en vue de la conclusion d'accords de réinstallation. Les crédits sont également destinés à financer une mission de coopération.

Services contractuels, dont formation

288. Dépense récurrente. Les crédits demandés concernent la participation aux conférences sur le thème des droits de l'homme, sur les conditions de détention et l'administration judiciaire, permettant ainsi au directeur de s'acquitter pleinement de sa mission.

289. Ce poste de dépense inclut également la formation aux systèmes actuels de gestion des dossiers et de l'administration judiciaire ainsi qu'au système de Cour électronique, et la participation à des sessions d'éducation à l'étranger. Une mise à jour continue dans ces domaines est essentielle pour assurer la bonne gestion de la Section et des fonds qui lui sont alloués. Un certain montant est également prévu pour rétribuer les consultants recrutés ponctuellement pour le compte du système d'administration judiciaire.

Fournitures et accessoires

290. Ce poste de dépense est récurrent et inclut les cassettes audio et vidéo pour l'enregistrement des audiences et les demandes de duplication, ainsi que les fournitures et consommables pour le bureau des assistants aux dossiers.

Mobilier et matériel

291. Ce poste de dépense inclut l'amélioration du matériel de bureau des assistants aux dossiers, dont des scanners et des écrans doubles supplémentaires ainsi que des installations de sauvegarde pour le stockage des informations traitées selon la norme de sécurité TEMPEST. Ce poste comprend également des logiciels et du matériel d'archivage spécialisés (par exemple, pour créer des codes-barres) permettant un archivage efficace des éléments de preuve et des cassettes présentés pendant les audiences.

Ressources liées aux situations

Voyages

292. Ce poste de dépense est récurrent. La notification est une opération plus complexe qu'elle ne l'a été pour les tribunaux ad hoc ; et nécessitera la présence de fonctionnaires de rang supérieur. Des voyages sont également prévus afin de rencontrer les autorités locales, préparer les opérations d'arrestation, assurer le suivi des projets mis en œuvre sur le terrain, tels que le réseau d'appui aux victimes et aux témoins.

293. Afin de faciliter la déposition à distance des témoins par vidéoconférence, des spécialistes du matériel audiovisuel et un greffier d'audience devront être présents sur le lieu de la déposition. En outre, des déplacements à l'étranger du personnel sont prévus afin de préparer et exécuter les programmes de la Cour, tels que ceux relatifs à la coopération des États parties ou à la déposition à distance des témoins par vidéoconférence.

Services contractuels, dont formation

294. Ce poste de dépense est récurrent. Une formation spécialisée est nécessaire pour les sténotypistes judiciaires et les spécialistes du matériel audiovisuel afin de leur permettre d'utiliser correctement les dernières technologies.

295. Ce poste de dépense est récurrent. D'autres améliorations du système d'administration judiciaire sont nécessaires dans le domaine de l'intégration d'autres systèmes actuellement utilisés à la Cour. Des améliorations aux modules déjà existants sont également nécessaires afin de répondre aux nouveaux besoins de la Cour. Ces coûts pourront néanmoins être réduits par rapport au budget 2008 grâce au passage du développement à la production. Toutefois, de nouveaux besoins pourraient se faire jour et impliquer des financements supplémentaires

Frais généraux de fonctionnement

296. Ce poste de dépense est récurrent et inclut les transmissions par satellite, la déposition à distance des témoins par vidéoconférence, la sensibilisation aux activités de la Cour par la diffusion des audiences au moyen de matériel satellitaire, et en mettant en œuvre les procédures et normes obligatoires de protection électronique des témoins.

Fournitures et accessoires

297. Ce poste de dépense est récurrent et inclut les cassettes vidéo, les DVD et les autres supports audiovisuels nécessaires à l'enregistrement des audiences, l'utilisation de consommables pour la présentation et la diffusion des éléments de preuve utilisés dans le prétoire, et du matériel nécessaire utilisé durant les audiences et destiné au public et à la presse. En outre, l'acquisition de trois nouvelles licences est nécessaire pour que l'équipe de sténotypistes judiciaires puisse fonctionner au complet.

Mobilier et matériel

298. Le financement des opérations d'optimisation, d'amélioration et de mise à jour du matériel audiovisuel utilisé dans les salles d'audience est nécessaire.

Tableau 71. Sous-programme 3310 : Budget proposé pour 2009

Bureau du Directeur	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			435,9	330,0	765,9	463,5	1 033,6	1 497,1	731,2	95,5
Agents des services généraux				154,2	873,1	1 027,3	177,0	666,3	843,3	-184,0	-17,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	432,0	816,9	1 248,9	590,1	1 203,1	1 793,2	640,5	1 699,9	2 340,4	547,2	30,5
Personnel temporaire	39,1	254,7	293,8		69,0	69,0		83,9	83,9	14,9	21,6
Heures supplémentaires		0,7	0,7		30,0	30,0		35,0	35,0	5,0	16,7
Consultants		3,5	3,5	11,0	89,4	100,4	11,0	111,9	122,9	22,5	22,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	39,1	258,9	298,0	11,0	188,4	199,4	11,0	230,8	241,8	42,4	21,3
Voyages	3,6	58,7	62,3	7,8	66,5	74,3	16,7	88,2	104,9	30,6	41,2
Services contractuels, dont formation	216,1	150,0	366,1	231,9	77,6	309,5	63,2	55,0	118,2	-191,3	-61,8
Frais généraux de fonctionnement	0,0	3,2	3,2	5,0	30,0	35,0	6,4	30,0	36,4	1,4	4,0
Fournitures et accessoires	10,6	2,6	13,2	13,0	97,0	110,0	13,0	105,0	118,0	8,0	7,3
Mobilier et matériel	18,5	27,4	45,9	27,5	28,0	55,5	27,5	28,0	55,5		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	248,8	241,9	490,7	285,2	299,1	584,3	126,8	306,2	433,0	-151,3	-25,9
Total	719,9	1 317,7	2 037,6	886,3	1 690,6	2 576,9	778,3	2 236,9	3 015,2	438,3	17,0
Participation à l'entretien	9,3	26,7	36,0	25,2	45,0	70,2	26,6	51,1	77,7	7,5	10,7

Tableau 72. Sous-programme 3310 : Effectif proposé pour 2009

Bureau du Directeur		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généralistes	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base			1	1			1	1		4		3	3	7
	Effectif lié aux situations							2	2		4	3	13	16	20
	<i>Subtotal</i>			1	1			3	3		8	3	16	19	27
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								3		3		1	1	4
	<i>Total partiel</i>								3		3		1	1	4
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								6		6	-2	-4	-6	
	<i>Total partiel</i>								6		6	-2	-4	-6	
<i>Total</i>			1	1			3	12		17	1	13	14	31	

b) **Sous-programme 3330 : Section de la détention****Ressources en personnel****Tableau 73. Indicateurs de la charge de travail de la Section de la détention**

<i>Charge de travail prévue pour 2008 (tenant compte de l'augmentation du nombre de détenus)</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de transferts à l'extérieur du quartier pénitentiaire = 10	1	340	1	320	sans objet	20
Nombre d'heures de visite = 530	1	1950	1	1500	sans objet	450
Nombre de détenus = 3	1	3	1	3	sans objet	0
Charge de travail liée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone						
Nombre de transferts à l'extérieur du quartier pénitentiaire = 87	0,5	160	0,5	160	sans objet	0
Nombre d'heures de visite = 424	0,5	800	0,5	800	sans objet	0
Nombre de détenus = 1	0,5	1	0,5	1	sans objet	0

Ressources liées aux situations

Un assistant linguistique/assistant administratif (agent des services généraux, autre classe)

299. Compte tenu de l'augmentation du nombre de détenus, la nécessité de fournir une assistance linguistique, par exemple entre les détenus et le chef du quartier pénitentiaire, le chef adjoint du quartier pénitentiaire et le médecin, est devenue essentielle.

Consultants

300. Dépense récurrente. Soutien psychologique et/ou psychiatrique : selon que de besoin, au cas par cas, pour assurer le bien-être des détenus.

Ressources hors personnel**Ressources liées aux situations***Voyages*

301. Dépense récurrente. Ce poste de dépense est demandé pour le conjoint et les enfants des détenus indigents. Les coûts ont augmenté en raison de l'augmentation du nombre de détenus et comprennent tous les frais liés aux voyages et au logement dans le pays de résidence, aux formalités de demande de visa, ainsi qu'aux assurances et autres éléments en rapport avec leur séjour aux Pays-Bas²⁰.

Services contractuels, dont formation

302. Dépense récurrente. Cette rubrique couvre les sessions de formation spécifiques relatives à la détention et à la gestion des prisons ainsi qu'aux questions de respect des droits de l'homme dans un contexte international.

²⁰ Sept personnes ; même nombre de personnes par famille que dans le programme de réinstallation de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

Frais généraux de fonctionnement

303. Dépense récurrente. Compte tenu de l'augmentation du nombre de détenus, la location des cellules est basée sur 12 cellules, dont dix seront affectées au budget de la Cour et deux seront imputées au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Les négociations se poursuivent avec les autorités néerlandaises sur le coût de location.

Mobilier et matériel

304. Cette rubrique couvre le coût du matériel pour l'enregistrement audio des visites surveillées (conformément à toute décision de surveillance des visites prise en application de la norme 184 du Règlement du Greffe) et la modernisation de la mise à disposition par satellite de chaînes de télévision de la région d'origine du détenu.

Tableau 74. Sous-programme 3330 : Budget proposé pour 2009

Section de la détention	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			188,0	79,6	267,6	192,5	77,0	269,5	1,9	0,7
Agents des services généraux				51,4		51,4	59,0	59,0	118,0	66,6	129,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	155,7	77,9	233,6	239,4	79,6	319,0	251,5	136,0	387,5	68,5	21,5
Personnel temporaire	71,2	34,6	105,8		10,1	10,1				-10,1	-100,0
Consultants	0,9	6,2	7,1					21,0	21,0	21,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	72,1	40,8	112,9		10,1	10,1		21,0	21,0	10,9	107,9
Voyages		23,8	23,8	2,9	31,7	34,6	2,9	84,6	87,5	52,9	152,9
Services contractuels, dont formation	122,0	1,9	123,9	1,5	18,3	19,8	1,5	20,9	22,4	2,6	13,1
Frais généraux de fonctionnement	1 570,9	6,3	1 577,2	1 095,0	24,8	1 119,8	1 317,5	76,6	1 394,1	274,3	24,5
Fournitures et accessoires	0,2		0,2	7,5		7,5	7,5		7,5		
Mobilier et matériel	1,8		1,8	20,1		20,1	18,3		18,3	-1,8	-9,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	1 694,9	32,0	1 726,9	1 127,0	74,8	1 201,8	1 347,7	182,1	1 529,8	328,0	27,3
Total	1 922,7	150,7	2 073,4	1 366,4	164,5	1 530,9	1 599,2	339,1	1 938,3	407,4	26,6
Participation à l'entretien	4,6	1,3	5,9	10,8	2,2	13,0	11,4	4,3	15,7	2,7	20,5

Tableau 75. Sous-programme 3330 : Effectif proposé pour 2009

Section de la détention		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autre classe)	Total agent des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base						1		1		2		1	1	3
	Effectif lié aux situations								1		1				1
	<i>Total partiel</i>						1		2		3		1	1	4
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations												1	1	1
	<i>Total partiel</i>												1	1	1
<i>Total</i>						1			2		3	2	2	5	

c) **Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour****Ressources en personnel****Ressources de base***Reclassement*

305. Il est proposé que le poste de chef de l'Unité de traduction soit reclassé de P-3 à P-4, compte tenu des responsabilités accrues et de la charge de travail.

Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe)

306. Poste temporaire converti en poste permanent. Chargé de fournir un appui administratif, y compris la production de rapports hebdomadaires, de statistiques mensuelles et de rapports de dépenses budgétaires et de prendre les dispositions nécessaires en matière d'appui logistique et informatique pour la Section.

Personnel temporaire pour les réunions

307. Dépense récurrente. Pour un total de 130 jours d'interprétation dans des langues non couvertes en interne pour les visites diplomatiques et les conférences de presse²¹.

Ressources liées aux situations*Un interprète d'audience de langue française (P-3)*

308. Sur la base d'une étude portant sur l'ensemble des besoins en interprétation pour 2009, cette ressource devrait permettre de répondre à l'augmentation prévue des besoins dans l'une des deux langues de travail de la Cour.

Tableau 76. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité d'interprétation

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de jours d'interprétation en anglais = 635	3,5	785	3,5	577	sans objet	208 ⁽¹⁾
Nombre de jours d'interprétation en français = 635	4,25	833	5	825	8 ⁽²⁾	173
Nombre de jours d'interprétation en swahili = 250	4	640 ⁽²⁾	4	660	sans objet	sans objet
Nombre de jours d'interprétation en lingala = 100	0 ⁽¹⁾	436 ⁽³⁾	3,5 ⁽⁴⁾	587	0	587

(1) Le déficit a été comblé en partie par le recrutement d'interprètes indépendants.

(2) 600 jours d'audience et 40 jours d'interprétation lors d'événements autres que des audiences.

(3) 396 jours d'audience et 40 jours d'interprétation lors d'événements autres que des audiences.

(4) 6 mois de contrat d'assistance temporaire inclus – P-1 (6 mois de formation nécessaires).

²¹ Jours d'interprétation tels que définis par les normes 64 et 65 du Règlement du Greffe.

Un assistant à la gestion des documents (agent des services généraux, autre classe)

309. Poste temporaire converti en poste permanent. Chargé d'assurer la réception, de vérifier et de contrôler des documents soumis pour traduction, afin d'éviter la duplication des demandes de traduction et de veiller à l'impartialité du service linguistique du Greffe.

Tableau 77. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité de traduction

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009⁽¹⁾</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de pages traduites en anglais = 7 170	5,2	9 321	5,2	5 200 + 3 000 ⁽²⁾	sans objet	1 121
Nombre de pages traduites/éditées en français = 10 900	7,8	14 170	7,8	7 800 + 3 000 ⁽²⁾	sans objet	3 370
Nombre de pages relues et formatées anglais/français = 10 570	0	15 900	2	10 000	5 900	7 100 ⁽³⁾
Nombre de demandes de traduction traitées = 2 340	2,5 ⁽⁴⁾	2 995	2,5	2 500	sans objet	495

(1) En fonction des communications avec les bureaux demandeurs et de l'expérience au cours des deux dernières années budgétaires (30% de hausse par année budgétaire).

(2) Capacité externalisée.

(3) Capacité des traducteurs de relire et formater 8 800 pages, ce qui affectera toutefois leur capacité de traduire.

(4) Contrats d'assistance temporaire inclus.

Personnel temporaire

310. Un réviseur de langue anglaise (P-4) (six mois, à cheval sur 2008). Pour dispenser une formation spécialisée en édition et révision à l'intention des traducteurs, des interprètes et des interprètes paraprofessionnels.

311. Un interprète d'audience de langue lingala (P-3) (12 mois, nouveau poste) pour l'interprétation simultanée du lingala et vers le lingala. La Cour n'a pas d'interprète pour fournir une interprétation lors des audiences dans cette langue rare.

312. Un interprète d'audience (P-2) (langue RDC ; 12 mois, à cheval sur 2008). Ce poste correspond à un coût récurrent dicté par les nouvelles situations et les langues rares concernées.

313. Un coordonnateur adjoint des services d'interprétation sur le terrain (P-2) (12 mois, nouveau poste). Pour s'occuper de l'externalisation et de la formation des interprètes de terrain.

314. Interprètes de terrain (au total 23,5 mois, à cheval sur 2008) (agents des services généraux, 1^{re} classe). Ce poste de dépenses correspond à un coût récurrent dicté par les nouvelles situations et les langues rares concernées.

315. Un interprète paraprofessionnel de langue lingala (P-1) (12 mois, nouveau poste) pour les audiences en cours.

316. Un assistant administratif – interprétation (12 mois, nouveau poste) (agent des services généraux, autre classe). Chargé de fournir un appui administratif à la gestion de l'interprétation, à la gestion des demandes d'interprétation, de contacter les interprètes indépendants concernant leurs disponibilités, de fournir un suivi administratif, etc.

317. Un assistant administratif – interprétation de terrain (12 mois, nouveau poste) (agent des services généraux, autre classe). Chargé de fournir un appui administratif pour traiter le nombre croissant de missions d'interprétation sur le terrain.

Tableau 78. Indicateurs de la charge de travail des assistants administratifs – interprétation/interprétation de terrain

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Traitement administratif des jours d'interprétation = 1 407 jours	1	2 854	2 ⁽¹⁾	2 110	744	1 799
Traitement administratif des jours d'interprétation de terrain = 571 jours	1	718	2 ⁽¹⁾	722	0	357

(1) *Contrats d'assistance temporaire inclus.*

Personnel temporaire pour les réunions

318. Dépense récurrente. Pour un total de 30 jours d'interprétation qui ne peuvent être assurés par l'effectif présent sur place²².

Consultants

319. Dépense récurrente. Pour des groupes de linguistes spécialisés dans les langues des situations/affaires, afin de mettre au point une terminologie juridique et judiciaire pour les langues moins codifiées qui ont besoin d'une telle terminologie et des comités de sélection pour l'interprétation.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

320. Dépense récurrente. L'augmentation tient compte du transfert de la principale partie des coûts d'entretien du système d'administration judiciaire, module de traduction et d'interprétation, transféré depuis la Section de l'administration judiciaire (sous-programme 3320).

Ressources liées aux situations

Voyages

321. Dépense récurrente. L'augmentation est liée à la demande croissante de missions d'interprétation sur le terrain. Trouver des interprètes de terrain reste un défi pour le coordonnateur des services d'interprétation sur le terrain qui doit continuer à organiser de nouvelles épreuves de sélection et d'accréditation et à assurer des sessions de formation dans le but de maintenir un nombre suffisant d'interprètes de terrain agréés possédant les combinaisons linguistiques nécessaires.

Services contractuels, dont formation

322. Dépense récurrente. L'augmentation tient compte du transfert de la partie des ressources liées aux situations des coûts d'entretien du système d'administration judiciaire, module de traduction et d'interprétation, transféré depuis la Section de l'administration judiciaire (sous-programme 3320).

²² Jours d'interprétation tels que définis par les normes 64 et 65 du Règlement du Greffe.

Tableau 79. Sous-programme 3340 : Budget proposé pour 2009

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 530,3	2 180,6	3 710,9	1 673,9	2 384,2	4 058,1	347,2	9,4
Agents des services généraux				102,8	222,5	325,3	177,0	312,3	489,3	164,0	50,4
Total partiel (fonctionnaires)	1 541,7	1 620,8	3 162,5	1 633,1	2 403,1	4 036,2	1 850,9	2 696,5	4 547,4	511,2	12,7
Personnel temporaire	112,4	323,8	436,2	118,0	575,9	693,9		697,8	697,8	3,9	0,6
Personnel temporaire pour les réunions	452,5	42,8	495,3	277,7	44,7	322,4	285,7	71,1	356,8	34,4	10,7
Heures supplémentaires	0,6		0,6								
Consultants		36,6	36,6		93,6	93,6		91,0	91,0	-2,6	-2,8
Total partiel (autre personnel)	565,5	403,2	968,7	395,7	714,2	1 109,9	285,7	859,9	1 145,6	35,7	3,2
Voyages	7,2	100,9	108,1	8,4	103,9	112,3	9,6	287,6	297,2	184,9	164,6
Service contractuels, dont formation	217,6	0,2	217,8	157,5	126,4	283,9	287,5	222,4	509,9	226,0	79,6
Fourniture et accessoires	5,8		5,8	10,0	10,0	20,0	10,0	10,0	20,0		
Mobilier et matériel	27,8		27,8								
Total partiel (hors personnel)	258,4	101,1	359,5	175,9	240,3	416,2	307,1	520,0	827,1	410,9	98,7
Total	2 365,6	2 125,1	4 490,7	2 204,7	3 357,6	5 562,3	2 443,7	4 076,4	6 520,1	957,8	17,2
Participation à l'entretien	26,3	33,1	59,4	65,0	65,2	130,2	72,3	66,0	138,2	8,0	6,2

Tableau 80. Sous-programme 3340 : Effectif proposé pour 2009

Section de traduction et d'interprétation de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1	6	8	1			16		2	2	18
	Effectif lié aux situations					4	13	4	4		25	1	3	4	29
	Total partiel				1	10	21	5	4		41	1	5	6	47
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations						1				1		1	1	2
	Total partiel						1				1		2	2	3
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base					1	-1								
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel					1	-1								
Total					1	11	21	5	4		42	1	7	8	50

d) **Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins****Ressources en personnel****Tableau 81. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins**

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Activités liées au procès I et II (siège + terrain) – nombre de déplacements pour 6 mois = 545	11	1 683	17	1 683	0	sans objet
Nombre de déplacements sur le terrain – à l'exclusion des procès = 2 033	21	2 280	23	2 280	0	198

Ressources liées aux situations*Un psychologue (P-3)*

323. Le programme de protection de la CPI a besoin pour bien fonctionner d'une consultation étroite avec et entre les aspects de protection et d'appui aux personnes concernées. Une analyse psychologique des demandes à participer à la procédure et de la manière dont des participants gèrent les affaires en cours est impérative si l'on veut que le programme de protection soit mis en œuvre avec succès. Cette approche a été adoptée presque sans exception dans tous les programmes de protection.

324. Le psychologue, spécialisé en traumatismes psychologiques, particulièrement auprès de victimes de violences sexuelles et sexistes, devra procéder à des évaluations psychosociales des personnes demandant à participer à la procédure, fournir une direction stratégique pour la planification et la mise en œuvre d'aspects liés à l'appui, surveiller et réagir aux situations de crise, proposer des activités de renforcement des capacités pour le personnel concerné, conseiller le fonctionnaire chargé de la protection sur les activités d'appui liées et mettre au point des stratégies de sortie et de gestion pour les personnes participant au programme de protection de la CPI, en étroite coopération avec les fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés de la protection sur le terrain.

Un analyste (P-3)

325. Chargé d'analyser les informations fournies par voie de demandes et de réaliser des évaluations indépendantes des risques en matière de sécurité et une analyse des informations relatives à l'environnement en matière de sécurité. Entre autres tâches, il devra recueillir et analyser les informations relatives à la sécurité ainsi qu'aux activités et aux personnes liées à des risques potentiels, établir le profil des personnes demandant à participer au programme de protection de la CPI et des personnes en lien avec ces dernières, assurer la liaison et établir un réseau avec d'autres analystes de la CPI afin de maintenir un échange approprié, fournir des renseignements en temps utile en lien avec les ordres opérationnels pour les activités du programme de protection des témoins de la Cour.

Un fonctionnaire d'administration chargé des opérations (P-3)

326. Chargé de superviser et de coordonner toute la préparation du procès et les activités liées au procès au siège et sur le terrain et de fournir un appui opérationnel et administratif à l'Unité. Entre autres tâches, il devra mettre en place un cadre administratif, financier et logistique fonctionnel pour faciliter les déplacements des victimes et des témoins appelés à déposer, veiller au respect des décisions de la Chambre relatives au procès et aux comparutions des témoins et assurer la liaison et négocier des accords avec l'État hôte pour faciliter l'entrée et le séjour des victimes et des témoins.

Un fonctionnaire adjoint chargé du soutien aux victimes et aux témoins (P-2)

327. Actuellement, le fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé du soutien aux victimes et aux témoins en poste en Ouganda s'occupe des besoins liés aux situations en Ouganda et en RDC et, temporairement, de ceux liés aux situations au Soudan et en République centrafricaine. Avec la recrudescence des activités et l'ouverture des procès, un deuxième fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé du soutien aux victimes et aux témoins est désormais nécessaire pour les activités de soutien au Soudan et en République centrafricaine.

Un assistant chargé du soutien aux victimes et aux témoins (agent des services généraux, autre classe)

328. Pour l'Unité de soutien, disponible 24 heures/24, 7 jours sur 7, pour apporter un soutien aux témoins de la Cour et assurer la présence et la disponibilité concomitante du personnel de soutien aux différents endroits où seront logés les témoins lors de leur séjour à La Haye. Il est prévu que les témoins puissent être logés dans trois lieux différents à tout moment. Le nombre de postes actuels à l'Unité de soutien ne permettra pas de couvrir ces besoins.

Deux assistants chargés des opérations et de la protection sur le terrain (agent des services généraux, autre classe)

329. Dans le cadre des opérations liées au procès de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins en RDC, chargés de mettre en œuvre les mesures de protection et de garantir une protection des témoins aussi rapprochée que possible ; de fournir une aide logistique et opérationnelle, y compris durant les déplacements des témoins ; de contribuer à mettre en place les protocoles de protection avec les autorités locales ; d'accompagner les témoins dans la zone des opérations et durant les déplacements à l'étranger et de suivre et d'analyser la situation sur le plan sociopolitique et en matière de sécurité dans la zone des opérations.

Deux assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins sur le terrain (agent des services généraux, autre classe)

330. Dans le cadre des opérations liées au procès de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins en RDC et des activités de la Cour en République centrafricaine, chargés de mettre en œuvre des mesures d'aide, de fournir une aide logistique et opérationnelle ; de veiller à ce que les besoins tant physiques que psychologiques des témoins soient dûment pris en compte, en assurant la dignité et le bien-être des victimes et des témoins et en répondant aux besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées ; de faciliter la communication entre les victimes et les témoins et la Cour et d'aider à la mise en œuvre de protocoles d'aide auprès des ONG et du personnel de santé locaux et à la mise en place de capacités d'appui locales.

Un assistant de terrain aux comptes confidentiels (agent des services généraux, autre classe)

331. Avec l'augmentation des activités de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins en RDC en 2009 en lien avec les procès et le programme de protection des témoins de la CPI, le fonctionnaire hors siège chargé des témoins en RDC aura besoin de l'appui à plein temps d'un assistant de terrain aux comptes confidentiels pour l'assister dans la gestion des avances et des dépenses en espèces liées à la mise en œuvre des mesures de protection et au déplacement des victimes et des témoins pour le procès, mettre au point et gérer un système de comptabilité confidentiel pour les témoins admis à participer au programme de protection des témoins de la CPI et fournir une aide administrative au fonctionnaire hors siège chargé des témoins et à l'équipe de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins présente en RDC.

Consultants

332. Chargés de fournir une expertise dans le cadre de l'assistance dans le prétoire aux témoins appelés à comparaître, comme l'exige la Chambre de première instance I, pour une évaluation psychosociale, afin de réaliser deux bilans psychologiques pour certains témoins dans le cadre du programme de protection des témoins de la Cour, et du comité d'experts de la protection des témoins, et de réaliser une évaluation des systèmes de l'Unité en matière d'opérations et de protection.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

333. Dépense récurrente. Il s'agit de négocier les accords de réinstallation des témoins et de participer à une conférence sur la protection des témoins afin de s'informer des meilleures pratiques internationales en la matière.

Ressources liées aux situations

Voyages

334. Dépense récurrente. Il s'agit en particulier des voyages à prévoir pour la prestation de services d'appui et de protection en rapport avec les témoins, notamment pour le personnel d'accompagnement dans le cadre des procès, ainsi que des voyages du personnel en rapport avec l'appui et la protection des victimes. Les coûts ont connu une hausse significative en raison de l'accompagnement des témoins dans le cadre des procès, dont un nombre important d'accompagnements individuels et non en groupe, une augmentation du nombre de visites de suivi des témoins et la nécessité constante pour l'Unité de déployer les ressources en personnel sur l'ensemble des situations.

Services contractuels, dont formation

335. Dépense récurrente. Une formation est nécessaire pour l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins dans le domaine de la gestion des victimes vulnérables et traumatisées, de la protection des témoins et des techniques d'autogestion.

Frais généraux de fonctionnement

336. Dépense récurrente. L'augmentation des frais généraux de fonctionnement tient aux déplacements des témoins dans le cadre des procès, aux frais de transfert et de réinstallation des témoins, dont la location de résidences protégées ainsi que la mise en place, l'utilisation et l'évaluation de dispositifs de réaction rapide dans les quatre pays touchés par une situation.

Tableau 82. Sous-programme 3350 : Budget proposé pour 2009

Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			475,9	714,2	1 190,1	514,4	1 082,8	1 597,2	407,1	34,2
Agent des services généraux				51,4	744,9	796,3	59,0	977,5	1 036,5	240,2	30,2
Total partiel (fonctionnaires)	560,3	1 121,2	1 681,5	527,3	1 459,1	1 986,4	573,4	2 060,3	2 633,7	647,3	32,6
Personnel temporaire	13,5	131,1	144,6								
Heures supplémentaires		7,3	7,3								
Consultants		61,7	61,7		24,2	24,2		37,1	37,1	12,9	53,3
Total partiel (autre personnel)	13,5	200,1	213,6		24,2	24,2		37,1	37,1	12,9	53,3
Voyages	14,7	398,7	413,4	11,3	403,7	415,0	11,4	732,6	744,0	329,0	79,3
Services contractuels, dont formation		24,7	24,7					31,1	31,1	31,1	
Frais généraux de fonctionnement		576,5	576,5		1 951,7	1 951,7		2 751,8	2 751,8	800,1	41,0
Fournitures et accessoires		7,3	7,3		9,0	9,0		6,0	6,0	-3,0	-33,3
Mobilier et matériel		84,9	84,9		10,0	10,0		17,4	17,4	7,4	74,0
Total partiel (hors personnel)	14,7	1 092,1	1 106,8	11,3	2 374,4	2 385,7	11,4	3 538,9	3 550,3	1 164,6	48,8
Total	588,5	2 413,4	3 001,9	538,6	3 857,7	4 396,3	584,8	5 636,3	6 221,1	1 824,8	41,5
Participation à l'entretien	9,3	31,8	41,1	21,7	72,0	93,7	22,8	89,4	112,2	18,5	19,8

Tableau 83. Sous-programme 3350 : Effectif proposé pour 2009

Unité d'aide aux victimes et aux témoins		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	2	1		5		1	1	6
	Effectif lié aux situations							4	5		9	1	22	23	32
	Total partiel					1	1	6	6		14	1	23	24	38
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							3	1		4		6	6	10
	Total partiel							3	1		4		6	6	10
Total					1	1	9	7		18	1	29	30	48	

4. Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

Introduction

337. La Section de l'information et de la documentation comprend quatre unités : Bibliothèque et documentation, Unité des affaires publiques, Unité de la sensibilisation et Unité du protocole et des événements. Le Bureau du chef de section dirige et contrôle les activités de la Section.

338. La Section est chargée de sensibiliser le public sur les activités de la Cour, de promouvoir une meilleure compréhension de ses principes, de garantir que les populations concernées sont en mesure de comprendre et de suivre les travaux de la Cour dans les différentes phases de ses activités et de maintenir un dialogue avec les communautés affectées.

339. Pour 2009, les activités de sensibilisation de la population locale dans les régions concernées par des situations faisant l'objet d'enquêtes demeurent la priorité de la Section. L'Unité de la sensibilisation assure la coordination, la cohérence et la continuité dans la mise en œuvre du plan stratégique. Le personnel chargé des activités de sensibilisation basé à La Haye soutient les activités des équipes dans les différents pays en leur fournissant des informations précises en temps utile sur les derniers développements judiciaires. Il est également chargé de veiller à ce que l'information aille dans les deux sens pour répondre aux préoccupations et aux questions de la population locale et pour dissiper les fausses impressions et les malentendus au sujet de la Cour. Un nouvel élément dans le cadre de la stratégie de sensibilisation est la production et la distribution de courts résumés audiovisuels des procédures. L'expérience a montré que les exposés audiovisuels permettent d'atteindre un plus large public et de mieux faire comprendre les activités de la Cour.

Objectifs

1. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 6).
2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (objectif stratégique 8).
3. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (objectif stratégique 9).
4. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information et meilleure perception des activités judiciaires auprès des acteurs clés et du grand public • Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes • Expression d'attentes réalistes quant à la portée des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de sensibilisation en tête-à-tête menées. • Taux d'écoute estimatif de la radio et de la télévision. • Proportion de demandes de victimes dûment remplies. • Nombre de publications et de documents de sensibilisation distribués. 	<p>24 par situation</p> <p>80 % des communautés concernées</p> <p>75 %</p> <p>70 000</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance et crédibilité des activités de la Cour. 	<p>Application des indicateurs de résultats utilisés pour évaluer l'Objectif 1 dans le cas de l'Objectif 2 également (croisement d'informations)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs ayant suivi une séance d'information au siège. 	<p>10 000</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résumés d'audience/programmes audiovisuels produits. • Nombre de sites de projection « mobiles ». • Augmentation du nombre d'accès au fichier vidéo à lecture en transit figurant sur le site Internet de la Cour 	<p>40</p> <p>40</p> <p>30 %</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité immédiate des ressources juridiques et autres à la Bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs des services de la Bibliothèque : demandes de références, statistiques de diffusion et utilisation des services électroniques. • Taux de satisfaction des utilisateurs des services de la Bibliothèque. 	<p>1 500</p> <p>90 %</p>

Ressources en personnel

Ressources de base

Un aide-bibliothécaire chargé des périodiques (agent des services généraux, autre classe)

340. Pour la gestion quotidienne des collections de périodiques (imprimés et électroniques) et des bases de données, qui constituent une partie importante des collections de la Bibliothèque.

Personnel temporaire

341. Un aide-bibliothécaire chargé des périodiques (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, nouveau poste). Pour la gestion quotidienne des collections de périodiques (imprimés et électroniques) et des bases de données, qui constituent une partie importante de la collection de la Bibliothèque.

Tableau 84. Indicateurs de la charge de travail des aide-bibliothécaires

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'ouvrages à enregistrer, mettre en rayon, déménager et déplacer = 30 000	0 ⁽¹⁾	30 000	1	10 000	0	20 000
Gestion des périodiques (enregistrement, réclamation, reliure, vérification des factures) = 6 000 activités	0 ⁽²⁾	6 500	1	6 000	500	6 500

(1) Tâche actuellement répartie parmi le personnel de la Section. La Section a toutefois atteint ses capacités.

(2) Tâche actuellement gérée en partie par l'aide-bibliothécaire chargé des systèmes. Cette ressource ne sera toutefois pas disponible en 2009.

Ressources liées aux situations

Un producteur audiovisuel (P-2)

342. Chargé de produire des supports audiovisuels résumant les aspects juridiques et thématiques des procédures devant la/les Chambre(s) de première instance de la Cour, de rédiger des scénarios et d'éditer des résumés vidéo spécifiques des principales activités de la Cour dans les bureaux extérieurs de la Cour, de fournir des séquences, des services de liaison et un appui technique aux organismes de presse nationaux et internationaux. Les coûts ont été compensés par des économies réalisées sur les services contractuels (externalisation).

Un assistant spécialiste de l'audiovisuel (agent des services généraux, autre classe)

343. Chargé de monter des résumés au format vidéo et audio, de gérer les archives audiovisuelles, y compris le remontage et la correction couleur des séquences amateurs pour atteindre la qualité de diffusion minimale, de répondre à des demandes de renseignements techniques relatifs à leur production, aux téléchargements et aux conversions, de réaliser d'autres tâches techniques comme la reproduction et la création de DVD. Les coûts ont été compensés en partie par les économies réalisées sur les services contractuels (externalisation).

Un réceptionniste/assistant au protocole (agent des services généraux, autre classe)

344. Poste temporaire converti en poste permanent. Afin de couvrir les nouvelles heures d'ouverture de la zone publique des salles d'audience (9,5 heures par jour), les tâches du réceptionniste doivent être réparties parmi les assistants au protocole. Il aura notamment pour tâches de traiter les demandes de visite soumises par courriel, d'organiser des visites et de produire des programmes de visite, d'organiser plusieurs événements spéciaux annuels destinés à des visiteurs de premier plan, de préparer des jeux de documents à distribuer aux visiteurs, et de répondre aux demandes de renseignements par courriel et par téléphone.

Tableau 85. Indicateurs de la charge de travail des assistants chargés du protocole et des événements

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit avec ressources supplémentaires</i>
Heures d'ouverture de l'aile D et audiences = 100 jours	2 ⁽¹⁾	200	2	200	s.o.	s.o.
Visites organisées = 300	2	300	2	300	s.o.	s.o.
Nombre de demandes par courriel traitées (y compris les réponses) = 7 200	2	8 000	2	8 000	s.o.	s.o.

(1) Contrats d'assistance temporaire inclus.

Personnel temporaire

345. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2008), pour appuyer les activités de sensibilisation.

Tableau 86. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité de la sensibilisation

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de résumés d'audience audio et vidéo = 16	0 ⁽¹⁾	40	2	40	0	40
Copies de procédures et de résumés des procès = 60	0 ⁽¹⁾	120	2	120	0	120
Résumés radio et TV des procédures devant la Cour distribués = 16	0 ⁽¹⁾	40	2	40	0	40
Nombre d'entrées saisies dans le système SAP afin d'appuyer les activités de sensibilisation sur le terrain = 300	0,5	360	0,5	360	0	360

(1) Couvert par les contrats d'assistance temporaire, financé par des économies réalisées sur les postes existants et l'externalisation. Si ces postes ne sont pas approuvés pour 2009, ce service devra cesser ses activités.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

346. Dépense récurrente. Comprend le voyage du chef de Section pour les réunions de consultation avec les partenaires, du porte-parole accompagnant le Greffier et le Président deux fois par an, et du bibliothécaire pour se rendre à la Conférence annuelle des bibliothécaires de l'ONU.

Services contractuels, dont formation

347. Dépense récurrente. Il s'agit notamment de la formation spécialisée organisée par l'Association internationale des bibliothèques juridiques et la Conférence du Unicorn User Group.

348. Dépense récurrente. Travaux d'impression confiés à l'extérieur : la Section de l'information et de la documentation va continuer à superviser la distribution des dossiers d'information et des travaux d'impression externalisés aux personnes et aux groupes qui participent aux séances d'information de la Cour. Actuellement, des versions imprimées ou électroniques des documents d'information sont distribuées selon le profil et la nature géographique des publics assistant aux séances d'information.

349. Dépense récurrente. Les autres services contractuels ont trait notamment aux prêts consentis par d'autres bibliothèques et aux frais de reliure, à une personne chargée d'aider au catalogage multilingue des documents en langues asiatiques, arabe et russe. Il faut y ajouter la revue de presse.

Fournitures et accessoires

350. Dépense récurrente. Pour acheter des ouvrages et des périodiques pour la Bibliothèque. Cette affectation a été réduite afin de financer les services contractuels d'une personne chargée du catalogage multilingue.

Frais généraux de fonctionnement

351. Dépense récurrente. Comprend les licences de logiciel afin de permettre un accès accru aux bases de données électroniques (au lieu de sources imprimées), ce qui facilite la recherche. Les coûts tiennent compte de l'augmentation pour couvrir les bases de données destinées au Greffe et au Bureau du Procureur.

Ressources liées aux situations

Voyages

352. Dépense récurrente. Il s'agit des missions prévues dans le cadre des quatre situations faisant l'objet d'enquêtes, notamment des déplacements plus fréquents à prévoir à l'intérieur des zones où sont concentrées les communautés touchées. S'y ajoutent les voyages au siège des coordonnateurs chargés de la presse et de la sensibilisation sur le terrain.

Services contractuels, dont formation

353. Dépense récurrente. Cette rubrique comprend la diffusion hebdomadaire de résumés vidéo et audio par la télévision nationale et plus de 300 radios locales en RDC et en Afrique. La transmission en direct unilatérale pour la télévision internationale d'événements spéciaux comme l'ouverture d'un procès ou des conférences de presse clés a également été prévue au budget. Les coûts ont été considérablement réduits en raison de la présence d'une équipe audiovisuelle en interne.

354. Dans le cadre de chaque situation, des coalitions et des réseaux existants sont utilisés pour améliorer les activités de sensibilisation et en accroître l'impact. Ces activités incluent la projection de vidéos durant des réunions dans des villes et des villages, des représentations théâtrales et chantées à l'occasion de telles réunions, des campagnes publiques à la télévision et à la radio, des affiches thématiques placées à des endroits de passage dans les villages et les villes et des réunions avec des représentants de groupes cibles. La Section va également commencer à produire des résumés audio et vidéo des procès.

Tableau 87. Programme 3400 : Budget proposé pour 2009

Section de l'information et de la documentation	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			766,5	412,5	1 179,0	806,1	589,5	1 395,6	216,6	18,4
Agents des services généraux				288,4	171,4	459,8	445,8	242,9	688,7	228,9	49,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	536,7	167,0	703,7	1 054,9	583,9	1 638,8	1 251,9	832,4	2 084,3	445,5	27,2
Personnel temporaire	370,4	147,4	517,8		94,1	94,1	32,8	98,4	131,2	37,1	39,4
Heures supplémentaires	0,8		0,8								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	371,2	147,4	518,6		94,1	94,1	32,8	98,4	131,2	37,1	39,4
Voyages	13,1	85,8	98,9	14,0	76,0	90,0	14,5	90,5	105,0	15,0	16,7
Services contractuels, dont formation	336,2	618,9	955,1	65,7	802,7	868,4	112,3	654,6	766,9	-101,5	-11,7
Frais généraux de fonctionnement	56,1		56,1	7,0		7,0	93,0		93,0	86,0	1 228,6
Fournitures et accessoires	237,1		237,1	160,0		160,0	150,0		150,0	-10,0	-6,3
Mobilier et matériel		77,6	77,6	70,0	15,0	85,0				-85,0	-100,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	642,5	782,3	1 424,8	316,7	893,7	1 210,4	369,8	745,1	1 114,9	-95,5	-7,9
Total	1 550,4	1 096,7	2 647,1	1 371,6	1 571,7	2 943,3	1 654,5	1 675,9	3 330,4	387,1	13,2
Participation à l'entretien	18,6	16,5	35,1	50,6	38,2	88,8	60,8	40,4	101,3	12,5	14,1

Tableau 88. Programme 3400 : Effectif proposé pour 2009

Section de l'information et de la documentation		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	3	1	3		8		6	6	14
	Effectif lié aux situations								6		6	3	8	11	17
	<i>Total partiel</i>					1	3	1	9		14	3	14	17	31
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base												2	2	2
	Effectif lié aux situations								1		1		1	1	2
	<i>Total partiel</i>								1		1		3	3	4
<i>Total</i>					1	3	1	10			15	3	17	20	35

5. Programme 3500 : Direction des victimes et des conseils

Introduction

355. Conformément aux dispositions du Statut de Rome et du Règlement de procédure et de preuve, la Direction des victimes et des conseils veille à ce que les victimes, mais aussi les suspects/personnes accusées soient conscients de leurs droits et puissent les exercer pleinement. Elle est également chargée de veiller à ce que la Défense et les victimes aient les moyens requis pour participer à la procédure devant la Cour. Elle gère donc à cette fin le programme d'aide judiciaire de la Cour, conçu pour permettre aux victimes et aux suspects/personnes accusées indigents de bénéficier de ressources suffisantes pour défendre leur cause de manière efficace.

356. Les Bureaux des conseils publics fournissent une assistance aux équipes de la Défense et aux équipes de représentants légaux en effectuant des recherches et en donnant des conseils juridiques sur des questions de fond et de procédure pertinentes pour les procédures devant la Cour, en comparaisant devant une chambre dans le cadre de questions spécifiques, et en représentant les intérêts généraux de la Défense et des victimes lorsqu'ils sont nommés comme conseils. Les Bureaux sont complètement indépendants et ne font partie de la Direction qu'à des fins administratives.

Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 6).
3. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser une représentation et des conseils juridiques dans le cadre des procédures engagées devant la Cour. • Préparer les documents appropriés pour les équipes de représentants légaux ou pour les équipes de la Défense. • Respect scrupuleux des règles de confidentialité par l'ensemble du personnel des unités administratives faisant partie du programme. • Établir des critères transparents pour la fourniture d'un soutien juridique aux équipes de juristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentations légales assurées. • Nombre de services de conseil juridique fournis. • Nombre de rapports, document déposés et autres documents applicables. • Nombre de demandes justifiées en rapport avec les actions engagées par les Bureaux au nom des équipes de représentants légaux. • Proportion de documents de politique générale rédigés. • Nombre d'incidents résultant du traitement inadéquat d'informations confidentielles. • Nombre de demandes justifiées ayant trait à une violation de la confidentialité. • Proportion de documents de politique générale rédigés. 	<p>30</p> <p>300</p> <p>150</p> <p>Aucune</p> <p>95%</p> <p>Aucun</p> <p>Aucune</p> <p>95%</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspects, personnes accusées et communautés de victimes sont informées de leur droit à un procès équitable et de leurs droits à participer aux procédures et à obtenir réparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes émanant de victimes ayant recours aux formulaires standard. • Nombre de suspects et de personnes accusées se servant des formulaires appropriés pour solliciter l'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Nombre d'intermédiaires. 	<p>>75%</p> <p>>95%</p> <p>10</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système efficace d'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Système efficace de traitement des demandes des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Nombre d'avocats jouissant d'une bonne réputation au sein du barreau dans leur pays. • Proportion des versements effectués sous 30 jours. • Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception. • Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception. 	<p>(*)</p> <p>200</p> <p>95%</p> <p>95%</p> <p>95%</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Familiarisation des juristes et des avocats dans certains pays aux procédures engagées devant la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avocats formés par an. • Nombre d'associations internationales recevant la visite chaque année de représentants de la Cour pour des séances d'information. 	<p>>40</p> <p>>5</p>

(*) Étant donné qu'il est probable que toutes les victimes demandant à participer aux procédures sollicitent l'aide judiciaire, il n'est pas possible en l'état actuel des choses de faire une estimation raisonnable du nombre de demandes.

Tableau 89. Programme 3500 : Budget proposé pour 2009

Direction des victimes et des conseils	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 057,3	1 021,0	2 078,3	1 131,5	1 276,9	2 408,4	330,1	15,9
Agents des services généraux				288,4	249,6	538,0	354,0	280,0	634,0	96,0	17,8
Total partiel (fonctionnaires)	1 221,3	473,0	1 694,3	1 345,7	1 270,6	2 616,3	1 485,5	1 556,9	3 042,4	426,1	16,3
Personnel temporaire	268,4	300,5	568,9	31,4	62,7	94,1	32,8	118,7	151,5	57,4	61,0
Consultants	3,2	48,3	51,5	8,0		8,0	8,0	58,0	66,0	58,0	725,0
Total partiel (autre personnel)	271,6	348,8	620,4	39,4	62,7	102,1	40,8	176,7	217,5	115,4	113,0
Voyages	40,6	89,6	130,2	37,9	109,2	147,1	28,7	129,4	158,1	11,0	7,5
Services contractuels, dont formation	4,8	635,8	640,6	19,4	1 532,5	1 551,9	24,8	3 961,6	3 986,4	2 434,5	156,9
Frais généraux de fonctionnement		-0,1	-0,1		38,0	38,0		26,0	26,0	-12,0	-31,6
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	0,7		0,7				-0,7	-100,0
Total partiel (hors personnel)	47,7	725,3	773,0	58,0	1 679,7	1 737,7	53,5	4 117,0	4 170,5	2 432,8	140,0
Total	1 540,6	1 547,1	3 087,7	1 143,1	3 013,0	4 456,1	1 579,8	5 850,6	7 430,4	2 974,3	66,7
Participation à l'entretien	24,7	24,2	48,9	61,3	42,7	104,0	64,6	44,7	109,3	5,3	5,1

Tableau 90. Programme 3500 : Effectif proposé pour 2009

Direction des victimes et des conseils		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					3	2	2	4		11		6	6	17
	Effectif lié aux situations						2	3	4	3	12		7	7	19
	Total partiel					3	4	5	8	3	23		13	13	36
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1			1	2				2
	Total partiel						1			1	2				2
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	-1							
	Total partiel						1	-1							
Total					3	6	4	8	4	25		13	13	38	

a) **Sous-programme 3510 : Bureau du responsable/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations**

Ressources en personnel

357. Les procédures liées aux procès dans au moins deux affaires concernant trois accusés en 2009 et la prévision d'un grand nombre de demandes de participation et de demandes en réparation émanant de victimes, conjuguées avec les développements judiciaires attendus dans la quatrième situation, causeront une augmentation de l'assistance à fournir au suspect ou à la personne accusée et aux victimes et à leur équipe de juristes, ainsi qu'une augmentation des activités d'enquête financière relatives à l'aide judiciaire aux frais de la Cour.

Reclassement

358. Il est proposé que le poste d'enquêteur financier soit reclassé de P-3 à P-4.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

359. Un juriste adjoint de 1^{ère} classe P-2 (12 mois, nouveau poste). Cette ressource sera nécessaire à la Section d'appui à la Défense pour garantir le traitement efficace de toutes les demandes et réclamations faites par les trois équipes de la Défense actuelles sans mettre en danger le traitement de toutes les autres demandes reçues (conseils ad hoc, conseils de permanence), l'assistance aux équipes d'aide judiciaire et en matière d'autres activités telles que la gestion des listes, le conseil juridique sur des questions de défense et des consultations avec des associés. Pour 2009, cette ressource est demandée en tant que personnel temporaire afin d'évaluer les besoins potentiels à venir.

Tableau 91. Indicateurs de la charge de travail de la Section d'appui à la Défense

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de membres de l'équipe d'aide judiciaire à assister ⁽¹⁾ = 12	1	16	1,33	12	0	4
Nombre de communications avec des personnes demandant à être inscrites sur les listes ⁽¹⁾ = 500	1	600	1	500	s.o.	100
Nombre de services d'assistance offerts aux suspects/personnes accusées et à leur conseil ⁽²⁾ = 400	1	800	1,67	664	136	400
Nombre de communications et consultations avec des juristes = 3	1	3	1	3	s.o.	0

1) Ces indicateurs ont été modifiés pour refléter plus précisément les principaux facteurs générateurs de travail.

2) En raison des défendeurs nouvellement arrivés et de l'avancement des procédures.

360. Un assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) (RCA, 6 mois, nouveau poste). La Section de la participation des victimes et des réparations commençant à recevoir des demandes en provenance de RCA, elle ne sera pas en mesure d'aider les victimes et de collecter et d'assurer le suivi des demandes sans cette ressource. Adoptant la méthode suivie dans les autres situations, la Section nommerait d'abord un assistant de terrain recruté sur le plan local et un fonctionnaire de terrain P-2 uniquement lorsque la charge de travail l'exigera.

Tableau 92. Indicateurs de la charge de travail de la Section de la participation des victimes et des réparations

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de demandes émanant des victimes = 600	3	600	3	800	s.o.	0
Nombre de services d'assistance offerts aux victimes et à leurs représentants légaux = 50	1	60	1	60	s.o.	0
Nombre d'activités sur le terrain = 4 ⁽¹⁾	3	4	4	3	s.o.	1

1) En 2008, la Section est en mesure de couvrir la RDC, l'Ouganda et le Darfour mais n'est pas en mesure de couvrir la RCA.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

361. Dépense récurrente. Il s'agit des rencontres organisées avec les barreaux, les associations de conseils ainsi que les séminaires et conférences juridiques s'y rapportant.

Ressources liées aux situations

Voyages

362. Dépense récurrente. Leur coût a été calculé sur la base des dépenses effectivement engagées les années précédentes et des activités liées aux procédures prévues dans les quatre situations en 2009.

Services contractuels, dont formation

363. Dépense récurrente. L'augmentation du coût pour les conseils est en lien direct avec l'augmentation du nombre d'activités de la Cour, c'est-à-dire deux procès en 2009 avec les équipes juridiques qui y sont liées pour la défense et les victimes et un total de 200 jours d'audience.

Tableau 93. Sous-programme 3510 : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du responsable/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			743,5	315,0	1 058,5	783,9	358,8	1 142,7	84,2	8,0
Agents des services généraux				185,6	249,6	435,2	236,0	280,0	516,0	80,8	18,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	816,7	104,4	921,1	929,1	564,6	1 493,7	1 019,9	638,8	1 658,7	165,0	11,0
Personnel temporaire	171,2	141,9	313,1	31,4		31,4	32,8	96,8	129,6	98,2	312,7
Consultants	3,2	48,3	51,5	8,0		8,0	8,0	58,0	66,0	58,0	725,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	174,4	190,2	364,6	39,4		39,4	40,8	154,8	195,6	156,2	396,4
Voyages	28,9	67,0	95,9	30,4	66,2	96,6	18,5	61,0	79,5	-17,1	-17,7
Services contractuels, dont formation		635,8	635,8	19,4	1 490,8	1 510,2	19,6	3 871,6	3 891,2	2 381,0	157,7
Frais généraux de fonctionnement					28,0	28,0		17,0	17,0	-11,0	-39,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	28,9	702,8	731,7	49,8	1 585,0	1 634,8	38,1	3 949,6	3 987,7	2 352,9	143,9
Total	1 020,0	997,4	2 017,4	1 018,3	2 149,6	3 167,9	1 098,8	4 743,2	5 842,0	2 674,1	84,4
Participation à l'entretien	17,0	14,0	31,0	43,3	24,7	68,0	45,6	23,4	69,0	1,0	1,5

Tableau 94. Sous-programme 3510 : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du responsable/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1	2	2	3		8		4	4	12
	Effectif lié aux situations							1	2	1	4		7	7	11
	<i>Total partiel</i>					1	2	3	5	1	12		11	11	23
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	-1							
	<i>Total partiel</i>						1	-1							
<i>Total</i>					1	3	2	5	1	12		11	11	23	

b) Sous-programme 3540 : Bureau du conseil public pour la Défense

Ressources en personnel

364. Le Bureau du conseil public pour la Défense est notamment chargé d'effectuer des recherches pour les équipes de la Défense et les conseils ad hoc et de leur apporter une assistance. Dans ce cadre, le Bureau établit également des guides pratiques et des bases de données sur des questions juridiques à l'intention des conseils expliquant le droit et la procédure applicables devant la Cour, mis à jour en continu. Grâce à ces directives, les conseils nouvellement nommés sont en mesure de se familiariser rapidement avec le cadre juridique unique de la Cour et d'y travailler.

365. Conformément au Statut, le Bureau peut être nommé par une chambre en tant que conseil ad hoc dans une situation et chargé de présenter des conclusions écrites et orales concernant l'impact d'une question de droit sur les droits de la Défense. Compte tenu des effectifs actuels, en 2009, des nominations de conseils ad hoc et de conseils de permanence ne pourront avoir lieu. L'attribution de ressources supplémentaires (1 P-4, 12 mois) permettrait de limiter le problème et des efforts seront faits pour assurer les fonctions les plus essentielles en établissant un ordre de priorité. Sans ces ressources supplémentaires, le Bureau ne pourra pas donner suite aux ordonnances judiciaires et déposer des observations dans les délais fixés par les Chambres.

Ressources en personnel

Tableau 95. Indicateurs de la charge de travail du Bureau du conseil public pour la Défense

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de recherches effectuées et d'avis juridiques fournis = 150	1	300	1	50	s.o.	250
Nombre de conseils ad hoc désignés = 16	0,5	22	1,4	14	8	17
Nombre de conseils de permanence = 6	0,2	8	0,2	3	0	5
Présence aux audiences (pour des questions spécifiques) = 65	0,1	90	0,2	60	30	60
Production de documents juridiques et d'exposés de sensibilisation = 6	0,2	8	0,2	6	s.o.	2

Ressources liées aux situations

Un conseiller juridique/conseil P-4

366. Ce poste est nécessaire pour disposer d'une capacité supplémentaire et répondre aux demandes de la Chambre d'aborder des questions précises, ou pour être nommé en tant que conseil ad hoc ou conseil de permanence²³. Le Bureau pouvant être nommé dans plus d'une situation en même temps, il n'est pas possible pour le conseil principal de répondre à tous les besoins. Ce poste permettra également au conseil principal de remplir les fonctions essentielles au cœur du mandat du Bureau, telles que la sensibilisation, la formation de la Défense et mobilisation à l'intérieur et à l'extérieur de la Cour sur des questions ayant un effet sur les droits de la Défense.

²³ Voir la décision de la Chambre préliminaire I du 17 août 2007, ICC-01/04-374, « Décision relative aux demandes du représentant légal des demandeurs concernant les modalités de demande de participation des victimes à la procédure et celles de leur représentation légale ».

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

367. Dépense récurrente. Des voyages sont nécessaires pour confronter des idées concernant des recherches et des ressources juridiques, et pour tirer parti de l'expérience et des compétences techniques d'autres bureaux de la Défense des tribunaux internationaux.

Services contractuels, dont formation

368. Dépense récurrente. Des formations sont nécessaires pour s'assurer que les ressources humaines limitées du Bureau sont utilisées efficacement afin qu'elles soient compétentes dans tous les aspects des procédures judiciaires qui concernent potentiellement la préparation de la défense et le mandat du Bureau. Les coûts comprennent également la formation à des logiciels de gestion d'affaires, tels que CaseMap, utilisés par la Cour. Les formations prendront la forme de « formation des formateurs », permettant aux fonctionnaires du Bureau d'assurer en continu un soutien en matière de formation dans ces domaines aux futures équipes de la Défense.

Ressources liées aux situations*Voyages*

369. Dépense récurrente. Des voyages permettraient au Bureau du conseil public pour la Défense de jouer le rôle de conseil de permanence pour représenter un suspect sur le terrain ou pour défendre les droits de la Défense lorsqu'une occasion d'obtenir des renseignements sur le terrain apparaît.

Tableau 96. Sous-programme 3540 : Budget proposé pour 2009

Bureau du conseil public pour la Défense	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			117,1	159,2	276,3	135,3	269,5	404,8	128,5	46,5
Agents des services généraux				51,4		51,4	59,0		59,0	7,6	14,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	148,9		148,9	168,5	159,2	327,7	194,3	269,5	463,8	136,1	41,5
Personnel temporaire	97,2	139,5	236,7								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	97,2	139,5	236,7								
Voyages	7,9	6,9	14,8	3,8	16,0	19,8	6,5	17,6	24,1	4,3	21,7
Services contractuels, dont formation					16,7	16,7	5,2	60,0	65,2	48,5	290,4
Frais généraux de fonctionnement					4,0	4,0		3,0	3,0	-1,0	-25,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	7,9	6,9	14,8	3,8	36,7	40,5	11,7	80,6	92,3	51,8	127,9
Total	254,0	146,4	400,4	172,3	195,9	368,2	206,0	350,1	556,1	187,9	51,0

Participation à l'entretien	3,1	2,5	5,6	7,2	4,5	11,7	7,6	6,4	14,0	2,3	19,6
-----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	------	-----	------

Tableau 97. Sous-programme 3540 : Effectif proposé pour 2009

Bureau du conseil public pour la Défense		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1					1		1	1	2
	Effectif lié aux situations								1	1	2				2
	<i>Total partiel</i>					1			1	1	3		1	1	4
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations					1					1				1
	<i>Total partiel</i>					1					1				1
<i>Total</i>					1	1			1	1	4		1	1	5

c) **Sous-programme 3550 : Bureau du conseil public pour les victimes****Ressources en personnel**

370. Sur les neuf membres du personnel inscrits au budget afférent au Bureau du conseil public pour les victimes, deux ne sont pas juristes et n'effectuent donc pas de recherches à caractère juridique. Ces recherches sont effectuées par les deux juristes et les deux juristes adjoints de 1^{re} classe travaillant sous la direction du conseil principal. Leur rôle consiste également à communiquer des avis au Bureau en effectuant des recherches et en soumettant des observations aux chambres concernées aux fins de la représentation de groupes de victimes lors d'une procédure devant la Cour.

371. Le travail de recherche et de conseil dans le domaine juridique au profit des représentants légaux devrait s'intensifier en 2009 en raison du premier procès en cours, de l'ouverture du deuxième procès et des enquêtes en cours dans quatre situations. Afin d'évaluer ses besoins, le Bureau a estimé l'assistance à fournir aux représentants légaux sur la base de l'expérience des deux dernières années, d'après lesquelles entre quatre et dix représentant légaux sont assistés par situation ou affaire. Étant donné que les représentants légaux souvent ne disposent pas d'équipe, les membres du Bureau doivent leur fournir une assistance considérable (normalement un fonctionnaire du Bureau est assigné à une équipe).

372. Les services de conseil et de représentation offerts aux victimes devraient également s'intensifier en 2009 avec l'augmentation du nombre de demandes et par conséquent de demandeurs qui n'ont pas de représentant légal.

Ressources en personnel**Tableau 98. Indicateurs de la charge de travail du Bureau du conseil public pour les victimes**

<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre ETP en 2008</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2009</i>	<i>Nombre ETP en 2009</i>	<i>Capacité estimée pour 2009</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de recherches effectuées et d'avis émis à l'intention des représentants légaux = 200	5	200	5	100	s.o.	s.o.
Nombre de consultations fournies aux victimes = 80	3	80	3	80	s.o.	s.o.
Nombre de représentations lors des audiences = 50	3	50	3	50 ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Nombre de représentations par situation/affaire = 50 ⁽²⁾	3	50	3	50	s.o.	s.o.
Nombre d'audiences auxquelles il faut assister dans deux affaires = 200 ⁽³⁾	7	200	8 ⁽⁴⁾	200	0	25

1) Si aucun conflit d'intérêts ne survient.

2) 1 équivaut à un groupe de 50 victimes dans le cadre d'une situation ou d'une affaire. Les travaux sont accomplis par des équipes composées de trois personnes. La charge de travail de chaque équipe sera portée à un maximum de deux affaires afin de couvrir l'accroissement de la charge de travail.

3) Deux procès en cours et une audience de confirmation des charges possible.

4) Afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans la situation en Ouganda et l'affaire Kony et consorts, ainsi que dans l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, il est nécessaire d'assigner à chaque équipe un chargé de la gestion des dossiers.

Ressources liées aux situations

Un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1)

373. Il peut être demandé au Bureau de fournir une assistance juridique à des groupes de demandeurs aux intérêts divergents. Le cas échéant, il conviendrait d'assigner deux équipes différentes consistant en un P-4, un P-2 et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire P-1. Actuellement, seul un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire P-1 est disponible, ce qui est insuffisant en vue d'un deuxième procès.

Personnel temporaire

374. Un assistant chargé des bases de données (agent des services généraux, autre classe) (4 mois, à cheval sur 2008) est nécessaire pour finaliser l'élaboration d'une base de données de victimes pour gérer l'assistance juridique fournie aux victimes et aux représentants légaux, conforme au projet général de système d'administration judiciaire de la Cour.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

375. Dépense récurrente. L'augmentation est due à la pratique de la Cour de nommer le Bureau pour représenter des demandeurs et des victimes autorisés à participer aux procédures. Afin de remplir son mandat, le Bureau doit rencontrer ses clients régulièrement.

Frais généraux de fonctionnement

376. Dépense récurrente. Le Bureau doit louer les locaux extérieurs qu'il occupe afin de rencontrer les victimes. La pratique a montré qu'il peut être nécessaire de louer plus d'un site afin d'éviter que des groupes de victimes aux intérêts divergents ne se rencontrent et de garantir leur sécurité.

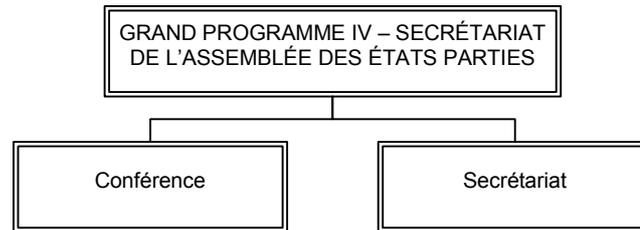
Tableau 99. Sous-programme 3550: Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			196,7	546,8	743,5	212,3	648,6	860,9	117,4	15,8
Agents des services généraux				51,4		51,4	59,0		59,0	7,6	14,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	255,7	368,6	624,3	248,1	546,8	794,9	271,3	648,6	919,9	125,0	15,7
Personnel temporaire										-40,8	-65,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>										-40,8	-65,1
Voyages	3,8	15,7	19,5	3,7	27,0	30,7	3,7	50,8	54,5	23,8	77,5
Services contractuels, dont formation	4,8		4,8		25,0	25,0		30,0	30,0	5,0	20,0
Frais généraux de fonctionnement					6,0	6,0		6,0	6,0		
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	0,7		0,7				-0,7	-100,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	10,9	15,7	26,6	4,4	58,0	62,4	3,7	86,8	90,5	28,1	45,0
Total	266,6	403,4	670,0	252,5	667,5	920,0	275,0	757,3	1 032,3	112,3	12,2
Participation à l'entretien	4,6	7,6	12,2	10,8	13,5	24,3	11,4	14,9	26,3	2,0	8,3

Tableau 100. Sous-programme 3550 : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1				1	2		1	1	3
	Effectif lié aux situations						2	2	1	1	6				6
	<i>Total partiel</i>					1	2	2	2	1	8		1	1	9
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations									1	1				1
	<i>Total partiel</i>									1	1				1
<i>Total</i>					1	2	2	2	2		9	1	1	10	

D. Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties



Introduction

377. Le Secrétariat apporte à l'Assemblée des États Parties ainsi qu'à son Bureau et à ses organes subsidiaires une assistance administrative et technique dans l'accomplissement des fonctions qui leur incombent en vertu du Statut. Les fonctions qu'il assume concernant les services de conférence sont la planification, l'organisation et la coordination des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ainsi que la réception, la traduction, la reproduction et la distribution des documents, rapports et décisions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires.

378. Le Secrétariat assiste également l'Assemblée et ses organes subsidiaires sur le fond. Il assure ainsi des services juridiques et des services de secrétariat (rédaction de documents, de rapports et de comptes rendus analytiques) et émet des avis à l'échelon interne sur les questions juridiques et les questions de fond ayant trait aux travaux de l'Assemblée. Il communique par ailleurs des avis sur le Règlement financier et les règles de gestion financière et prête son concours à la rédaction de projets de résolution sur des questions de nature financière et budgétaire.

Objectifs

1. Organiser des conférences de qualité : organiser la huitième session de l'Assemblée à La Haye, ainsi que les première et seconde reprises de la septième session de l'Assemblée à New York et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye. De plus, le Secrétariat assurera les services de secrétariat pour un certain nombre d'organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Groupe de travail spécial sur le crime d'agression et le Comité de contrôle des locaux permanents. En outre, le Secrétariat prendra part aux préparatifs de la Conférence de révision, prévue pour le premier semestre 2010.
2. Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence ; rédiger, coordonner et communiquer les documents ; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents ; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre à l'Assemblée de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique ; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.
3. Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.
4. Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conférence se tient comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport. • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques. • Les participants prenant part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 	Sans objet
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour. 	Sans objet
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques qui facilitent et appuient leurs travaux. • Les membres de l'Assemblée et des organes subsidiaires sont satisfaits du déroulement des sessions. 	Sans objet
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente du site Internet et des réseaux extranet de l'Assemblée des États Parties. • Accès immédiat aux informations et aux documents. 	Sans objet

Ressources en personnel

379. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties s'attend à une progression du nombre des documents en raison des première et seconde reprises de la septième session de l'Assemblée, outre les documents prévus pour la huitième session. Il s'agira notamment des documents soumis à l'examen de la Conférence de révision en 2010 : les conclusions des débats du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression, qui seront finalisées au cours de la seconde reprise de la septième session, ainsi que les documents concernant d'autres projets d'amendement du Statut de Rome. Il faudra éditer, traduire et réviser les documents officiels pour l'Assemblée des États Parties et le Comité du budget et des finances. En ETP, il faut pour la traduction et l'édition deux personnes par langue (1 traducteur et 1 réviseur)²⁴. Malgré l'accroissement de la charge de travail, le Secrétariat va s'efforcer de travailler de manière plus économique, notamment en externalisant les traductions ; il n'a donc pas demandé une augmentation du budget correspondant à l'augmentation prévue du nombre de pages à traduire.

Tableau 101. Indicateurs de la charge de travail pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Élément	Nombre de pages en 2007 ¹⁾	Nombre de pages prévues en 2008	Augmentation prévue en 2008, en %	Nombre de pages prévues en 2009	Augmentation prévue en 2009, en %	Nombre ETP ²⁾ en 2008	Nombre ETP ²⁾ en 2009
Pages d'anglais reçues pour édition, traduction et révision	1 437	1 580	10 %	1 738	10 %	2	2
Pages traduites dans les cinq autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français et russe) et révision	7 185	7 903	10 %	8 693	10 %	10	10
<i>Total</i>	8 622	9 483	10 %	10 431	10 %	12	12

1) Une page type compte 300 mots.

2) Un traducteur et un réviseur par langue à temps complet d'août à décembre de chaque année. Entre janvier et juillet, le Secrétariat a recours à l'externalisation.

Ressources de base

Personnel temporaire

380. Dépense récurrente. La légère baisse des crédits prévus pour le personnel temporaire tient compte du niveau de la rémunération des dactylographes recrutés sur le plan international.

Personnel temporaire pour les réunions

381. Dépense récurrente. On constate une diminution globale pour ce poste budgétaire, due à des gains d'efficacité et à une meilleure évaluation des besoins. La diminution des crédits demandés s'appuie sur les dépenses effectives des exercices précédents ainsi que sur les besoins prévus s'agissant de la traduction et de l'interprétation.

²⁴ La distribution en temps opportun des documents officiels par le Secrétariat de l'Assemblée dépend de la soumission régulière et ordonnée dans le temps des projets de documents, conformément au calendrier annuel établi par le Secrétariat, en application du manuel de procédures adopté par le Bureau de l'Assemblée.

Heures supplémentaires

382. Dépense récurrente. La diminution des crédits prévus pour les heures supplémentaires s'explique par les dépenses effectives au titre de ce poste en 2007. Ce montant concerne l'ensemble du personnel d'appui aux conférences et les dactylographes.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

383. Dépense récurrente. Des moyens additionnels sont prévus au titre des voyages en raison de l'élection de 6 nouveaux membres du Comité du budget et des finances, qui devront se rendre à La Haye pour une réunion d'information avec les responsables de la Cour en prévision de leur participation aux sessions du Comité.

384. Une augmentation des crédits au titre des voyages est prévue pour 2009 étant donné la nécessité, pour le personnel du Secrétariat, d'assister aux première et seconde reprises de la septième session de l'Assemblée, qui se tiendront à New York. Des moyens supplémentaires sont également prévus pour les voyages du Président de l'Assemblée.

Services contractuels, dont formation

385. Dépense récurrente. Pour ce poste budgétaire on constate une diminution des crédits demandés pour l'impression de documents à l'extérieur, correspondant à une meilleure utilisation des ressources. Cela étant, des augmentations sont prévues pour d'autres éléments de ce poste budgétaire du fait que l'Assemblée se réunira trois fois en 2009 : les première et seconde reprises de la septième session à New York, ainsi que la huitième session à La Haye. La ventilation des coûts varie en fonction du lieu : les sessions qui se tiennent à La Haye s'accompagnent de coûts tels que la location des installations de conférence et des services et du matériel de sécurité, dépenses sans objet lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Fournitures et accessoires

386. Dépense récurrente. La diminution prévue rend compte des dépenses effectives encourues en 2007. Il s'agit de l'achat de papeterie ou d'autres fournitures requises pour le déroulement harmonieux des réunions.

Tableau 102. Grand programme IV : Budget proposé pour 2009

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Dépenses 2007 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			522,1		522,1	597,7		597,7	75,6	14,5
Agents des services généraux				239,4		239,4	270,6		270,6	31,2	13,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	546,3	-3,3	543,0	761,5		761,5	868,3		868,3	106,8	14,0
Personnel temporaire	435,6		435,6	614,1		614,1	569,3		569,3	-44,8	-7,3
Personnel temporaire pour les réunions	767,9		767,9	1 205,7		1 205,7	860,6		860,6	-345,1	-28,6
Heures supplémentaires	13,5		13,5	60,0		60,0	20,0		20,0	-40,0	-66,7
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	1 217,0		1 217,0	1 879,8		1 879,8	1 449,9		1 449,9	-429,9	-22,9
Voyages	222,8		222,8	214,0		214,0	339,1		339,1	125,1	58,5
Représentation	5,6		5,6	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	718,1		718,1	1 021,0		1 021,0	894,7		894,7	-126,3	-12,4
Frais généraux de fonctionnement	35,5		35,5	50,0		50,0	54,0		54,0	4,0	8,0
Fournitures et accessoires	16,2		16,2	40,0		40,0	30,0		30,0	-10,0	-25,0
Mobilier et matériel	4,0		4,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	1 002,2		1 002,2	1 355,0		1 355,0	1 347,8		1 347,8	-7,2	-0,5
Total	2 765,5	-3,3	2 762,2	3 996,3		3 996,3	3 666,0		3 666,0	-330,3	-8,3
Participation à l'entretien	13,9		13,9	32,5		32,5	34,2		34,2	1,7	5,3

Tableau 103. Grand programme IV : Effectif proposé pour 2009

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1ère classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base			1		3		1			5	2	2	4	9
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>			1		3		1			5	2	2	4	9
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>			1		3		1			5	2	2	4	9	

E. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Introduction

387. Le Fonds au profit des victimes a pour vocation d'appuyer les programmes prenant en charge le préjudice découlant des crimes relevant de la compétence de la Cour en aidant les victimes à retrouver une vie digne et à contribuer à la vie de leur communauté.

388. Le Fonds au profit des victimes a exécuté le mandat global que lui a confié le Statut de Rome : favoriser la réinsertion des victimes - individuelle et collective - ; et rendre la dignité aux personnes ayant survécu au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Le Statut a créé deux institutions complémentaires : la Cour, chargée de poursuivre et de juger les responsables de ces crimes, et le Fonds au profit des victimes²⁵ pour donner un appui aux victimes, en prévoyant l'indemnisation et d'autres aides à la réinsertion.

389. Le Statut de Rome traduit un consensus international selon lequel la justice pour les victimes des crimes les plus graves contre les droits de l'homme est impossible sans leur pleine participation aux procédures judiciaires de la Cour ou sans leur participation directe à la définition et à la mise en œuvre des moyens les plus appropriés pour assurer réparation et réinsertion. Le mandat du Fonds au profit des victimes est donc double : veiller aux réparations et aider à la réinsertion des victimes n'ayant pas participé directement aux procédures judiciaires mais qui relèvent de la compétence de la Cour.

390. Le Fonds au profit des victimes a pour vocation d'alléger la souffrance des victimes et aide à faire en sorte que justice soit faite en mobilisant les moyens suivants :

- Sensibiliser au sort des victimes de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.
- Mobiliser des ressources et des partenaires pour toucher ces victimes et les aider à se refaire une vie et à rendre vie à leur communauté.
- Défendre l'idée d'une réconciliation dans la dignité au sein des familles, des communautés et des États touchés et faciliter ce processus en s'efforçant d'empêcher que de tels crimes ne se reproduisent à l'avenir.
- Exécuter toute ordonnance de réparation décidée par la Cour.

391. Le Conseil de direction a approuvé les structures régissant les programmes et les finances en 2007. C'est en fonction de ces textes et du plan stratégique de la Cour que le Secrétariat a conduit un processus de planification stratégique pour le Fonds, y compris une analyse de la conjoncture au moyen d'entretiens avec une quarantaine de personnes au sein de la Cour, du personnel, des membres de l'Assemblée et avec les principaux intervenants dans le domaine de la justice internationale. Il est prévu qu'en 2010 l'établissement du budget ordinaire comptera un bilan des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats pour le Fonds au profit des victimes.

392. L'année 2008 a été celle de la première année d'exploitation complète pour le Fonds ; celui-ci a fait porter ses efforts sur le renforcement des systèmes et des processus. Il s'est agi notamment de saisir la Cour des premiers dossiers en vue de projets en Ouganda et en République démocratique du Congo, de renforcer les structures régissant les programmes et les finances, de mettre en place un processus de planification stratégique et d'établir un plan de suivi des réalisations.

²⁵ Voir l'article 79, paragraphe 1, du Statut de Rome, «Un fonds est créé, sur décision de l'Assemblée des États Parties, au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles».

393. En 2008, le Conseil de direction et la Chambre ont approuvé 40 projets pour l'Ouganda et la République démocratique du Congo, projets dont l'exécution est en cours.

394. Le Fonds au profit des victimes va multiplier ses opérations en 2009 et notamment renforcer les projets en Ouganda et en République démocratique du Congo, et lancer de nouvelles opérations et de nouveaux projets en République centrafricaine et au Darfour.

395. D'ici la fin de l'année 2009, l'on s'attend à ce qu'environ 80 projets soient menés dans quatre pays. Au cours du prochain exercice, le Fonds axera ses travaux sur le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports et la gestion des subventions octroyées.

396. Il est prévu que l'année 2009 sera consacrée à l'élaboration de stratégies et de modalités d'exécution des ordonnances de réparation décidées par la Cour. Le Fonds a prévu du personnel et des consultants pour s'acquitter de cette seconde mission.

397. Les objectifs du Fonds peuvent être liés aux objectifs ci-après de la Cour pour 2009 :

Objectifs

1. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents (objectif stratégique 5).
2. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées (objectif stratégique 7).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).
4. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2009</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Personnel du Fonds au profit des victimes en place, sur le terrain comme au siège. Système de gestion des subventions octroyées, système de suivi des réalisations et mécanismes d'établissement de rapports en place. Processus de planification stratégique complété et plan de travail annuel établi. Ressources affectées aux projets en fonction des structures ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout le personnel est en place. Le Fonds a renforcé la gestion des subventions octroyées et mis en place des procédures permettant de faire des rapports aux donateurs. Renforcement des appels d'offre et examen des propositions reçues. Nombre de subventions octroyées. Niveau des crédits affectés aux projets approuvés. Élaboration de projets proposés par le Conseil de direction visant à affecter des ressources pour le bien des victimes relevant de la compétence de la Cour en application de la règle 98.5, du Règlement de procédure et de preuve. Plan stratégique de 3 ans assorti d'un plan de suivi des réalisations et d'un plan annuel de travail en place. 	100 % (*) (*) (*) (*) (*)
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Forums périodiques avec partenaires. Étoffement du réseau de partenaires. Progression de la mobilisation des ressources. Nouveaux moyens de communication et site web lancés. Coopération effective entre le Fonds et la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums/participants. Nombre de partenaires. Nombre de contributions reçues. Communication transparente et ouverte avec le public. Mise en place de systèmes et de procédures de coopération efficace avec la Cour. 	(*) (*) Multiplier par deux le montant des fonds recueillis (*) (*)
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la promotion et de la défense du Fonds et des questions ayant trait aux victimes dans le cadre de forums tant électroniques, classiques et politiques qu'autres. 	<ul style="list-style-type: none"> Publicité efficace en faveur du Fonds au profit des victimes. Mobilisation sociale efficace. Nombre de personnes touchées. 	(*) (*) (*)
Objectif 4 <ul style="list-style-type: none"> Participation directe des victimes à la détermination de leurs besoins et à la mise en place de solutions. Évaluations menées en République centrafricaine et au Darfour. Surveillance ciblée et systématique de l'appui et des projets – accélération des projets qui existent dans le nord de l'Ouganda et en RDC - nouveaux projets en République centrafricaine et au Darfour. Élaboration d'une stratégie d'exécution pour l'indemnisation. Coordination étroite avec les autres partenaires intervenant dans le domaine/secteur. Respect des objectifs/grandes étapes prévus pour le budget et les programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums avec les victimes. Nombre de visites mensuelles par le personnel/les partenaires du Fonds. Amélioration des moyens d'existence des victimes appuyées. Lancement de nouveaux projets dans deux pays (40 projets supplémentaires), y compris la gestion des notifications aux Chambres. Accroissement de l'appui et de l'assistance technique aux projets en cours (40 projets). Mise en place de réunions de consultation pour mettre au point une stratégie relative au versement des indemnités et mise en place de cette stratégie. Sur une base annuelle, respect des restrictions budgétaires, des objectifs confiés aux programmes et des accords conclus avec les donateurs. 	(*) (*) (*) 40 40 (*) 100%

(*) Étant donné que le Fonds au profit des victimes n'en est qu'à ses tous débuts, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer le niveau des activités.

Ressources en personnel

Ressources de base

Reclassement

398. Il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire hors classe chargé des programmes (P-4) en poste (P-5).

Un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (P-3).

399. Pour veiller à l'assurance et au contrôle de la qualité des activités ayant trait aux projets du Fonds et pour assurer le respect des échéances, des objectifs et des résultats visés. À mesure que le volume de l'activité ayant trait aux projets s'accroît parallèlement au mandat du Fonds au profit des victimes, le besoin se fait ressentir d'une capacité indépendante de suivi et d'évaluation de l'exécution des projets du Fonds, en vue d'en rendre compte au Directeur exécutif. Cette fonction est actuellement exercée par du personnel temporaire ; étant donné l'importance du rôle, la création d'un nouveau poste est demandée. En effet, le Fonds ne dispose d'aucune capacité à même d'assurer cette fonction.

Personnel temporaire

400. Un conseiller principal en finance et en administration (pour une durée de 6 mois, à cheval sur l'année précédente). Ce poste permettra de compléter la modélisation des processus d'exploitation du Fonds en 2008, de faciliter l'élaboration de l'ensemble des processus et d'effectuer l'analyse des écarts entre les besoins du Fonds et les ressources disponibles. Si, en 2008, on a retenu une solution provisoire pour les rapports aux donateurs, en 2009 il faudra que le Fonds trouve et mette en place une solution plus permanente pour les rapports aux donateurs et la gestion des subventions octroyées. De plus, ce poste permettra de mettre au point et d'améliorer les procédures au sein du Fonds et de coordonner les procédures entre le Fonds et les autres organes de la Cour. Il n'existe aucune capacité au sein du Fonds pour exercer cette fonction.

401. Un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (P-3) (pour une durée de 6 mois, à cheval sur l'année précédente). Pour assurer la continuité opérationnelle jusqu'à ce que l'avis de vacance de poste soit publié et que le poste soit pourvu par concours.

402. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (pour une durée de 2 mois, à cheval sur l'année précédente). Pour aider à la préparation de la réunion annuelle du Conseil de direction.

Heures supplémentaires

403. Dépense récurrente. Des crédits sont demandés pour des heures supplémentaires dans le cadre des préparatifs pour la réunion annuelle du Conseil de direction.

Consultants

404. Pour travailler de concert avec le Fonds afin de mettre au point un système de gestion de l'information dans le cadre de ses activités au titre des programmes. De plus, des crédits sont demandés, en consultation avec la Section TIC, pour 15 à 20 jours de consultants pour rendre plus économique le module de rapports aux donateurs, après configuration initiale.

Ressources liées aux situations

Un fonctionnaire chargé des programmes sur le terrain (P-3)(RDC-Bunia)

405. Pour veiller à la gestion et à l'exécution du plan stratégique par pays, y compris la gestion d'un ensemble de projets, d'intermédiaires et de relations avec les donateurs. À mesure de l'accroissement du volume des activités liées aux projets, il est important que le Fonds ait un fonctionnaire sur place en République démocratique du Congo. Cette fonction est actuellement exercée par du personnel temporaire, mais en raison de l'importance des activités opérationnelles et à mesure que celles-ci se multiplient, il importe que le Fonds ait un fonctionnaire sur place dans les zones d'opérations.

Personnel temporaire

406. Un assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) (Ouganda, 9 mois, nouveau poste). Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan stratégique du Fonds pour ce pays en s'attachant particulièrement au suivi et au soutien logistique et administratif du projet.

407. Un assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) (République démocratique du Congo-Bunia, 9 mois, nouveau poste). Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan stratégique du Fonds pour ce pays, en s'attachant particulièrement au suivi et au soutien logistique et administratif du projet.

Consultants

408. Appui à la mise en œuvre du Plan de suivi de la performance du Fonds au moyen de la vérification des plans de suivi et d'évaluation du projet ; appui aux partenaires locaux en République démocratique du Congo et en République centrafricaine en matière d'élaboration et de planification du projet ; et appui à la préparation du rapport annuel et des rapports aux autres donateurs, selon que de besoin.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

409. Dépense récurrente. Pour les membres du Conseil de direction qui visiteront les projets mis en place par le Secrétariat et les partenaires. Les crédits ont augmenté en raison du plus grand nombre d'initiatives en faveur de la mobilisation des ressources.

Représentation

410. Dépense récurrente. Pour les manifestations et les réceptions visant à renforcer la visibilité du Fonds au profit des victimes et les initiatives en faveur de la mobilisation de ressources.

Services contractuels, dont formation

411. Dépense récurrente. L'augmentation est due à la conception de matériels de communication pour les activités en faveur de la mobilisation de ressources, aux dépenses de traduction qui excèdent le montant que la Cour prévoit pour le Fonds et à l'impression de matériel ayant trait aux activités en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Frais généraux de fonctionnement

412. Dépense récurrente. Les crédits nécessaires pour assurer l'ensemble des dépenses afférentes aux questions logistiques, de matériel, de télécommunication et de sécurité découlent du fait que le Fonds au profit des victimes opère dans des lieux reculés à haut risque où l'infrastructure de base fonctionne à peine, si tant est qu'elle existe. Ces crédits ont été réduits.

Fournitures et accessoires

413. Dépense récurrente. Fournitures de base et autres articles de bureau consommables nécessaires pour le bureau. L'augmentation est due à l'accroissement des effectifs et des activités liées aux projets. Elle est compensée par la réduction des dépenses de fonctionnement général.

Ressources liées aux situations

Voyages

414. Dépense récurrente. Réunion de planification des programmes ; assistance fournie par le consultant pour la mise en œuvre du plan de suivi des performances et la conception et la planification des programmes en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Services contractuels, dont formation

415. Dépense récurrente. En consultation avec la Cour, des crédits sont prévus pour la location de véhicules en République démocratique du Congo et à Kampala dans la mesure où les besoins du Fonds ne peuvent pas être satisfaits par les véhicules affectés à ces bureaux. En outre, des crédits modestes sont prévus pour que le personnel de terrain assiste à un atelier sur la conception du programme.

Frais généraux de fonctionnement

416. Dépense récurrente. Location d'un petit bureau et fourniture des services publics dans un périmètre de l'Organisation des Nations Unies, pour permettre au Fonds de s'acquitter de ses tâches dans l'est de la République démocratique du Congo, dans la mesure où la structure en place ne peut pas fournir de tels bureaux.

Fournitures et accessoires

417. Dépense récurrente. Fournitures diverses et petit matériel.

Tableau 104. Grand programme VI : Budget proposé pour 2009

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Dépenses 2007 (en milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (en milliers d'euros)			Projet de budget pour 2009 (en milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			262,2	52,1	314,3	345,1	151,9	497,0	182,7	58,1
Agents des services généraux				102,8		102,8	118,0		118,0	15,2	14,8
<i>Total partiel (personnel)</i>	224,4		224,4	365,0	52,1	417,1	463,1	151,9	615,0	197,9	47,4
Personnel temporaire	95,0	85,5	180,5	57,6	103,5	161,1	138,0	24,4	162,4	1,3	0,8
Personnel temporaire pour les réunions											
Herues supplémentaires	0,7		0,7	10,0		10,0	10,0		10,0		
Consultants				10,0		10,0	41,1	27,0	68,1	58,1	581,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	95,7	85,5	181,2	77,6	103,5	181,1	189,1	51,4	240,5	59,4	32,8
Voyages	107,6		107,6	77,7	124,4	202,1	99,6	75,1	174,7	-27,4	-13,6
Représentation	9,4		9,4	17,5		17,5	17,5		17,5		
Services contractuels, dont formation	36,7		36,7	76,4	17,0	93,4	118,1	97,1	215,2	121,8	130,4
Frais généraux de fonctionnement	16,1		16,1	63,0		63,0	25,0	18,0	43,0	-20,0	-31,7
Fournitures et accessoires	0,4		0,4	15,0		15,0	30,0		30,0	15,0	100,0
Matériel	28,9		28,9					11,4	11,4	11,4	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	199,1		199,1	249,6	141,4	391,0	290,2	201,6	491,8	100,8	25,8
Total	519,2	85,5	604,7	692,2	297,0	989,2	942,4	404,9	1 347,3	358,1	36,2
Participation à l'entretien	7,8		7,8	14,6	2,2	16,8	19,0	4,3	23,3	6,5	38,5

Tableau 105. Grand programme VI : Effectif proposé pour 2009

Secrétariat du Fonds au profit des victimes		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total Fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base			1		1					2		2	2	4
	Effectif lié aux situations							1			1				1
	<i>Total partiel</i>			1		1		1			3		2	2	5
Nouveaux postes/postes convertis	Effectif de base							1			1				1
	Effectif lié aux situations							1			1				1
	<i>Total partiel</i>							2			2				2
Réaffectation/reclassement de postes	Effectif de base				1	-1									
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				1	-1									
<i>Total</i>			1	1			3				5		2	2	7

F. Grand Programme VII : Bureau du projet pour les locaux permanents

Introduction

418. Sur la base de la décision prise par l'Assemblée des États Parties à sa sixième session, le Grand programme VII, Bureau du projet pour les locaux permanents, a été créé²⁶. L'objectif de ce Grand programme est de doter la Cour de locaux permanents qui lui permettront d'atteindre ses buts et objectifs stratégiques, grâce à la conception, la planification et la mise en service des locaux permanents de la Cour.

Ressources en personnel

419. L'Assemblée des États Parties a créé ce nouveau Grand programme à sa sixième session en 2007. Le budget proposé des locaux permanents pour 2009, soumis par le Bureau de contrôle de l'Assemblée, tient compte du coût annuel total des différents postes, qui n'entraient que partiellement dans le budget de 2008, conformément au taux de vacance de postes estimé.

420. Une fois que le Directeur de projet aura pris ses fonctions au cours du second semestre 2008, il définira les indicateurs de la charge de travail du Bureau.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

421. Le principal poste prévu concerne les services contractuels, qui portent essentiellement sur un système informatique spécialisé, avec ses périphériques et ses logiciels.

422. Il convient de noter que les ressources hors personnel supplémentaires nécessaires en 2009 pour les locaux permanents sont actuellement examinées par le Comité de contrôle et seront soumises à l'examen de l'Assemblée à sa septième session par l'intermédiaire du projet de résolution sur les locaux permanents.

²⁶ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Sixième session, New York, 30 novembre-14 décembre 2007 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20), volume 1, partie III, résolution ICC-ASP/6/Res.1, paragraphe 10 du dispositif.

Tableau 106. Grand programme VII : Budget proposé pour 2009

<i>Bureau du projet pour les locaux permanents</i>	<i>Dépenses 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2009 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			126,8		126,8	273,4		273,4	146,6	115,6
Agents des services généraux				15,7		15,7	59,0		59,0	43,3	275,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>				<i>142,5</i>		<i>142,5</i>	<i>332,4</i>		<i>332,4</i>	<i>189,9</i>	<i>133,3</i>
Personnel temporaire							43,8		43,8	43,8	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>							<i>43,8</i>		<i>43,8</i>	<i>43,8</i>	
Voyages							17,8		17,8	17,8	
Représentation							5,0		5,0	5,0	
Services contractuels, dont formation				35,0		35,0	88,0		88,0	53,0	151,4
Frais généraux de fonctionnement							4,0		4,0	4,0	
Fournitures et accessoires							1,0		1,0	1,0	
Mobilier et matériel				31,0		31,0	10,0		10,0	-21,0	-67,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>				<i>66,0</i>		<i>66,0</i>	<i>125,8</i>		<i>125,8</i>	<i>59,8</i>	<i>90,6</i>
Total				208,5		208,5	502,0		502,0	293,5	140,8
Participation à l'entretien							11,4		11,4	11,4	

Tableau 107. Grand programme VII : Effectif proposé pour 2009

<i>Bureau du projet pour les locaux permanents</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1ere classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1		1				2		1	1	3
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>		<i>1</i>				<i>2</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>				<i>1</i>		<i>1</i>				<i>2</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>

Annexes

Annexe I

Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur le budget-programme proposé pour 2009, le Fonds de roulement pour 2009 et le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale pour 2009.

L'Assemblée des États Parties,

Ayant examiné le budget-programme de la Cour pénale internationale proposé pour 2009, ainsi que les conclusions et recommandations connexes du Comité du budget et des finances contenues dans le rapport du Comité sur les travaux de sa onzième session,

A. Budget-programme pour 2009

1. *Approuve* des crédits d'un montant total de 102 626 000 euros, aux fins suivantes:

<i>Chapitre du budget</i>	<i>En milliers d'euros</i>
Grand programme I - Branche judiciaire	10 401,9
Grand programme II - Bureau du Procureur	24 591,5
Grand programme III - Greffe	62 117,3
Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 666,0
Grand programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes	1 347,3
Grand programme VII - Bureau du projet des locaux permanents	502,0
Total	102 626,0

2. *Approuve* le tableau des effectifs ci-après pour chacun des chapitres du budget:

	Branche judiciaire	Bureau du Procureur	Greffe	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Bureau du projet des locaux permanents	Total
SGA		1					1
SSG		2	1				3
D-2							
D-1		2	4	1	1	1	9
P-5	3	10	16		1		30
P-4	3	29	37	3		1	73
P-3	20	45	68	1	3		137
P-2	5	48	58				111
P-1		17	8				25
Total partiel	31	154	192	5	5	2	389
SG (1 ^{ère} classe)	1	1	16	2			20
SG (autre classe)	15	62	271	2	2	1	353
Total partiel	16	63	287	4	2	1	373
Total	47	217	479	9	7	3	762

B. Fonds de roulement pour 2009

L'Assemblée des États Parties,

Approuve pour le Fonds de roulement de 2009 un montant de 7 405 983 euros et *autorise* le Greffier à procéder à des avances prélevées sur le Fonds, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière.

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale

L'Assemblée des États Parties

Décide qu'en 2009, la Cour pénale internationale adoptera le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies applicable pour 2009, ajusté en fonction des différences de composition entre l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, conformément aux principes du barème de l'Organisation des Nations Unies.

Note qu'en outre, tout taux de contribution maximum pour les États fournissant les contributions les plus importantes au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies s'appliquera au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses à la Cour pénale internationale.

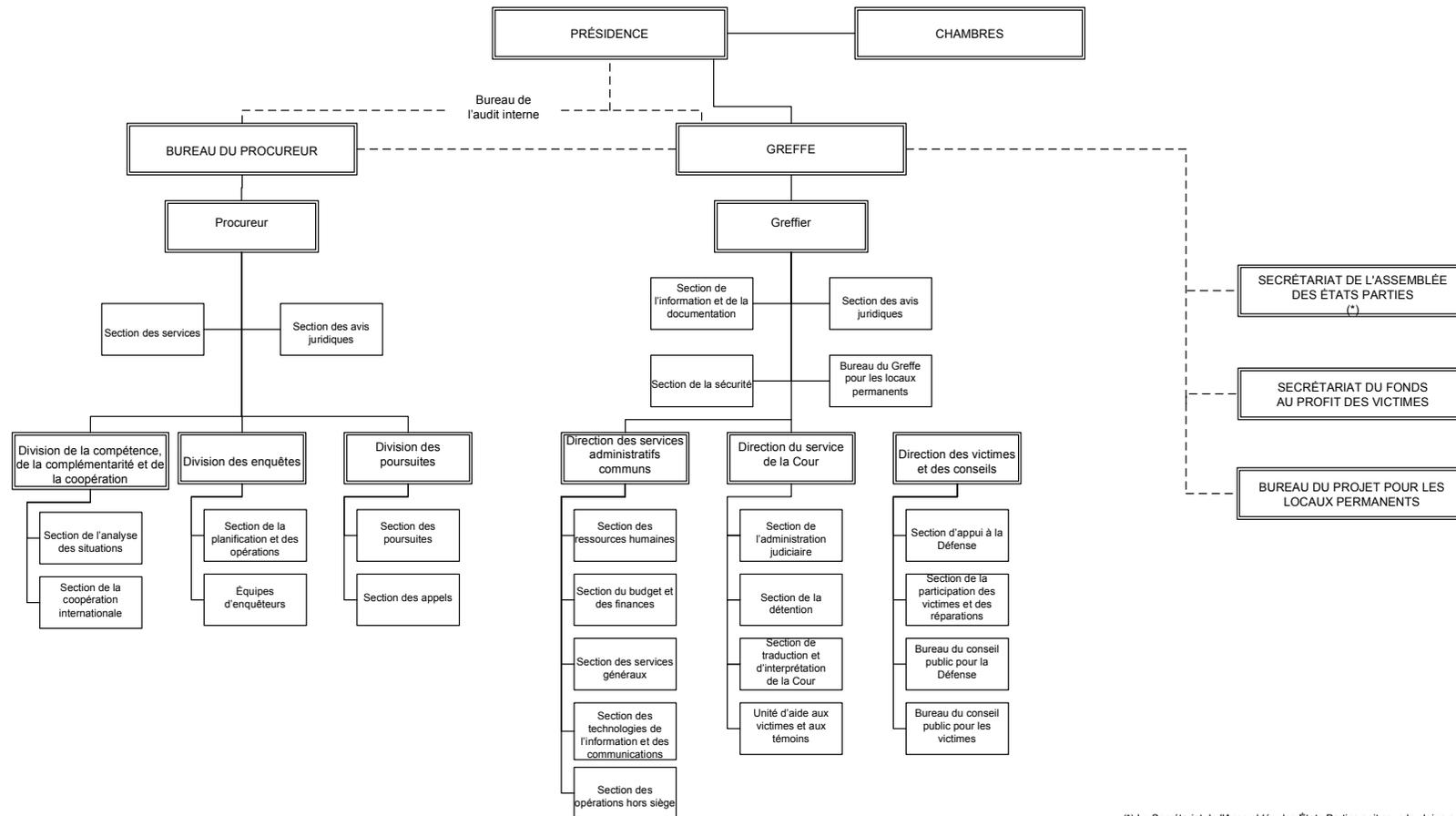
D. Financement des dépenses pour l'exercice 2009

L'Assemblée des États Parties,

Décide qu'en 2009, les crédits budgétaires d'un montant de 102 626 000 euros et les 7 405 983 euros pour le Fonds de roulement approuvés par l'Assemblée en vertu du paragraphe 1 de la partie A et de la partie B respectivement de la présente résolution seront financés conformément aux articles 5.1, 5.2 et 6.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière de la Cour.

Annexe II

Organigramme de la Cour



(*) Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties agit sous la pleine autorité de l'Assemblée, à laquelle il fait rapport. Il fait partie intégrante de la Cour pénale internationale; à des fins administratives, le Secrétariat et son personnel sont rattachés au Greffe de la Cour.

Annexe III

Hypothèses retenues pour le budget-programme proposé pour 2009

Nombre de jours où la Cour siège sur 12 mois	200
Nombre de témoins 30 rotations de 4/5	130
Nombre de témoins experts	10
Nombre d'assistants	20
Durée maximale du séjour par témoin	10
Nombre d'accusés	3
Nombre d'équipes de la Défense	3
Nombre de représentants des victimes	6
Nombre de cellules requises.....	12
Nombre de déplacements des juges sur les lieux	1
Nombre de bureaux extérieurs	6

Annexe IV

Liste des buts et objectifs stratégiques de la Cour pénale internationale

<u>BUT N° 1: UNE JUSTICE DE QUALITÉ</u>	<u>BUT N° 2: UNE INSTITUTION RECONNUE BÉNÉFICIAIRE D'UN APPUI ADÉQUAT</u>	<u>BUT N° 3: UN MODÈLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</u>
Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits.	Mieux faire connaître et comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie.	Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique.
1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire des procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire.	6. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées.	10. Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe.
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome.	7. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées.	11. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité.	8. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation.	12. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible.
4. Compléter le modèle de capacité de la Cour et engager avec l'Assemblée des États Parties un débat sur le nombre des affaires pouvant être traitées par la Cour chaque année.	9. Concevoir et mettre en œuvre une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale.	13. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties.

<p>5. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents.</p>		<p>14. Recruter du personnel répondant aux normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité en tenant dûment compte de la représentation géographique, de la représentation des principaux systèmes juridiques et de la parité entre les sexes.</p>
	<p>15. Assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome.</p>	
	<p>16. Mettre en place un environnement à visage humain qui valorise le personnel, dans toute sa diversité.</p>	
	<p>17. Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant.</p>	
	<p>18. Commencer à créer et à mettre en place une culture commune pour la Cour.</p>	
	<p>19. Établir et mettre en pratique un ensemble complet de normes éthiques claires destinées à orienter le comportement du personnel.</p>	
	<p>20. Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information.</p>	

Annexe Va)

Effectif proposé pour la Cour par Grand programme

<i>Total Cour</i>	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Grand programme I					3	3	20	5		31	1	15	16	47
Grand programme II	1	2		2	10	29	45	48	17	154	1	62	63	217
Grand programme III		1		4	16	37	68	58	8	192	16	271	287	479
Grand programme IV				1		3	1			5	2	2	4	9
Grand programme VI				1	1			3		5		2	2	7
Grand programme VII				1		1				2		1	1	3
<i>Total général</i>	<i>1</i>	<i>3</i>		<i>9</i>	<i>30</i>	<i>73</i>	<i>137</i>	<i>111</i>	<i>25</i>	<i>389</i>	<i>20</i>	<i>353</i>	<i>373</i>	<i>762</i>

Annexe V b)

Modifications apportées au tableau des effectifs

<i>Nombre postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Budget 2008 approuvé</i>	<i>Budget proposé pour 2009</i>
Branche judiciaire			
Effectif de base			
1	P-3 – P-4	Présidence	Présidence
1	P-1 – P-2	Présidence	Présidence
<hr/>			
2			
<hr/>			
Bureau du Procureur			
Effectif de base			
1	SG (autre classe)	Équipes d'enquêteurs	Section de la planification et des opérations
1	SG (autre classe)	Bureau du Procureur adjoint	Section des poursuites
1	P-4	Cabinet du Procureur	Section des poursuites (poste lié aux situations)
1	P-3	Cabinet du Procureur	Section des poursuites (poste lié aux situations)
1	P-3 – P-4	Section des services	Section des services
1	SG (autre classe) – P-1	Section des services	Section des services
<hr/>			
6			
<hr/>			
Effectif lié aux situations			
2	P-4	Section de la planification et des opérations	Équipes d'enquêteurs
1	P-3	Bureau du Procureur adjoint	Section des poursuites
1	P-1	Bureau du Procureur adjoint	Section des appels
2	P-2	Section des poursuites (effectif de base)	Cabinet du Procureur
1	SG (autre classe) – P-1	Section des services	Section des services
1	P-1 – P-2	Section de la planification et des opérations	Section de la planification et des opérations
1	P-2 – P-3	Section des poursuites	Section des poursuites
<hr/>			
9			
<hr/>			
15			
<hr/>			
Greffé			
Effectif de base			
2	P-3 – P-4	Section de la sécurité	Section de la sécurité
1	P-3	Section des services généraux	Section des TIC
4	SG (autre classe)	Section des services généraux	Section des TIC
1	P-3 – P-4	Section de traduction et d'interprétation	Section de traduction et d'interprétation
1	P-2	Unité des affaires publiques	Unité de la sensibilisation
<hr/>			
9			
<hr/>			

Effectif lié aux situations

1	P-3 – P-4	Section de la sécurité	Section de la sécurité
2	SG (1ère classe) – P-2	Section de l'administration judiciaire	Section de l'administration judiciaire
4	SG (autre classe) – P-2	Section de l'administration judiciaire	Section de l'administration judiciaire
1	P-3 – P-4	Bureau du responsable/DVC	Bureau du responsable/DVC
<hr/>			
8			
<hr/>			
15			

Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Effectif de base

1	P-4 – P-5	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Secrétariat du Fonds au profit des victimes
<hr/>			
1			
<hr/>			
Total = 39			

Annexe V c)

Traitements et indemnités des juges (2009)*(milliers d'euros)*

Présidence : 3 Juges	Coûts
Coûts salariaux types	540,0
Indemnités spéciales (Président et Vice-Présidents)	28,0
Pensions des juges	372,0
Crédits prévus pour la fin du mandat de 6 ans de 1 juge	37,0
Crédits prévus pour la prime d'affectation de 1 juge	25,0
<i>Total partiel (Présidence)</i>	<i>1 002,0</i>
Chambres : 15 juges	
Coûts salariaux types	2 610,0
Pensions des juges	1 860,0
Crédits prévus pour la fin du mandat de 6 ans de 5 juges	185,0
Crédits prévus pour la prime d'affectation de 5 juges	125,0
<i>Total partiel (Chambres)</i>	<i>4 780,0</i>
Besoins supplémentaires	
1 juge à temps partiel	20,0
Indemnité spéciale (juge à temps partiel)	10,0
<i>Total partiel (Besoins supplémentaires)</i>	<i>30,0</i>
Total (Branche judiciaire)	5 812,0

Annexe V d)

Coûts salariaux types 2009
Administrateurs et agents des services généraux (siège)
(milliers d'euros)

Classe du poste	Traitement de base net	Dépenses communes de personnel	Indemnité de représentation	Total
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)=(4)
SGA	157,6	74,9	3,2	235,7
SSG	137,7	65,4	2,4	205,5
D-1	118,9	56,5	0,0	175,4
P-5	101,9	48,4	0,0	150,3
P-4	87,0	41,3	0,0	128,3
P-3	70,3	33,4	0,0	103,7
P-2	58,0	27,6	0,0	85,6
P-1	58,0	27,6	0,0	85,6
SG (1 ^{ère} classe)	57,4	27,3	0,0	84,7
SG (autre classe)	44,5	21,1	0,0	65,6

Coefficients d'abattement au titre des délais de recrutement :

- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants (Grand programme I à Grand programme VII): 10%

Classe du poste	Coefficients d'abattement au titre des délais de recrutement			
	(0%)	(10%)	(25%)	(50%)
SGA	235,7	212,1	176,8	117,9
SSG	205,5	185,0	154,1	102,8
D-1	175,4	157,9	131,6	87,7
P-5	150,3	135,3	112,7	75,2
P-4	128,3	115,5	96,2	64,2
P-3	103,7	93,3	77,8	51,9
P-2	85,6	77,0	64,2	42,8
P-1	85,6	77,0	64,2	42,8
SG (1 ^{ère} classe)	84,7	76,3	63,5	42,4
SG (autre classe)	65,6	59,0	49,2	32,8

Annexe VI

Tableau récapitulatif par objet de dépense

Total CPI	Dépenses 2007 (en milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2008 (en milliers d'euros)			Projet de budget pour 2009 (en milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Juges	7 118,8		7 118,8	6 269,7		6 269,7	5 812,0		5 812,0	-457,7	-7,3
Administrateurs	Dépenses non ventilées			15 976,7	15 881,4	31 858,1	18 010,1	19 746,3	37 756,4	5 898,3	18,5
Agents des services généraux				8 694,0	7 595,8	16 289,8	10 614,8	8 981,9	19 596,7	3 306,9	20,3
<i>Total partiel (personnel)</i>	20 295,5	15 670,9	35 966,4	24 670,7	23 477,2	48 147,9	28 624,9	28 728,2	57 353,1	9 205,2	19,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 340,1	5 106,8	9 446,9	2 521,8	5 115,0	7 636,8	2 539,9	4 614,9	7 154,8	-482,0	-6,3
Personnel temporaire pour les réunions	1 220,4	42,8	1 263,2	1 515,9	44,7	1 560,6	1 166,3	71,1	1 237,4	-323,2	-20,7
Heures supplémentaires	216,7	28,2	244,9	287,6	95,4	383,0	268,6	126,5	395,1	12,1	3,2
Consultants	70,9	245,0	315,9	75,4	275,0	350,4	101,3	417,4	518,7	168,3	48,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	5 848,1	5 422,8	11 270,9	4 400,7	5 530,1	9 930,8	4 076,1	5 229,9	9 306,0	-624,8	-6,3
Voyages	975,1	2 707,7	3 682,8	938,4	3 533,1	4 471,5	1 101,4	4 108,7	5 210,1	738,6	16,5
Représentation	46,3		46,3	58,5		58,5	69,5		69,5	11,0	18,8
Services contractuels dont formation	3 267,5	2 511,7	5 779,2	3 343,7	4 062,4	7 406,1	3 125,4	6 257,2	9 382,6	1 976,5	26,7
Frais généraux de fonctionnement	5 866,7	3 216,3	9 083,0	6 319,3	5 384,2	11 703,5	6 405,2	6 630,4	13 035,6	1 332,1	11,4
Fournitures et accessoires	751,8	328,5	1 080,3	809,9	418,1	1 228,0	851,3	427,1	1 278,4	50,4	4,1
Matériel	1 900,6	1 535,6	3 436,2	840,4	325,0	1 165,4	643,5	535,2	1 178,7	13,3	1,1
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	12 808,0	10 299,8	23 107,8	12 310,2	13 722,8	26 033,0	12 196,3	17 958,6	30 154,9	4 121,9	15,8
Total	46 070,4	31 393,5	77 463,9	47 651,3	42 730,1	90 381,4	50 709,3	51 916,7	102 626,0	12 244,6	13,5

Annexe VII

Ventilation des dépenses de 2009 au titre du taux de vacance de postes et des réajustements des traitements préengagés en 2008

(milliers d'euros)

<i>Programme/ Sous- programme</i>	<i>Intitulé du programme/sous-programme</i>	<i>Dépenses communes</i>	<i>Taux de vacance de postes</i>	<i>Total</i>
	Grand programme I			
1100	Présidence	-30,1	101,1	71,0
1200	Chambres	22,0	220,4	242,4
	Total Grand programme I	-8,1	321,5	313,4
	Grand programme II			
2110	Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques	-41,8	156,9	115,1
2120	Section des services	-36,0	237,0	201,0
2200	Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	-49,2	146,0	96,8
2310	Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes/ Équipes d'enquêteurs	-200,3	458,2	257,9
2320	Section de la planification et des opérations	-127,8	456,6	328,8
2400	Division des poursuites	-63,4	330,6	267,2
	Total Grand programme II	-518,5	1 785,3	1 266,8
	Grand programme III			
3110	Cabinet du Greffier/Section des avis juridiques	-28,8	190,9	162,1
3120	Bureau de l'audit interne	-12,2	38,9	26,7
3140	Section de la sécurité	115,1	468,1	583,2
3210	Bureau du directeur	-19,1	36,1	17,0
3220	Section des ressources humaines	23,3	168,0	191,3
3240	Section du budget et des finances	34,5	152,8	187,3
3250	Section des services généraux	61,0	219,3	280,3
3260	Section des technologies de l'information et des communications	36,8	499,5	536,3
3280	Section des opérations hors siège	7,4	111,5	118,9
3310	Bureau du responsable/Section de l'administration judiciaire	-66,4	188,2	121,8
3330	Section de la détention	-21,7	31,2	9,5
3340	Section de traduction et d'interprétation de la Cour	-119,0	395,9	276,9
3350	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	-51,4	261,2	209,8
3400	Section de l'information et de la documentation	-37,4	255,1	217,7
3510	Bureau du responsable (Direction des victimes et des conseils)/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations	-28,1	170,1	142,0
3540	Bureau du conseil public pour la Défense	-11,4	32,0	20,6
3550	Bureau du conseil public pour les victimes	-29,6	77,6	48,0
	Total Grand programme III	-147,0	3 296,4	3 149,4
	Grand programme IV			
4100	Conférence			
4200	Secrétariat	-14,0	120,8	106,8
	Total Grand programme IV	-14,0	120,8	106,8
	Grand programme VI			
6100	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	0,7	78,0	78,7
	Total Grand programme VI	0,7	78,0	78,7
	Grand programme VII			
7100	Bureau du projet pour les locaux permanents	-11,8	201,7	189,9
	Total Grand programme VII	-11,8	201,7	189,9
	Total général	-698,7	5 803,7	5 105,0

Annexe VIII

Incidence prévue des créations de postes sur le budget 2010
(taux de vacance de postes)
(milliers d'euros)

<i>Nouveaux postes</i>	<i>Nombre de postes nouveaux pour 2009</i>	<i>Coût proposé pour 2009</i>	<i>Surcoût pour 2010</i>	<i>Coût supplémentaire prévu pour 2010</i>
Effectif de base	16	1 033,3	67,6	1 100,9
Effectif lié aux situations	67	2 814,4	103,8	2 918,2
Total	83	3 847,7	171,4	4 019,1

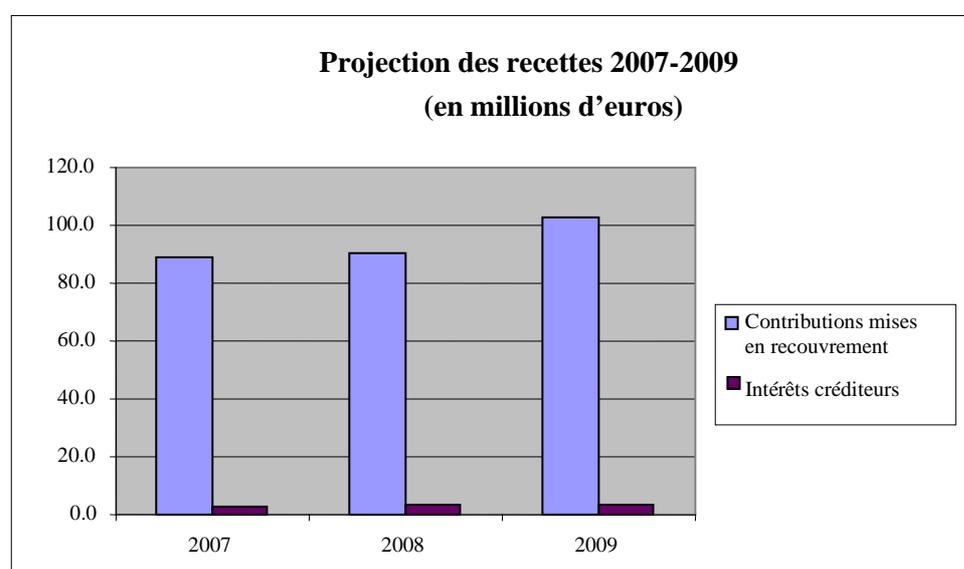
Annexe IX

Projection des recettes, 2007-2009

(millions d'euros)

Description	2007	2008	2009
Contributions mises en recouvrement (*)	88,9	90,4	102,6
Intérêts créditeurs	3,1	3,2	3,6
Total	92,0	93,6	106,2

(*) Les contributions mises en recouvrement intègrent la prime versée au titre de la pension des juges.



Annexe X a)

Estimation du compte de résultat, 2009
(euros)

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2009</i>	
Amortissement	88 100
Services	711 079
Total partiel recettes	799 179
<i>Estimation des dépenses, 2009</i>	
Coûts afférents au personnel	424 798
Location de locaux - détention	262 800
Services de maintenance des locaux	1 560
Services de nettoyage des bureaux	19 921
Autres services	2 000
Total partiel dépenses	799 179
Recettes nettes, 2009	88 100

Hypothèses:

1. Sur la base de l'utilisation des salles d'audience pendant 116,5 jours en 2009.
2. Maintenance d'un jour/mois au prix de 260 euros/jour.
3. Location d'une cellule de détention au prix de 360 euros/jour.
4. Retenons l'hypothèse du nettoyage quotidien des salles d'audience, au prix de 171 euros/jour.
5. Un taux d'amortissement de 20 % a été retenu pour le calcul des frais d'utilisation, conformément à l'accord conclu avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Annexe X b)

Estimation du compte de résultat, 2009
(euros)

Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2009</i>	
Contributions de donateurs	1 250 000
Total partiel recettes	1 250 000
<i>Estimation des dépenses, 2009</i>	
Stagiaires et professionnels invités	805 000
Voyages	180 000
Frais généraux de fonctionnement	97 170
Fourniture et accessoires	28 100
Mobilier et matériel	74 530
Dépenses d'administration	65 230
Total partiel dépenses	1 250 000
Recettes nettes, 2009	0

Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2009</i>	
Contributions de donateurs	50 000
Total partiel recettes	50 000
<i>Estimation des dépenses, 2009</i>	
Voyages	44 248
Dépenses d'administration	5 752
Total partiel dépenses	50 000
Recettes nettes, 2009	0

Annexe XI

Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes

A. Grand programme I : Branche judiciaire

1. Programme 1100 : Présidence

- Fonction administrative : administrer la Cour et assurer la coordination des travaux des organes.
- Fonction judiciaire : fournir un appui aux Chambres, appliquer les sentences et assumer les autres missions confiées à la Présidence en vertu du Statut et des textes connexes.
- Fonction liée aux relations extérieures : mieux faire comprendre le travail de la Cour et coordonner les activités de l'Organisation en matière de communications externes.

2. Programme 1200 : Chambres

- Section préliminaire
- Section de première instance
- Section des appels

B. Grand programme II : Bureau du Procureur

1. Programme 2100 : Procureur

- Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur
 - Fonction stratégique: orienter les stratégies qui sous-tendent la stratégie en matière de poursuites; évaluer les normes et politiques juridiques, et la stratégie de déploiement des ressources humaines.
 - Fonction de consultation : communication d'avis juridiques aux Divisions fonctionnelles du Bureau; coordination du réseau juridique universitaire.
- Sous-programme 2120: Section des services
 - Administration générale : questions budgétaires et financières, administration des ressources humaines et fourniture d'un appui opérationnel aux équipes conjointes et aux Sections.
 - Unité des services linguistiques : prestation de services de traduction et de services d'interprétation sur le terrain en relation avec les opérations réalisées par le Bureau du Procureur.
 - Unité de la base de connaissances : prestation de services techniques spécifiques au Bureau du Procureur.
 - Unité des informations et des éléments de preuve : fourniture d'éléments de preuve matériels, organisation éventuelle d'expositions dans le cadre de procès et gestion des renvois

2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Analyse des situations

- Fonction opérationnelle : analyse des situations dignes d'attention (nouvelles et existantes) du point de vue des intérêts de la justice, de la complémentarité et de la recevabilité; analyse des communications reçues et des renvois au titre des articles 15 et 53 du Statut. Mise à la disposition des équipes conjointes de moyens d'analyse spécifiques pour chaque situation.
- Fonction de consultation : soumission de rapports et de recommandations de fond à l'intention du Comité exécutif.

Coopération internationale

- Fonction de relations extérieures : constitution de réseaux internationaux, négociation d'accords de coopération et instauration d'une coopération dans le cadre des situations. Coordination des demandes d'assistance.
- Coopération judiciaire : coordination de l'assistance judiciaire.
- Coopération internationale et arrestations : application de stratégies en matière de coopération internationale, promotion des efforts consentis au niveau national et des activités de coopération en général en ce qui concerne les arrestations.
- Mise à la disposition des équipes conjointes d'une capacité de consultation spécialisée en matière de coopération internationale.

3. Programme 2300 : Division des enquêtes

- Sous-programme 2310 : Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes et équipes d'enquêteurs
 - Fonction opérationnelle : capacité en matière d'enquête et d'opérations hors siège des équipes conjointes propres à une situation chargées de réunir des éléments de preuve sur le terrain et d'appliquer les stratégies et plans d'enquête.
 - Coopération de personnel spécialisé avec l'équipe de première instance durant la phase de première instance et la phase des appels.
- Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations
 - Unité de l'appui aux opérations et aux enquêtes : appui et suivi des opérations hors siège et des procédures de sécurité, fourniture d'informations spécialisées en criminalistique, de transcriptions dans les langues de travail et dans des langues autres que les langues de travail et de ressources pour la saisie de métadonnées.
 - Unité Violences sexistes et enfants : fourniture d'avis et d'un soutien pour les questions en rapport avec les victimes et les témoins.
 - Unité de la stratégie et de l'analyse en matière d'enquête: conception de stratégies d'enquêtes, réalisation d'analyses des crimes. Conception de normes opératoires en matière d'enquête et d'analyse et renforcement des réseaux établis avec les administrations nationales et les services de répression.

4. Programme 2400 : Division des poursuites

Poursuites

- Fonction judiciaire : plaider des affaires devant la Section préliminaire et la Section de première instance, rédiger les documents contenant les charges visées à l'article 61(3) a) du Statut et soumettre des conclusions.
- Fonction de consultation : communiquer des avis juridiques aux équipes conjointes en concevant des stratégies d'enquête et en préparant les affaires.

Appels

- Fonction judiciaire : traiter les procédures d'appel, établir des conclusions concernant les appels interlocutoires et les appels de dernière instance et présenter des arguments oraux dans le cadre d'un appel.
- Fonction de consultation : communiquer les avis juridiques au Bureau au sujet des appels effectifs ou potentiels.

C. Grand programme III : Greffe

1. Programme 3100 : Greffier

- Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier
 - Fonction de consultation : communiquer des avis juridiques au Greffier et à d'autres organes de la Cour. Établir, négocier et réviser des instruments juridiques ainsi que des politiques et directives internes.
 - Fonction en matière de relations extérieures : assurer la liaison nécessaire avec l'État hôte en ce qui concerne l'application de l'accord de siège. Suivre les activités des États Parties en matière de coopération et d'application de textes législatifs.
- Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne
 - Fonction opérationnelle : déterminer si des transactions financières sont effectuées de façon économique, efficiente, efficace et conformément à la législation, à la réglementation et aux règles applicables.
- Sous-programme 3140 : Section de la sécurité
 - Fonction opérationnelle: prise en charge de l'aspect matériel de la sécurité de la Cour.
 - Fonction de consultation : communication d'avis du point de vue de la sécurité en général.
- Sous-programme 3160 : Bureau du Greffe pour les locaux permanents
 - Fonction opérationnelle : assurer que les besoins de la Cour sont satisfaits, y compris en ce qui concerne la qualité, le calendrier et le contrôle financier.
 - Fonction de consultation : aspects architecturaux, fonctionnels et techniques des nouveaux locaux.

2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

- Sous-programme 3210 : Bureau du responsable
- Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines
 - Unité du recrutement et des affectations
 - Unité de la gestion et du suivi du personnel
 - Unité de la formation et du perfectionnement
 - Unité de la santé et du bien-être du personnel
- Sous-programme 3240 :
 - Unité du budget et des comptes: gestion budgétaire et financière
 - Unité de la paie
 - Unité des décaissements
 - Unité de la trésorerie
 - Unité des contributions
- Sous-programme 3250 : Section des services généraux
 - Unité des voyages
 - Unité de gestion des installations
 - Unité de la logistique et des transports
 - Unité des achats
- Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications
 - Unité des opérations : mise à disposition de la Cour de matériel informatique, de logiciels, d'applications et de systèmes de communication; fourniture d'un appui aux utilisateurs.
 - Unité des services informatiques : conception de systèmes d'information et d'applications et fourniture d'une assistance dans ces domaines.
 - Unité de gestion des dossiers et des archives.
- Sous-programme 3280 : Section des opérations hors siège
 - Fonction opérationnelle : coordination des activités des bureaux extérieurs et suivi de leur gestion.
 - Fonction de consultation : communication d'avis sur les opérations hors siège.

3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour

- Sous-programme 3310 : Bureau du responsable / Administration judiciaire
 - Fonction opérationnelle : organisation des audiences; mise à la disposition de la Cour de salles d'audience parfaitement opérationnelles, fourniture d'un appui pour les liens vidéo, gestion des informations concernant les audiences.
- Sous-programme 3330 : Section de la détention
 - Fonction opérationnelle : responsabilité pour la détention de façon sûre et avec humanité des personnes incarcérées sous l'autorité de la Cour.
- Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour
 - Fonction opérationnelle : traduction et interprétation (audiences, activités de la Cour, missions sur le terrain du Greffe, des Chambres et de la Présidence).

- Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins
 - Fonction opérationnelle: facilitation de l'interaction entre les victimes et les témoins, et la Cour.
 - Fonction de consultation : communication d'avis à la Cour sur les mesures de protection appropriées, les dispositions à prendre en matière de sécurité, les conseils et l'assistance.

4. Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

Bibliothèque et centre de documentation

- Fonction opérationnelle : gestion des sources d'informations juridiques imprimées, non imprimées et électroniques.

Unité de l'information

- Fonction opérationnelle : diffusion d'informations sur les activités de la Cour, promotion d'une meilleure compréhension des principes de la Cour; maintien d'un dialogue avec les communautés vivant dans les régions où la Cour est active.

5. Programme 3500 : Direction des victimes et des conseils

Appui à la Défense

- Fonction opérationnelle : assister les personnes sollicitant l'aide judiciaire et les équipes de la Défense; protéger l'indépendance des équipes de la Défense et communiquer avec d'autres organes et interlocuteurs extérieurs à la Cour.

Participation des victimes et réparations

- Fonction opérationnelle : assister les victimes et groupes de victimes; sensibiliser les victimes aux droits que leur confère le Statut de Rome; assurer la liaison avec le Secrétariat du Fonds au profit des victimes au sujet de l'application des décisions ordonnant réparation.

- Sous-programme 3540 : Bureau du conseil public pour la Défense
 - Fonction opérationnelle : fournir un appui et une assistance aux accusés et aux équipes de la Défense, ainsi qu'aux chambres.
 - Indépendance par rapport au Greffe.
- Sous-programme 3550 : Bureau du conseil public pour les victimes
 - Fonction opérationnelle : fournir un appui et une assistance aux victimes ainsi qu'aux représentants légaux des victimes.
 - Indépendance par rapport au Greffe.

D. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

- Fonction opérationnelle : fournir une assistance administrative et technique ainsi que des services juridiques et des services de secrétariat à l'Assemblée des États Parties, à son Bureau et à ses organes subsidiaires.
- Fonction de consultation : fournir une assistance pour les questions financières et budgétaires et rédiger des textes et des exposés sur ces questions.

E. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

- Fonction opérationnelle : assister le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.
- Organe placé sous l'autorité du Conseil de direction et rattaché au Greffe de la Cour à des fins administratives.

F. Grand programme VII : Bureau du projet pour les locaux permanents

- Fonction opérationnelle : fournir à la Cour les meilleurs locaux permanents possibles au plus faible coût.

Annexe XII

Glossaire (termes budgétaires)

Besoin nouveau	Éléments nouveaux incorporés dans le budget en raison de la conduite d'activités nouvelles ou d'un accroissement des activités en cours.
Budget	Plan défini en termes financiers prévoyant l'application d'un programme d'activités pendant une période donnée.
Budgétisation axée sur les résultats	Processus budgétaire dans lequel : a) les différentes unités de l'Organisation définissent des budgets sur la base d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de réalisations escomptées ; b) les réalisations escomptées justifient les besoins en ressources calculées d'après les produits requis pour les réaliser et liées à ces produits ; c) le degré d'obtention des réalisations escomptées est mesuré au moyen d'indicateurs de résultats.
Budget-programme	Budget mettant l'accent sur les tâches à entreprendre et les objectifs recherchés à travers l'accomplissement de ces tâches; le budget-programme privilégie les buts à atteindre et les traduit sous la forme de dépenses nécessaires à leur réalisation; les décisions portent autant sur les niveaux de ressources que sur les résultats à atteindre.
Chapitre du budget	Principale subdivision du budget d'une organisation à l'intérieur de laquelle des virements peuvent être effectués sans l'approbation préalable de l'Assemblée des États Parties.
Contrôle budgétaire	Contrôle ou gestion d'une organisation conformément à un budget approuvé aux fins de contenir les dépenses dans les limites des crédits et des recettes disponibles.
Coûts liés aux situations	Coûts des activités lorsqu'il est décidé d'ouvrir une enquête dans le cadre d'une situation (soit par le Procureur, en vertu de l'article 53, soit par la Chambre préliminaire, en vertu du paragraphe 4 de l'article 15 du Statut de Rome).
Coûts types	Montants utilisés à des fins de budgétisation et de contrôle budgétaire et représentant un objectif ou un coût unitaire moyen estimé.
Croissance nulle	Telle que définie par le Comité du budget et des Finances, la valeur d'un élément ou du budget ne change pas. Il n'est pas tenu compte de l'inflation. Quelquefois appelée croissance nominale nulle.
Croissance nulle en valeur réelle	Budget approuvé de l'exercice en cours, plus l'inflation ou les augmentations de prix de l'exercice suivant, les facteurs sous-jacents restant constants.
Dépenses communes de personnel	Dépenses, autres que les coûts salariaux, liées aux conditions d'emploi du personnel.

Engagement antérieur	Engagement pour lequel l'impact global des incidences financières d'une décision ne se matérialise pas avant la deuxième ou troisième année.
Exercice financier	Période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre inclus.
Fonds d'affectation spéciale	Compte créé à des fins déterminées et dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser le versement de contributions volontaires et leur utilisation dans le but de financer en totalité ou en partie des activités compatibles avec les buts et politiques de l'Organisation.
Fonds de roulement	Fonds créé par l'organe législatif approprié pour financer les ouvertures de crédits dans l'attente du versement des contributions des États Parties et à toutes les autres fins qui pourraient être autorisées.
Fonds en cas d'imprévu	Fonds destiné à faire face à des dépenses imprévues.
Grand programme	Importante fonction d'une organisation à laquelle un ou plusieurs objectifs peuvent être assignés.
Objectif	État qu'on souhaite atteindre ou conserver au moyen d'une ou de plusieurs activités.
Ouverture de crédit	Montant voté par l'Assemblée des États Parties à des fins spécifiques pour un exercice financier, pouvant donner lieu à des engagements de dépense à cette fin et jusqu'à concurrence des montants votés.
Poste	Autorisation d'employer une personne ou une succession de personnes pour l'accomplissement d'une tâche requise par l'Organisation.
Postes temporaires	Postes d'une durée limitée approuvés par l'autorité compétente dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet.
Programme	a) Ensemble d'activités axées sur la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis. b) Dans la structure des programmes, première subdivision d'un grand programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Ressources de base	Ressources nécessaires pour permettre à la Cour de se mettre en place et de continuer à exister en tant qu'organisation en disposant des moyens indispensables pour faire face à des situations avant l'ouverture d'une enquête. Les ressources de base couvrent les postes suivants: juges, fonctionnaires élus et appui correspondant, services indispensables à l'accomplissement des fonctions administratives essentielles et à la maintenance des locaux de la Cour, et capacité indispensable pour exercer des fonctions initiales en matière d'analyses, d'enquêtes, de poursuites et de procédures judiciaires avant l'ouverture d'une enquête.
Ressources extrabudgétaires	Ensemble des ressources, autres que les ressources du budget ordinaire, gérées par l'Organisation.

Sous-programme	Dans la structure des programmes, première subdivision d'un programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Structure des programmes	Organisation hiérarchique des programmes (grands programmes, programmes, sous-programmes et éléments de programme, par exemple).